



Rapport du jury
sur le concours d'entrée
MMXIX

RAPPORT DU JURY
SUR LE CONCOURS
D'ENTRÉE 2019

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
6 NOVEMBRE 2019

| | |
|--|-----|
| INTRODUCTION | 3 |
| PRÉSENTATION DE LA SESSION 2019..... | 5 |
| CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE | 12 |
| I. Épreuves écrites de la section A | 12 |
| 1. Composition française | 12 |
| 2. Histoire du Moyen Âge..... | 17 |
| 3. Histoire moderne..... | 20 |
| 4. Version latine..... | 25 |
| 5. Thème latin | 29 |
| 6. Version grecque..... | 33 |
| 7. Version anglaise..... | 35 |
| 8. Version allemande | 41 |
| 9. Version espagnole..... | 45 |
| II. Épreuves écrites de la section B..... | 47 |
| 1. Composition française | 47 |
| 2. Histoire moderne | 47 |
| 3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL)..... | 49 |
| 4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL) | 49 |
| 5. Version latine (épreuve du concours A/L)..... | 50 |
| 6. Version grecque (épreuve du concours A/L)..... | 50 |
| 7. Géographie de la France..... | 50 |
| 8. Histoire des arts..... | 53 |
| 9. Histoire du Moyen Âge..... | 56 |
| 10. LVE 2 : version anglaise..... | 57 |
| 11. LVE 2 : version allemande | 63 |
| 12. LVE 2 : version espagnole..... | 66 |
| 13. LVE 2 : version italienne | 69 |
| 14. LVE 2 : version russe | 71 |
| III. Épreuves orales des sections A et B..... | 76 |
| 1. Histoire du Moyen Âge (section A)..... | 76 |
| 2. Histoire du Moyen Âge (section B)..... | 77 |
| 3. Histoire moderne (sections A et B)..... | 78 |
| 4. Histoire contemporaine (section A) | 80 |
| 5. Histoire contemporaine (section B)..... | 83 |
| 6. Histoire des arts (section B)..... | 86 |
| 7. Géographie (section B)..... | 87 |
| 8. Version latine (sections A et B)..... | 88 |
| 9. Version grecque (sections B)..... | 91 |
| 10. Anglais (sections A et B)..... | 91 |
| 11. Allemand (sections A et B)..... | 94 |
| 12. Espagnol (sections A et B)..... | 95 |
| 13. Russe (section B) | 101 |
| CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE..... | 106 |

NB: toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION

La session 2019 a connu un frémissement des inscriptions, légèrement au-delà du nombre de deux cents candidats devenu notre référence depuis 2016, avec des fluctuations parfois notables entre les sections A et B. La faiblesse de l'effectif en section A, qui avait pu nous causer une certaine inquiétude en 2018, a été largement compensée cette année, tandis que la section B continue de faire preuve d'un dynamisme certain. En revanche le concours d'entrée en deuxième année a attiré un moins de candidats et a atteint un seuil critique d'inscrits en 2019.

Si la répartition des postes est restée la même qu'en 2018, je tiens à souligner qu'il n'existe en ce domaine aucune situation acquise, puisque cette répartition fait l'objet d'un arrêté ministériel annuel, et que l'École ne s'interdit pas d'y apporter des modifications ponctuelles dès la session 2020. Techniquement il s'agit d'une question indépendante de celle de l'évolution du concours, à laquelle nous travaillons par ailleurs. Depuis 2013, nous devons nous contenter de vingt postes ouverts pour les deux concours, et je souhaite ardemment que ce nombre puisse être relevé dans les années à venir, au bénéfice de tous les candidats.

L'année 2018 a également vu l'ouverture d'une réflexion approfondie sur l'état actuel du concours, qui a fait l'objet d'un point d'étape lors de la dernière réunion du jury et des préparateurs le 14 décembre. D'autres consultations et entretiens ont eu lieu ensuite, notamment avec les professeurs de l'École et l'inspection générale. Si toutes les questions abordées n'ont pas trouvé de réponse, nous avons recueilli suffisamment d'éléments pour proposer dès l'année prochaine un nouvel arrêté, qui sans toucher à l'économie générale du concours, permettra de le rendre plus lisible et plus efficace.

Le concours n'a donc encore connu aucune évolution structurelle, et on retrouvera cette année, à peu de choses près, les mêmes rubriques qu'en 2018. Notons cependant qu'une nouvelle question est proposée en histoire moderne, et que nous avons introduit un aménagement dans la pratique de l'oral d'histoire contemporaine du concours B, à la suite des préconisations du rapport du concours 2018. Cet aménagement, qui consiste à interroger les candidats sur le programme de l'oral en grande question et à les interroger sur le programme de l'écrit en petite question, a vocation à se poursuivre en 2020.

Enfin, cette année encore, au moment où la question de l'ouverture sociale des grandes écoles est à nouveau soulevée dans le débat public, je me plais à souligner la forte proportion de candidats et de lauréats boursiers, notamment parmi les admissibles où elle atteint les 45 %.

La présidente du jury
Michelle BUBENICEK

PRÉSENTATION DE LA SESSION 2019

La session 2019 du concours d'entrée de l'École des chartes s'est déroulée dans la continuité. Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'année antérieure, ni dans ses épreuves, ni dans son déroulement.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2019 a été fixé à 20, par arrêté du 13 mai 2019. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

I. CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu du 26 avril au 3 mai 2019 dans neuf centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 16 avril (pour la composition d'histoire) et le 19 avril 2019 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 24 avril 2019.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 24 juin au 4 juillet 2019.

Évolution du nombre de candidats

Chaque année depuis 2016 on enregistre environ deux cents candidats, et le cru 2019 ne déroge pas à cette règle somme toute récente avec 204 inscrits. Même s'il s'agit du meilleur chiffre depuis 2015, il s'agit d'un équilibre d'assez bas niveau par rapport à celui des années antérieures où l'on en comptait plus de 220.

Le nombre de candidats au concours A, qui avait pu donner quelque inquiétude en 2018, a retrouvé le niveau de 2017 avec 75 inscrits, ce qui est plus conforme aux attentes de l'École. Le concours B, qui avait connu un léger pic d'inscriptions en 2018, connaît en revanche une légère baisse avec 129 candidats en 2019, ce qui reste néanmoins dans la norme haute des années précédentes. Ainsi le concours 2019 connaît-il une hausse globale des inscrits, moyennant quelques effets de compensation entre les deux sections.

À l'égard des 19 postes offerts en première année, le taux de sélection demeure légèrement supérieur à 10 %, ce qui est très honorable. La disparité entre sections A et B demeure néanmoins élevée sur la base de la grille de répartition actuelle. Rappelons que la répartition des postes est prise par arrêté ministériel annuel, en fonction du nombre de postes ouverts et qu'il n'existe en ce domaine aucune situation acquise. L'École souhaite à tout le moins que les fluctuations parfois sensibles entre le nombre d'inscrits d'une année sur l'autre selon les sections puisse trouver un écho dès le concours 2020 dans l'affectation des postes.

Même si toutes ces questions demeurent liées, cette possibilité de moduler le nombre de postes est séparée, d'un point de vue réglementaire, de la refonte du concours sur laquelle nous avons entamé une réflexion à la rentrée 2018. Si l'objectif de parvenir à un nouvel arrêté au printemps dernier s'est révélé trop ambitieux, nous espérons y parvenir au printemps 2020 en mettant l'accent sur les aménagements techniques qui permettront de rendre l'architecture du concours plus lisible à l'horizon 2022.

Admissibilité et admission

En section A, 25 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,50 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 23 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 12,50. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 6 en section A (dont les moyennes allaient de 11,42 et de 10,58) et de 12 en section B (pour des moyennes allant de 12,33 à 11,58). Quelle que soit la section, les moyennes sont plus élevées en 2019 que l'année précédente, et le jury a salué cette performance en augmentant le nombre de sous-admissibles, notamment en section B, afin que les candidats puissent plus facilement valoriser leur parcours.

En section A, avec dix admis, le lycée Henri IV (Paris) l'emporte sur le lycée Pierre de Fermat (Toulouse), qui avec deux admis, se trouve seul cette année

en position de le concurrencer. Le dernier admis avait 12,32 de moyenne (11,73 en 2018 et 11,95 en 2017).

En section B, les lycées qui assurent une préparation spécifique maintiennent leurs positions : 15 des 23 admissibles sont issus d'une préparation Chartes B, comme en 2018 ; cependant ils ne remportent que quatre des sept postes offerts, au lieu de cinq l'année précédente. Aucun lycée ne parvient à se distinguer puisque ces quatre lauréats proviennent d'établissements différents, qu'il s'agisse du lycée Faidherbe (Lille) ou du lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg), déjà présents l'année dernière, ou des lycées Chateaubriand (Rennes) et Édouard-Herriot (Lyon), qui effectuent leur retour dans le classement. C'est en fait le lycée Henri IV qui, de façon assez exceptionnelle pour le concours B, emporte trois des quatre postes offerts, avec deux candidats issus d'une khâgne A/L et l'autre d'une khâgne Lyon. Le dernier admis avait 13,55 de moyenne (13,36 en 2018, et 12,68).

Les places ayant été plus âprement disputées que l'année dernière, le jury en a tenu compte dans la formation de la liste complémentaire, qui compte six noms pour le concours A (aucun l'année dernière) et autant pour le concours B. La qualité de ces candidats mérite d'être également soulignée.

Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2019

| CLASSES | INSCRITS | | PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES | | ADMISSIBLES | | INTÉGRÉS | |
|-----------|----------|--------|----------------------------------|-------|-------------|--------|----------|--------|
| | | | | | | | | |
| Chartes B | 98 | 76 % | 98 | 81 % | 15 | 65,2 % | 4 | 57,1 % |
| Ulm A/L | 12 | 9,3 % | 12 | 9,9 % | 6 | 26,1 % | 2 | 28,6 % |
| ENS Lyon | 17 | 13,2 % | 10 | 8,3 % | 1 | 4,3 % | 1 | 14,3 % |
| Autres | 2 | 1,5 % | 1 | 0,8 % | 1 | 4,3 % | 0 | 0 % |
| Total | 129 | 100 % | 121 | 100 % | 23 | 100 % | 7 | 100 % |

Répartition des candidats par centre de concours en 2019 (2018)

| CENTRE | INSCRITS | ADMISSIBLES | ADMIS |
|----------------|----------|-------------|--------|
| Paris (A) | 42 (38) | 20 (17) | 10 (8) |
| Strasbourg (A) | 11 (9) | 2 (3) | 0 (3) |
| Toulouse (A) | 22 (16) | 3 (5) | 2 (1) |

| | | | |
|----------------|---------|-------|-------|
| Paris (B) | 16 (28) | 3 (7) | 1 (1) |
| Strasbourg (B) | 19 (16) | 3 (2) | 1 (2) |
| Toulouse (B) | 13 (11) | 1 (0) | 0 (0) |
| Bordeaux (B) | 9 (9) | 0 (0) | 0 (0) |
| Dijon (B) | 16 (18) | 3 (2) | 1 (0) |
| Lille (B) | 11 (12) | 4 (5) | 1 (3) |
| Lyon (B) | 17 (12) | 3 (2) | 1 (0) |
| Nîmes (B) | 16 (17) | 1 (1) | 0 (0) |
| Rennes (B) | 13 (15) | 5 (4) | 2 (0) |

Candidats boursiers

La session 2019 confirme l'ouverture sociale du concours d'entrée de l'École des chartes, puisque d'une année sur l'autre 40 % des candidats environ

sont boursiers. La part de boursiers parmi les admissibles et les admis, compte tenu d'une population plus réduite, est toujours un peu plus volatile.

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

| | INSCRITS | ADMISSIBLES | ADMIS |
|------|----------|-------------|--------|
| 2019 | 39,2 % | 45,8 % | 31,6 % |
| 2018 | 38,3 % | 35,3 % | 28,3% |
| 2017 | 38,2 % | 34,7 % | 40 % |
| 2016 | 37,8 % | 39,1 % | 31,6 % |
| 2015 | 43,5 % | 50 % | 47,4 % |

Contrairement aux années précédentes où les taux sont à peu près équivalents le concours B a connu en 2019 un taux plus élevé d'inscrits boursiers (45 % contre 29,3 % en A). Deux lauréats du concours A et quatre du concours B sont boursiers.

Origine géographique des candidats

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 19 lauréats du concours d'entrée en première année donne 63 % de provinciaux et 37 % de franciliens. Il s'agit, pour la province, d'une légère progression par rapport à 2018 (58 %) et 2017 (60 %), mais d'une part nettement plus réduite que les années précédentes (70 % en 2016, 84,2 % en 2015 et 76,5 % en 2014).

Parcours antérieur des candidats

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

L'examen des séries montre un recrutement en série L littéraire (13 lauréats), supérieur à celui des séries S scientifique (4 lauréats) et ES Économique et sociale (2 lauréats). Cette répartition est plus favorable aux littéraires qu'en 2018 et 2017, et ce aux dépens des scientifiques.

| | INSCRITS | ADMISSIBLES | ADMIS |
|-------------------------|----------|-------------|--------|
| ES Économique et social | 20,1 % | 14,6 % | 10,5 % |
| L Littéraire | 51 % | 50 % | 68,4 % |
| S Scientifique | 27,9 % | 35,4 % | 21,1 % |

De façon beaucoup plus marquée qu'en 2018 ou en 2017 où leur monopole n'était pas de mise, le recrutement bénéficie exclusivement cette année aux titulaires d'un baccalauréat avec mention Très bien (19 lauréats). Ce décalage vers la mention très bien se constate également chez les inscrits et les admissibles.

| | INSCRITS | ADMISSIBLES | ADMIS |
|------------|----------|-------------|-------|
| Très bien | 67,2 % | 93,7 % | 100 % |
| Bien | 21,6 % | 4,2 % | 0 % |
| Assez bien | 9,8 % | 2,1 % | 0 % |
| Sans | 1,5 % | 0 % | 0% |

Le partage entre « carrés » (11 lauréats) et « cubes » (8 lauréats) est à l'inverse de celui de l'année dernière.

II. CONCOURS D'ENTRÉE EN 2^E ANNÉE

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le 14 mai 2019 et l'épreuve d'admission le 24 juin 2019. Sept candidats ont concouru, contre onze en 2018, neuf en 2017 et huit en 2016. On se situe néanmoins dans un étiage de plus en plus marqué par rapport aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013. Trois candidats ont été admissibles et un a été reçu.

La poursuite de cette tendance conduirait à remettre en cause l'existence de ce concours, qui ne peine par ailleurs à faire émerger des candidats au profil différent de ceux que l'on pourrait recruter par le concours d'entrée en première année.

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet : « Pourquoi la décision réaliste, la conscience du réel fondent-elles la nécessité du roman ? Tout roman n'est pas réaliste. Mais tout roman fait appel en la croyance au monde tel qu'il est, même pour s'y opposer. Le roman [...] est une machine inventée par l'homme pour l'appréhension du réel dans sa complexité. »

Vous commenterez et discuterez cette affirmation d'Aragon en appuyant votre réflexion sur des exemples précis tirés de la littérature et des arts.

Louis Aragon, « C'est là que tout a commencé », postface aux *Cloches de Bâle* dans *Œuvres romanesques complètes*, I, Gallimard, 1997, p. 691.

Analyse du sujet

Il est utile de replacer la citation dans son contexte : Louis Aragon, membre fondateur du surréalisme aux côtés d'André Breton et de Philippe Soupault, adhère au Parti communiste en 1927 et met son écriture au service de ses convictions révolutionnaires : le roman *Les Cloches de Bâle*, publié en 1934, deux ans après sa rupture avec le groupe surréaliste, inaugure le cycle du *Monde réel*. La préface de la réédition du roman date de 1964. Cette précision dans les dates n'était pas attendue des candidats, mais il était cependant escompté une connaissance de la trajectoire d'Aragon, du surréalisme au réalisme – qu'on peut appeler « réalisme

Jury : M^{me} Céline BOHNERT, maître de conférences à l'Université de Reims ; M^{me} Sandrine HÉRICHÉ PRADEAU, maître de conférences à Sorbonne Université ; M^{me} Ivonne RIALLAND, maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

socialiste », à la suite du romancier lui-même, en ayant conscience que les romans d'Aragon sont bien éloignés d'un caricatural art de parti.

On évitait ainsi un contresens fréquent : certains candidats n'ont pas compris que la question ouvrant le sujet était une question rhétorique posant la thèse de l'écrivain. Ce qui suit est une concession (« Tout roman n'est pas réaliste. »), que vient dépasser la phrase suivante, dans un mouvement dialectique qui a rendu parfois difficile le dépassement du sujet : Aragon englobe dans la définition du roman qu'il propose l'ensemble des romans. La fiction est pour lui un détour permettant de révéler le réel : « Ce qui est menti dans le roman est l'ombre sans quoi vous ne verriez pas la lumière. », écrit-il un peu plus loin, en posant un savoir propre au romancier. Si la citation faisait appel à une connaissance du roman réaliste, il ne s'agissait pas de traiter exclusivement de celui-ci, mais plutôt de s'interroger sur l'éclairage spécifique sur le réel que le roman peut – ou doit – offrir, et partant sur les objectifs du roman. Dans cette perspective, le candidat pouvait étendre sa réflexion à l'ensemble des arts, à condition, dans son analyse du sujet, d'explicitier une extension de celui-ci à la question de la mimésis, et de ne pas perdre de vue le roman comme genre – certains candidats ont ainsi recouru de façon pertinente à l'analyse de Bakhtine mettant en évidence sa bigarrure. Les copies, parfois riches, qui abordaient l'art dans son ensemble sans questionner les finalités du roman ont été considérées comme hors sujet.

La prise en compte de la trajectoire d'Aragon ne devait pas, notons-le, pousser à caricaturer le groupe surréaliste. Certains candidats ont semblé faire du mouvement un avatar de l'art pour l'art, au prix d'un véritable contresens. Le « *sur-réalisme* » conteste le roman non parce qu'il est réaliste, mais parce qu'il l'est insuffisamment, reflet d'une psychologie et d'une vision du monde bourgeoises qui manquent l'essentiel. Le surréalisme, en ses débuts, se donne pour mission, notamment par l'écriture automatique et les récits de rêve, de se mettre à l'écoute de la réalité : celle de l'esprit, celle du langage, mais aussi celle du monde. Si ce projet se déploie en particulier dans la poésie, les surréalistes produisent également des romans, et Breton lui-même, dans le *Manifeste du surréalisme*, accorde à certains romans, tel *Le Moine* de Lewis, un pouvoir de révélation.

Le surréalisme revendique donc, plutôt qu'un refus du roman, une redéfinition du réel qui va de pair avec un rebrassage des valeurs littéraires. Or, justement, ce qui manquait dans la plupart des copies était l'interrogation d'une notion

clé du sujet, celle de réel. On ne s'attendait certes pas à une réflexion philosophique sur le concept de réalité, mais il s'agissait d'en envisager différentes conceptions. Alors que beaucoup de candidats tendaient à confondre le réel et l'objectivité – sans la définir – ne concevant de la sorte de réalisme que comme décalque d'un réel qui existerait de manière neutre en-dehors des êtres qui l'appréhendent, d'autres, avec pertinence, avançaient l'idée d'un réel humain (émotionnel, psychologique, voire psychanalytique) que la littérature romanesque permettrait de saisir.

Si le terme de « croyance au réel tel qu'il est » invitait à interroger la nature de ce réel que le roman pourrait révéler, le terme de « machine », assez peu exploité dans les copies, devait conduire à questionner les moyens de cette saisie du réel. Les candidats ont souvent évoqué la notion zolienne de l'écran, ils ont traité parfois habilement la question du style, mais ils n'ont généralement pas vu que la machine posait directement la question de la fiction, de la fabrication qu'elle implique et que porte son étymologie. Certes, nombre de romans jouent avec leur caractère fictionnel, et même le déjouent : le jury s'est toutefois étonné de voir traiter fréquemment comme des romans des mémoires authentiques, des autobiographies, voire des essais. De manière naïve, de nombreuses copies opposaient par ailleurs réalisme et fiction, comme s'il n'existait pas de fiction réaliste.

Le terme de « nécessité », quant à lui, ainsi que l'expression « croyance au monde tel qu'il est », évoquaient l'engagement littéraire, et plus largement l'action potentielle du roman sur le monde, qui pouvait fournir un dépassement du sujet, en montrant que, se saisissant du réel, le roman pouvait chercher avant tout à le modifier.

Le développement

Un premier temps de la réflexion pouvait développer le paradigme réaliste auquel renvoie Aragon, et qui forme, en France, un véritable paragon de l'histoire littéraire. Les candidats ont souvent proposé ce développement sur le roman réaliste, mais ont eu du mal à traiter et à articuler nettement réalisme, effet de réel, vraisemblance. Il était ici utile, se référant à la distinction anglo-saxonne entre *romance* et *novel* – et que représentent bien au xvii^e siècle d'un côté les romans des Scudéry ou d'Honoré d'Urfé, de l'autre les nouvelles de Mme de La Fayette – de souligner que le roman réaliste n'est pas l'unique modèle de roman – ce qu'indique lui-même Aragon. Certains candidats ont su utiliser à propos les thèses développées par Thomas Pavel dans *La Pensée du roman*, concernant l'articulation

problématique entre pensée et idéal, sur laquelle repose selon le critique la dynamique de l'histoire du genre. L'appariement posé entre le roman et le réel pouvait également être contesté par la convocation, dans les différents romans, d'une bibliothèque romanesque qui fait de ceux-ci des réseaux de références. On pouvait toutefois souligner que le lien avec le réel restait moteur – et le cas échéant élargir le sujet à la question de la mimésis – et l'écrivain nécessairement situé – le recours à la pensée de Sartre était ici tout à fait pertinent. Situé, le roman pouvait alors se voir restreint dans sa capacité à saisir le réel – par la réduction à une subjectivité, qui pouvait mener à voir le roman comme le lieu de l'exploration de l'intériorité – ou, dans une perspective bourdieusienne, par exemple, être analysé comme surface d'inscription involontaire d'un jeu de forces sociales.

Dans un deuxième temps, on pouvait explorer les moyens de cette saisie du réel dans le roman. On pouvait souligner qu'il y a dans le roman – par le récit, par la fiction – une mise en forme du réel qui le remodèle en lui donnant du sens – les réflexions de Paul Ricœur, parfois convoquées, étaient ici utiles. Nombre de candidats, en s'appuyant en particulier sur l'œuvre de Victor Hugo, ont pointé avec pertinence une tension entre la simplification opérée par le roman et la complexité du réel visé, tension qui pouvait être résolue de manière variable : insuffisance du roman (et éventuellement plongée dans la complexité d'une intériorité singulière), opération d'universalisation, révélation d'un schéma directeur caché au cœur de l'événement révolutionnaire... Les candidats ont su parfois proposer des réflexions intéressantes sur le personnage comme type – dans l'optique d'une simplification universalisante – ou, de façon un peu plus confuse souvent, comme support d'une exploration intime de l'être. Les réflexions sur le style ont été appréciées : capacité de l'image à faire voir le réel, expression d'une subjectivité à travers le déploiement de la phrase, intrication des voix et des discours, polyphonie et recours au discours indirect libre.

Pour dépasser la thèse d'Aragon, il s'agissait de percevoir la dimension engagée de la citation proposée, portée en particulier par le terme de « nécessité ». Il s'agit là d'une vision particulière du roman, et même de l'art, qui le met au service du réel – un réel toutefois qui peut être compris selon un empan varié, le réel de Proust – exemple souvent pertinemment convoqué – n'est pas celui d'Aragon. C'est en tout cas un art auquel Aragon confère une visée didactique et un objectif en dehors de lui-même. Les candidats ont pu ainsi opposer à la conception d'Ara-

gon l'art pour l'art – qu'il s'agissait cependant de ne pas caricaturer. Flaubert a pu être utilisé ici de manière intéressante, puisque le réalisme indéniable de ses romans s'accompagne de l'affirmation d'une visée avant tout esthétique. On pouvait ainsi défendre la gratuité du roman, ou plus largement la délectation fictionnelle ou esthétique contre l'idée d'un art utile. L'idée du roman comme « addendum à la création » (Gracq) a été souvent citée d'une façon fructueuse. Un autre dépassement proposé, déjà évoqué, était de montrer le roman comme puissance de transformation du réel – ou de notre perception du réel, au-delà du seul art engagé : on s'attachait alors à analyser la lecture comme une expérience modalisante et fondatrice dans l'élaboration du rapport au réel. D'excellentes copies ont analysé le pouvoir de déstabilisation du roman, qui, loin d'établir un rapport univoque au réel, interroge et inquiète.

Remarques générales sur les copies

Le jury a été désagréablement surpris par l'abondance des fautes d'orthographe et de syntaxe dans les copies, y compris chez des candidats ayant correctement traité le sujet. La maîtrise du français est un pré-requis indispensable à l'épreuve de composition française, et son insuffisance est lourdement sanctionnée. Il faut donc consacrer le temps nécessaire à la relecture, et combler les lacunes en orthographe et en grammaire en amont du concours. Les erreurs de conjugaison, en particulier, déparent immédiatement les copies.

Le jury précise à nouveau que l'exercice de la dissertation s'appuie sur une analyse du sujet, qui ne se réduit pas à une paraphrase. C'est cette analyse qui permet de le discuter, sans se contenter de l'illustrer, ou de le rattacher purement à une question de cours. Les exemples doivent être analysés finement pour servir à la démonstration. On prendra garde aux propos trop généraux sur l'histoire littéraire, qui poussent souvent les candidats à la caricature, voire à l'erreur. Il est souvent plus prudent de s'appuyer sur des œuvres singulières – même si une argumentation fine et efficace suppose de savoir les situer dans leur époque.

Beaucoup de candidats ont fait l'effort de varier les exemples, en puisant dans différents arts. Le jury souligne toutefois que cela ne doit pas se faire au détriment du sujet, qui portait cette année sur le roman. Les copies recourant avec habileté et variété aux différents arts ont été valorisées, mais les candidats puisant leurs exemples dans le seul corpus romanesque n'ont été en aucun cas pénalisés. Le jury ne peut qu'encourager les candidats à faire appel à des lectures

personnelles, et non seulement à leurs cours ou au seul programme de l'ENS d'une manière excessivement scolaire – étant précisé que le jury n'a aucun préjugé sur la nature et la valeur des œuvres utilisées comme exemple, du moment que celles-ci sont convoquées à bon escient et qu'elles sont finement analysées.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme: Formation et transmission des savoirs en Occident (v^e-xv^e siècle).

Sujet: Circulation des hommes et transmission des savoirs.

74 copies ont été corrigées soit presque autant qu'en 2017 (75), ce qui efface la baisse de 2018 (62) et des années 2014, 2015 et 2016 (65, 66 et 69), le record restant à ce jour 2013 (81). La moyenne des notes s'établit à 10,42, légèrement supérieure à celle de 2018 (10,13), ce qui confirme la tendance positive observée depuis quelque temps, puisque le passage au-dessus de la barre du 10 ne s'est pas démenti depuis 2016 (pour mémoire : 10,93 en 2017 [dissertation], 10,05 en 2016 [commentaire de texte], moins de 10 auparavant).

Le nombre de copies notées en dessous de 10 est élevé (31, soit 41,9 %), proche en proportion de celui des années précédentes (43,6 % en 2018, 42,4 % en 2016, 46,4 % en 2015) mais encore largement supérieur à celui de 2017 (32 %), qui avait marqué un étiage. Dix copies ont mérité moins de 7 (pour une fourchette de 1 à 6), soit deux fois plus que l'an dernier ; d'où une baisse du nombre de copies médiocres, de 7 à 9 : 20, soit 27% (35,5 % en 2018), ce qui s'approche de 2017 (30,7 %) et 2016 (29 %). La part des copies notées 14 ou plus bondit à 20,3 % (15 copies), ce qui marque un pic : 9,7 % en 2018, 16 % en 2017, année qui marquait déjà une hausse notable par rapport à 2014-2016. La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe à 11. Les notes le plus souvent attribuées sont 8, 11 et 13 (9 copies). Le nombre de très bonnes copies est notablement plus élevé qu'en 2018 et même supérieur à ce qui avait été observé en 2017 : six ont reçu la note de 15 (deux en 2018, cinq en 2017), trois celle de 16 (une en 2018, deux en 2017), une celle de 17 (aucune en 2017 et 2018) ; cinq d'entre elles sont celles de candidats admis au concours.

Le sujet proposé, « Circulation des hommes et transmission des savoirs » n'a pas surpris, donnant matière à des copies souvent très nourries (jusqu'à 25 pages), offrant un flot d'informations qu'il n'était pas si facile d'agencer de manière

Jury: M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

convaincante. Si le libellé n'exigeait pas d'effort particulier de définition, la notion de « savoirs » ne devait être ni réduite *a priori* aux « lettres » et aux disciplines universitaires – les savoirs techniques et professionnels entraient naturellement dans le cadre du sujet –, ni étendue abusivement au domaine de l'information (transmission des nouvelles, des ordres et données administratives). Par ailleurs, il était déraisonnable d'intégrer toute pratique culturelle dans le champ des « savoirs » (par exemple les modes vestimentaires), sous peine d'une dilution incontrôlée du sujet. Le sujet se prêtait assez bien aux variations d'échelle, dont il convenait de jouer au long du devoir, qu'il s'agisse des acteurs (individus, groupes sociaux ou professionnels, voire peuples dans le cadre des « migrations »), ou des déplacements envisagés (nature, ampleur, durée). Si la notion de circulation n'a guère été explicitée, plusieurs copies ont creusé avec bonheur le thème du « voyage » voire de l'itinérance, dans ses rapports à l'initiation et à l'apprentissage, mobilisant à l'occasion des sources littéraires.

Le sujet a provoqué une grande diversité de plans et plus d'une solution pouvait conduire à un devoir honorable, en fonction des connaissances mobilisées et de la délimitation du cadre de l'enquête choisie (et bien sûr justifiée) par le candidat. Il convenait assurément de traiter les thèmes majeurs que sont les formes de la mobilité médiévale, les « pôles » d'attraction et les « réseaux » qui orientent les déplacements, les effets de la circulation sur les savoirs (préservation, enrichissement, renouvellement). Les plans adoptés ont été pour les deux tiers thématiques (ex. les formes de la circulation, les acteurs, les lieux ou « pôles » ; la circulation pour acquérir le savoir, celle des détenteurs du savoir, les modalités de la diffusion ; les formes, les échelles, la valorisation de la mobilité liée au savoir ; les conditions de la circulation, l'institutionnalisation de la transmission des savoirs, les individus et les groupes, etc.). Les copies qui ont suivi un plan chronologique (haut Moyen Âge, x^e/xI^e - $xII^e/xIII^e$ s., $xIII^e/xIV^e$ - xV^e s.) ont souvent peiné à traiter des phénomènes de longue durée, privilégiant alors, à l'excès, un seul pan des « savoirs », souvent les arts libéraux ; elles n'ont pas toutes su éviter l'écueil du « progrès », menant à présenter les premiers siècles du Moyen Âge comme un temps « de fer et de plomb », d'« atonie intellectuelle » voire de « nuit culturelle » dans laquelle « les Mérovingiens revendiquent fièrement leur ignorance », face aux développements ultérieurs inévitablement brillants. De manière générale, les connaissances sur les acteurs et les lieux ont paru mieux maîtrisées que celles sur les savoirs eux-mêmes

et les processus de traduction. Les exemples sont volontiers nombreux, mais rarement développés ; leur multiplication fébrile n'est pas sans risque : en gavant sa copie d'exemples mal assimilés, le candidat s'expose à dévoiler bien des faiblesses. Mais il fallait aussi éviter un autre écueil : des copies ont parfois présenté des exemples originaux, bien commentés et en nombre raisonnable, mais bien loin d'illustrer la diversité des lieux et des temps.

Un défaut bien partagé est la mauvaise compréhension de l'expression *translatio studii*, employée pour désigner la pérégrination des hommes à toute époque. L'abus de renaissances (wisigothique, northumbrienne, carolingienne, ottonienne, du XII^e siècle) rend la notion inopérante. Comme de coutume, il n'est pas rare de rencontrer des déformations lexicales ou onomastiques dues à l'absence de vérification des notes de cours, qui révèle le non-recours au livre. On a pu lire « clef de cidre » sous la plume d'un candidat faisant mention de l'horloge hydraulique ; « Frédérique de Hohenstaufen » et « Marco Paulo » ; « Dunqlan » pour « Dungal » ; « Jean-Paul Smith » pour Jean-Claude Schmitt, « Michel Scot » pour Michel Sot.

L'expression française est généralement correcte tant pour l'orthographe que pour le style, en dépit des inévitables anglicismes « impacter », « initier » et autres « impulser ». On ne saurait trop recommander la simplicité dans les formulations, qui évite au jury de ne pas comprendre, ce qui l'irrite : que veut dire par exemple « la percolation sociale des usages de transmission » ?

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : La famille en France (1515-1815).

Sujet : Commentaire d'un document :

L'ÉTABLISSEMENT DES ENFANTS RACINE

1. *Jean-Baptiste Racine (1678-1747), fils aîné du dramaturge Jean Racine et de Catherine de Romanet ; entré au Secrétariat d'État des Affaires étrangères, il fut envoyé aux Provinces-Unies en janvier 1698 et se trouvait au service de l'ambassadeur de Louis XIV, François d'Usson, seigneur de Bonnepaus.*

2. *Anne Racine, seconde fille de Jean Racine, née en 1682, était entrée chez les ursulines de Melun. Elle prononça ses vœux le 6 novembre 1698.*

3. *Sans doute Élisabeth de Romanet, sœur de Catherine de Romanet, prieure du couvent des dames de Wariville (à l'Est de Beauvais), de l'ordre de Fontevraud.*

4. *Marie-Catherine Racine, sa fille aînée, née en 1680. Elle s'est mariée l'année suivante.*

Jury : M^{me} Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand HAAN, maître de conférences à Sorbonne Université.

Lettre de Jean Racine à son fils Jean-Baptiste Racine¹, Paris, le 12 septembre 1698

Je ne vous écris qu'un mot pour vous dire seulement des nouvelles de ma santé et de celle de toute la famille [...]. Votre mère revint hier soir de Melun, où elle a laissé votre sœur Nanette parfaitement guérie et très aise d'avoir été admise à la profession par toute la communauté, avec des agréments incroyables² [...]. Nous lui donnons cinq mille francs en argent et deux cents livres de pension viagère. Nous pensions ne donner en argent que quatre mille francs ; mais votre tante³ a si bien chicané qu'il nous en coûtera cinq mille, tant pour lui bâtir et meubler une cellule que pour d'autres petites choses, qui iront au moins à mille francs, sans compter les dépenses que le voyage et la cérémonie nous coûteront. Nous songeons aussi à marier votre sœur⁴, et si une affaire dont on nous a parlé réussit, cela se pourra faire cet hiver ; sinon nous attendrons quelque autre occasion. Elle est fort tranquille là-dessus, n'a ni vanité ni ambition, et j'ai tout lieu d'être content d'elle.

J'ai pensé vous marier vous-même (à une certaine Mlle Carpot) sans que vous en sussiez rien, et il s'en est fallu de peu que la chose n'ait été engagée ; mais quand c'est venu au fait et au prendre, je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait ; elle le pourra être dans vingt ans, et cependant vous auriez eu un peu à souffrir, et vous n'auriez pas été fort à votre aise. Je n'aurais pourtant rien fait sans prendre l'avis de M. l'ambassadeur et sans avoir votre approbation. Ceux de mes amis que j'ai consultés m'ont dit que c'était vous rompre le cou, et empêcher peut-être votre fortune, que de vous marier si jeune, en vous donnant un établissement si médiocre, quoiqu'il y ait des espérances de retour dans vingt ans, comme je vous ai dit. Je ne vous aurais même rien mandé de

tout cela, n'était que j'ai voulu vous faire savoir combien je songe à vous. Je tâcherai de faire en sorte que vous soyez content de nous, et nous vous aiderons en tout ce que nous pourrons. C'est à vous de votre côté à vous aider aussi vous-même, en continuant à vous appliquer sérieusement, et en donnant à M. l'ambassadeur toute la satisfaction que vous pourrez. Je vous manderai une autre fois, pour vous divertir, le détail de l'affaire qu'on m'avait proposée. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous ne connaissez point la personne dont il s'agissait et que vous ne l'avez jamais vue. C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en main, puisqu'il est juste que votre goût soit aussi consulté. Adieu, mon cher fils. J'ai été témoin dans tout cela de l'extrême amitié que votre mère a pour vous, et vous ne sauriez en avoir trop de reconnaissance [...].

Lettre de Jean Racine à Jean-Baptiste Racine, Paris, le 19 septembre 1698

J'ai enfin rompu entièrement, avec l'avis de tous mes meilleurs amis le mariage qu'on m'avait proposé pour vous. On vous aurait donné une fille avec quatre-vingt-quatre mille francs ; elle en a autant, ou environ, à espérer après la mort de père et de mère ; mais ils sont encore jeunes tous deux, et peuvent au moins vivre une vingtaine d'années ; l'un ou l'autre même pourrait se remarier. Ainsi vous couriez le risque de n'avoir très longtemps que quatre mille livres de rente, chargé peut-être de huit ou dix enfants avant que vous eussiez trente ans. Vous n'auriez pu avoir ni chevaux ni équipage : les habits et la nourriture auraient tout absorbé. Cela vous détournait des espérances que vous pourriez assez justement avoir par votre travail, et par l'amitié dont M. de Torcy et dont M. de Bonrepaus vous honorent. Ajoutez à cela l'humeur de la fille, qu'on dit qui aime le faste, le monde et tous les divertissements du monde, et qui vous aurait peut-être mis au désespoir par beaucoup de contrariétés. Tout ce que je vous puis dire, c'est que des personnes fort raisonnables, et qui nous aiment, nous ont embrassés très cordialement, ma femme et moi, quand elles ont su que je m'étais débarrassé de cette affaire. J'ai tout lieu de croire qu'en vous faisant part du peu de bien et du revenu que Dieu

nous a donné, vous serez cent fois plus heureux et plus en état de vous avancer que vous ne l'auriez été. Je ne vous nomme point les personnes qui m'avaient fait cette proposition ; vous ne les connaissez guère que de nom ; je vous prie même de ne les point deviner : je ne dois jamais manquer de reconnaissance pour la bonne volonté qu'ils m'ont témoignée en cette occasion. Votre mère a été dans les mêmes sentiments que moi ; elle doutait même que vous eussiez voulu entrer dans cette affaire, parce qu'elle vous a souvent entendu dire que vous vouliez travailler à votre fortune avant que de songer à vous marier. Soyez bien persuadé que nous ne vous laisserons manquer de rien, et que je suis dans la disposition de faire pour vous, étant garçon, les mêmes choses que je prétendais faire en vous mariant. Ainsi abandonnez-vous à Dieu premièrement, à qui je vous exhorte de vous attacher plus que jamais ; et après lui, reposez-vous sur l'amitié que nous avons pour vous, qui augmente tous les jours beaucoup par la persuasion où nous sommes de vos bonnes inclinations, et de l'envie que vous avez de vous occuper et de vivre en honnête homme [...].

Lettre de Jean Racine et de Catherine de Romanet (qui a écrit l'extrait cité) à leur fils Jean-Baptiste Racine, Paris, le 3 octobre 1698

[...] Votre père est fort content des réflexions que vous faites dans vos lettres au sujet de l'établissement que nous avons été sur le point de vous donner. Votre tante de Port-Royal⁵ en a été aussi fort satisfaite, en y voyant les sentiments de reconnaissance que vous avez pour votre père et pour moi, qui lui ont paru tout pleins d'amitié pour nous ; mais, par votre seconde lettre, il nous a paru que le bien que vous pouviez espérer dans l'affaire dont il avait été question avait fait un peu trop d'impression sur votre esprit, et que vous ne faisiez pas assez de réflexion sur ce que votre père vous avait mandé de l'humeur de la personne dont il s'agissait. Je vois bien, mon fils, que vous ne savez pas de quelle importance cela est pour le repos de la vie. C'est pourtant la seule raison qui nous a fait rompre. Pour moi, j'avais encore une raison qui me tenait bien au cœur : c'est que la demoiselle était rousse. Ne croyez point que nous ayons appréhendé de nous incommoder : cela ne nous est pas tombé dans

5. Sa grand-tante Agnès de Sainte-Thècle Racine, abbesse de Port-Royal des Champs.

l'esprit, et d'ailleurs il ne nous en coûtait guère plus qu'il nous en coûtera pour vous faire subsister. Votre père est si content de vous qu'il fera toutes choses afin que vous soyez content de lui, pourvu que vous soyez honnête homme, et que vous viviez d'une manière qui réponde à l'éducation que nous avons tâché de vous donner.

JEAN RACINE, *CORRESPONDANCE*, ÉDITÉE PAR JEAN LESAULNIER, PARIS, HONORÉ CHAMPION, 2017, P. 624-625, 627-628 ET 630-631.

Les membres du jury constatent que, comme les années précédentes, les règles du commentaire de document ne sont pas suffisamment maîtrisées. Si les candidats proposent une introduction, celle-ci est beaucoup trop succincte et elle ne donne pas tous les éléments indispensables à une bonne compréhension du texte. Il est impératif, dans le cadre d'une composition en 6 heures, que la présentation soit dense et ne se limite pas, comme c'est le cas parfois, à un peu moins d'une page. Le jury rappelle que les éléments suivants doivent figurer dans l'introduction :

- La présentation de l'auteur – il ne suffit pas de citer son nom – ou de l'instance de production du document. Si l'auteur est peu connu, on insistera sur son origine sociale ou ses fonctions ; de même, s'il s'agit d'une instance, elle devra être définie de manière précise. En l'occurrence, il fallait évoquer Jean Racine, mais aussi son épouse.
- La mention du type de document et de la date : là encore, pour l'exercice proposé, on ne peut se contenter de préciser qu'il s'agit d'une lettre ou d'un ensemble de lettres. Leurs diverses dimensions et vocations doivent être relevées et analysées.
- La mise en contexte du document : il est bien clair que cette dernière doit être en rapport étroit avec le texte pour permettre de mieux le situer et le comprendre.
- L'analyse, très courte et précise, du texte doit servir à préparer l'énoncé d'une problématique et d'un plan articulés au document et non pas, comme dans une dissertation, portant sur le thème général du texte. À ce moment crucial, il est bon de respecter la syntaxe propre à une question directe ou indirecte (qui n'appelle pas une inversion du sujet et du verbe).

Tout au long du commentaire, le texte doit être cité soit in extenso, soit en renvoyant aux numéros des lignes du texte. Ces citations ne doivent pas être de

la paraphrase et les différents termes ou expressions, le ton employé, les allusions à des événements et les personnages évoqués, doivent permettre de proposer une analyse et d'apporter des connaissances précises et extérieures au texte. Le jury avait pris la peine de donner, en note, des informations sur les personnages ; il aurait été bienvenu de les voir utiliser dans le commentaire.

Il ne s'agit en aucun cas de répéter le texte d'une manière un peu différente de celle de l'auteur, pas plus que de faire une dissertation à propos du texte. Enfin, une critique du texte est nécessaire afin de voir dans quelle mesure les propos de l'auteur sont fiables ou par exemple représentatifs d'un courant de pensée ou d'un groupe social, qui doit être clairement identifié. La conclusion doit reprendre ces éléments qui permettent d'évaluer l'apport historique du document. Il s'agissait, pour le document proposé, de montrer ce qu'il apportait pour la connaissance du mariage, de la famille et des relations familiales et de voir s'il était, ou non, représentatif de la période et d'un groupe social. On pouvait proposer des comparaisons avec d'autres milieux ou d'autres périodes, mais en les justifiant.

L'exercice du commentaire peut paraître difficile mais la mise en œuvre de ces règles simples, mais indispensables, devraient garantir des notes honorables à des candidats qui ont manifestement bien travaillé la question proposée au programme. La plupart des candidats possèdent des connaissances solides, mais ils doivent mieux les exploiter.

De manière plus concrète, il est bon de veiller à la qualité de l'encre utilisée : elle doit être foncée, noire ou bleue, et toutes les pages d'une copie doivent être numérotées.

4. VERSION LATINE

DEVOIR DES GOUVERNANTS

Omnino qui rei publicae praefuturi sunt duo Platonis praecepta teneant: unum, ut utilitatem civium sic tueantur; ut quaecumque agunt, ad eam referant obliti commodorum suorum, alterum, ut totum corpus rei publicae curent ne, dum partem aliquam tueantur; reliquas deserant. Ut enim tutela, sic procuratio rei publicae ad eorum utilitatem qui commissi sunt, non ad eorum quibus commissa est gerenda est. Qui autem parti civium consulunt, partem neglegunt, rem perniciosissimam in civitatem inducunt, seditionem atque discordiam; ex quo evenit ut alii populares, alii studiosi optimi cuiusque videantur; pauci universorum. Hinc apud Athenienses magnae discordiae, in nostra re publica non solum seditiones, sed etiam pestifera bella civilia; quae grauis et fortis civis et in re publica dignus principatu fugiet atque oderit tradetque se totum rei publicae neque opes aut potentiam consecrabitur totamque eam sic tuebitur ut omnibus consulat. Nec uero criminibus falsis in odium aut invidiam quemquam uocabit omninoque ita iustitiae honestatique adhaerescet ut, dum ea conseruet, quamuis grauius offendant mortemque oppetat potius quam deserat illa quae dixi. Miserrima omnino est ambitio honorumque contentio de qua praeclare apud eundem est Platonem « similiter facere eos, qui inter se contenderent, uter potius rem publicam administraret, ut si nautae certarent quis eorum potissimum gubernaret ». Idemque praecipit « ut eos aduersarios existimemus qui arma contra ferant, non eos qui suo iudicio tueri rem publicam uelint », qualis fuit inter P. Africanum et Q. Metellum sine acerbitate dissensio.

CICÉRON, *DES DEVOIRS*, 1.

Le jury de version latine avait choisi cette année un passage extrait du livre 1 du traité *Des devoirs* de Cicéron consacré au devoir des gouvernants. Si l'Arpinate est un auteur que les candidats ont forcément rencontré à de nombreuses reprises dans leur cursus de latinistes – du moins faut-il l'espérer ! –, ne serait-ce

Jury: M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne; M^{me} Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes; M. Benjamin GOLDLUST, professeur à l'université de Franche-Comté.

qu'en tant que modèle pour l'exercice du thème latin, on lui fait parfois une fausse réputation de facilité. D'ailleurs, sans être redoutable, le texte de cette année n'était pas non plus d'un niveau ridiculement aisé et permettait de départager naturellement les candidats, comme de juste dans un concours. Plus que par la rareté du vocabulaire utilisé, qui n'a posé difficulté aux candidats que de manière localisée (encore que les adverbes, qui sont une partie indispensable du lexique, aient souvent été maltraités), le texte se distinguait par sa richesse et sa variété syntaxiques – un bon nombre de subordonnées, parfois en corrélation, des adjectifs verbaux, des phrases complexes enchâssant plusieurs niveaux de subordination, autant de constructions et d'expressions phraséologiques qui démontraient immédiatement au jury la maîtrise de la langue latine par les candidats ou trahissaient au contraire sa méconnaissance.

Quelle est l'impression globale du jury sur la tenue de l'épreuve ? Elle est, en réalité, un peu mêlée. Les résultats, assez stables et même légèrement en hausse pour la moyenne, que nous avons enregistrés cette année par rapport aux années précédentes, s'expliquent en fait par une très bonne tête de concours, qui remonte la moyenne face à un lot assez important de copies ratées, sans parler des quelques copies qui, par leur vacuité presque totale, n'ont tout simplement pas leur place dans un concours de ce niveau. C'est dire si une moyenne cache mal les disparités réelles de niveau. Cette année, au-delà des statistiques, le jury doit malgré tout faire l'aveu d'une certaine déception face à l'insuffisance syntaxique globale de l'ensemble des copies, et notamment des copies moyennes. Il se console cependant quelque peu en constatant que cette déception ne concerne heureusement pas les meilleures copies, qui sont de vraies bonnes versions.

Après ces remarques générales sur l'épreuve, venons-en au détail du texte. Dans la première phrase, dont le premier mot (*omnino*) a donné lieu à bien des contre-sens d'identification, des candidats ont eu du mal à identifier et à traduire convenablement le participe futur *praefuturi sunt* (qui, comme le rappelle la grammaire normative, signifie lorsqu'il est attribut du sujet « être sur le point de », « avoir l'intention de », ou « être destiné à » – un sens qui convenait bien ici), ainsi que le verbe *teneant*, dont bon nombre de copies n'ont pas reconnu le mode subjonctif. C'est ensuite la construction binaire *unum ut... alterum ut*, pourtant clairement annoncée par les *duo Platonis praecepta*, qui a posé problème à certains. Le jury a déploré des confusions dans les emplois du subordonnant *ut*, qu'il invite les

candidats à revoir systématiquement : si le *ut* suivant *unum* et *alterum* développe les deux préceptes en question, il n'en est évidemment pas de même du *ut* se trouvant en corrélation avec *sic* pour former une subordonnée consécutive et signifiant « dans des conditions telles que... ». La forme *obliti*, participe passé du déponent très courant *obliuiscor*, qui admet un complément le plus souvent au génitif (comme c'est ici le cas), a donné lieu à de fréquents contre-sens d'identification. Sans doute aidés par l'opposition bien frappée entre *partem aliquem* et *reliquas* (qui signifie « les autres », et non « les restes » !), les candidats ont mieux compris la fin de la phrase et l'enchaînement de la finale négative introduite par *ne*, suivie de la temporelle introduite par *dum*.

La deuxième phrase, plus courte, était construite autour d'une comparaison exprimée par la corrélation *ut... sic* (« de même que ... de même »). Les fautes commises ici concernent surtout la mauvaise analyse, et partant la mauvaise traduction, de l'adjectif verbal *gerenda* qui, en fonction syntaxique d'attribut du sujet *procuratio*, avait évidemment une valeur d'obligation, ainsi que la mauvaise compréhension du pronom relatif *qui*, qui a pour antécédent *eorum*. S'ils ne relient pas *eorum* et *qui*, les candidats ne pouvaient construire la phrase. Ils étaient pareillement bloqués s'ils comprenaient le relatif *quibus* comme un ablatif, alors qu'il s'agit du complément d'attribution au datif de *commissa est*, en vertu de l'opposition entre l'intérêt de ceux qui ont été confiés au soin des dirigeants et l'intérêt des dirigeants eux-mêmes, qui ne doit pas avoir cours en l'occurrence, d'après Platon et Cicéron. La première partie de la phrase suivante (*qui autem ... discordiam*) a généralement été bien comprise par les candidats qui, en revanche, ont eu des difficultés dans la seconde partie (*ex quo ... uniuersorum*), en raison d'une mauvaise construction : un nombre non négligeable de candidats n'ont pas vu que l'adjectif *populares* (« favorables au peuple »), comme *studiosi* (soucieux de «), se trouve en fonction syntaxique d'attribut du sujet *alii* (*alii ... populares ... studiosi ... uideantur*) et ne sont pas parvenus à rattacher le génitif *optimi cuiusque* (mot à mot « tous les meilleurs », c'est-à-dire « l'élite ») à *studiosi*, qui appelle pourtant un complément au génitif. Enfin, les plus mauvaises copies n'ont pas su sous-entendre *studiosi* entre *pauci* et *uniuersorum*, d'où de très lourds contre-sens de construction sur cette fin de phrase. La longue phrase suivante a, elle aussi, été souvent bien comprise pour sa première partie (« *hinc ... ciuilia* ») et beaucoup moins bien pour la seconde partie (« *quae ... consulat* »). Dans le cas d'un texte de Cicéron, écrit à l'époque républicaine,

il était plus que maladroit de traduire *principatus* (qui signifie la « première place », la « primauté »), par le « principat », un terme technique qui renvoie immanquablement au régime instauré par Auguste, précisément après la République ! Au-delà de ce problème ponctuel de lexique, certaines copies ont eu du mal avec les temps verbaux (*fugiet, oderit, tradet*) et l'identification de la corrélation consécutive *sic ... ut*, qui ne présentait pourtant aucune difficulté.

Le jury reconnaît que la phrase suivante, avec ses subordonnées enchâssées et surtout la séquence *quamvis grauiter offendat* (« quitte à heurter durement », « dût-il heurter durement »), était un peu moins simple. Mais les candidats devaient malgré tout pouvoir identifier la construction du verbe *adhaerescere*, dont le sens est transparent, avec les datifs *iustitiae* et *honestati*, ainsi que reconnaître les verbes *oppetat* et *deserat*, qui ont donné lieu à bon nombre de faux-sens.

La phrase débutant par le superlatif *miserrima* a été assez mal comprise ; elle a posé des problèmes malheureusement récurrents : des contre-sens d'identification sur l'adverbe *praeclare* et sur *eundem*, accusatif de *idem*, que maints candidats ont confondu avec *eundum* (« il faut aller », adjectif verbal du verbe *ire*), et la non reconnaissance ou la mauvaise construction des interrogatives indirectes introduites par *uter* et par *quis*. Il est vrai qu'il fallait, en français, gloser quelque peu la traduction de *contendere* et de *certare* pour faire émerger le sens de l'interrogative indirecte (« rivaliser / se battre pour savoir lequel des deux / qui ... »), mais le contexte ne laissait pas de doute.

Dans la dernière phrase, le subordonnant *ut* complétant le verbe principal *praecipit* n'a pas toujours été correctement analysé, certains y ayant vu une valeur finale. De même, de nombreuses copies n'ont pas identifié en *aduersarios* l'attribut du COD *eos* développé par la relative *qui arma contra ferant* : « que nous considérons comme ennemis ceux qui portent les armes contre (l'État) ». Dès lors qu'était bien analysée cette construction, la fin de la phrase (*non eos qui...*), strictement symétrique, se comprenait très aisément. Enfin, l'appréciation de nombreuses copies a été ternie, à la dernière ligne du texte, par les grosses lacunes ou confusions des candidats au sujet des initiales des prénoms latins. Dans notre mansuétude, nous ne ferons pas ici un *syllabus errorum* et nous nous contenterons de rappeler qu'il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les initiales des prénoms latins les plus usuels, à l'écrit comme à l'oral, où ils doivent du reste lire le texte en développant l'initiale et en mettant le prénom au cas voulu par la syntaxe.

Les 74 copies corrigées cette année ont été notées de 19,5 à 00, avec une moyenne de 9,53 pour l'ensemble de l'épreuve. Trois copies au sens propre nulles ont été notée 0 ou 0,5. Dix-sept copies, notées de 5 à 1,5 révèlent de très grosses et très nombreuses lacunes. Neuf copies ont été notées de 8 à 6, douze copies sont autour de la moyenne (de 8,5 à 10/20), et neuf copies sont entre 10,5 et 12. Une belle série de 24 prestations ont été satisfaisantes (avec une note comprise entre 12,5 et 19,5), dont un groupe excellent de 9 copies à 16 et plus, avec une très remarquable copie notée 19,5/20.

5. THÈME LATIN

SYLLA SE JUSTIFIE D'AVOIR EXERCÉ LA DICTATURE

Le peuple, gêné par les lois et par la gravité du sénat, a toujours travaillé à renverser l'un et l'autre. Mais celui qui est assez ambitieux pour le servir contre le sénat et les lois, le fut toujours assez pour devenir son maître. C'est ainsi que nous avons vu finir tant de républiques dans la Grèce et dans l'Italie.

Pour prévenir un pareil malheur, le sénat a toujours été obligé d'occuper à la guerre ce peuple indocile. Il a été forcé, malgré lui, à ravager la terre et à soumettre tant de nations dont l'obéissance nous pèse. À présent que l'univers n'a plus d'ennemis à nous donner, quel serait le destin de la république ? Et, sans moi, le sénat aurait-il pu empêcher que le peuple, dans sa fureur aveugle pour la liberté, ne se livrât lui-même à Marius, ou au premier tyran qui lui aurait fait espérer l'indépendance ?

Les dieux, qui ont donné à la plupart des hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude. Mais, quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux.

MONTESQUIEU, *DIALOGUE DE SYLLA ET D'EUCRATE*, 1745.

Le texte proposé cette année au concours était un extrait du *Dialogue de Sylla et d'Euclate*, petite fiction que Montesquieu a publiée dans le *Mercure de France* en 1745. L'auteur de *l'Esprit des Lois* met en scène le dictateur romain comme un personnage de théâtre qui justifie ses actes par sa volonté de grandeur. Ce thème latin, de langue toute classique, n'avait rien qui devait surprendre ; il a permis de départager les candidats, dont les notes s'échelonnaient de 0,5 à 19,5 sur 20. La moyenne, comparable à celle des années précédentes, était de 9,2 sur 20 et l'écart-type de 4,8, ce qui témoigne d'une échelle régulière des notes. Néanmoins, ces résultats cachent une certaine faiblesse du niveau des candidats en latin et, après les quelques meilleures copies, on descend un peu trop vite dans les abîmes.

Sur les 26 admissibles du concours A, 20 candidats avaient composé en thème latin ; deux d'entre eux seulement ont obtenu moins de la moyenne ; on retrouvait dans cette liste d'admissibles ceux qui avaient obtenu les meilleures notes. Aucun reçu n'a eu moins de 12,5 sur 20 pour cette épreuve ; les candidats de la liste supplémentaire d'admission n'avaient pas moins de 11,5 sur 20. Tout cela pour souligner que, si un bon résultat à l'épreuve de thème latin ne suffit pas forcément pour la réussite au concours, il y contribue beaucoup.

Le jury déplore que plusieurs copies aient été incomplètes : sauf dans un cas (la lacune finale montrait que le candidat avait manqué de temps), il s'agissait manifestement d'étourderies, puisque des phrases étaient omises dans le corps du texte, sans que les candidats aient signalé la lacune. Rappelons que dans de tels cas, le jury est contraint d'appliquer à la partie manquante le maximum de fautes qui y ont été commises, ce qui pèse toujours très lourd dans la note finale. Il convient de rester concentré quand on recopie (en soignant l'écriture : un *o* qui ressemble à un *a* peut être compté comme un barbarisme) et de bien se relire.

En ce qui concerne les fautes les plus fréquentes, on insistera sur la désinvolture avec laquelle les candidats ont traité les règles pourtant simples de la concordance des temps en latin : le temps du verbe de la proposition principale détermine celui du verbe de la subordonnée au subjonctif (sauf de rares exceptions), qui ne doit donc pas calquer le temps employé par la langue française. De même, il y a trop de copies où l'on confond *tantus (...quantus)* avec *tam multi* ou *tot (...quot)*, ou *talis (...qualis)*. Enfin, on doit reprocher aux candidats, une fois de plus, d'utiliser sans discernement les dictionnaires de thème latin et de choisir des mots qui

Jury: M^{me} Elsa MARGUIN-HAMON, directrice de la recherche, chargée de cours à l'École nationale des chartes ; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

provoquent des faux-sens ou des contre-sens, dans un texte dont la compréhension devait être pourtant aisée.

Au musée des horreurs, si les formes **facendum* et **oboedentia* s'expliquent par l'inattention orthographique, on trouve des **hominorum*, *ad* **darendum* et autres **premio tyrano* qui laissent songeur... Et le malheureux verbe *cogere* a été torturé pour donner des **coegitur* ou **cogactus* est que le jury a été forcé de sanctionner lourdement. Et que penser des abominables **poteret* et **potueberit* ?

Examinons à présent le détail du texte. Dans la première phrase, l'expression « l'un et l'autre » comportait une réelle difficulté : Montesquieu désignait-il, un peu rapidement, « les lois et la gravité » ou « les lois » et le « sénat » ? Il est dommage, en tout cas, qu'aucune copie n'ait pensé au très commode *ambo* (qui permettait d'esquiver le problème avec bonheur) et qu'une moitié seulement des copies ait pensé à *uterque* (avec un problème d'accord de genre, sur lequel le jury a été indulgent). Dans la seconde phrase, les candidats ont allègrement confondu *servire* avec *servare*, ce qui a provoqué des contresens caractérisés. La fin de ce premier paragraphe était facile (Montesquieu employait le mot « république » au sens latin, il suffisait de le décalquer), mais, comme souvent avec les passages sans difficulté, elle a provoqué des erreurs d'inattention, sur le sens de « finir » (qui ne voulait pas dire « achever », mais « avoir une fin »), sur la déclinaison de *res publica* (!), et même sur les noms de la Grèce et de l'Italie : puisque les candidats disposent d'un dictionnaire de version, ils devraient vérifier ces noms propres.

Dans le second paragraphe, on doit féliciter les candidats de n'avoir pas trébuché sur le sens de « prévenir » ; en revanche, la traduction d'« occuper » a ouvert la voie à de nombreuses ambiguïtés. Dans la phrase suivante, le « malgré lui » a été rendu par d'abominables *se invito*, qui témoignent d'une méconnaissance profonde du latin, tandis que la formule « dont l'obéissance nous pèse » a donné lieu à des emplois amusants du verbe *librare* ; félicitons cependant les candidats qui ont eu la présence d'esprit d'employer l'élégant double datif. Les ennemis dont parlait Sylla n'étaient pas des *inimici* mais des *hostes*, même si, dans le contexte des guerres civiles, les Romains ont un peu trop confondu les deux. La dernière question de ce second paragraphe recelait quelques difficultés : pour traduire « sans moi », certains candidats sont allés chercher le verbe *abesse* et sont tombés dans des erreurs morphologiques ; beaucoup de candidats semblent ignorer la règle de construction des verbes d'empêchement (comme *impedire*) dans une phrase inter-

rogative (A. Ernout & F. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, 1964, p. 307-308, § 313) ; la « fureur aveugle pour la liberté » a donné lieu à de nombreuses tournures, assez souvent fautives quand on oubliait que le *furor* est masculin ; l'identité de Marius a dû laisser perplexes certains candidats peu au fait de l'histoire romaine, au point qu'ils ont commis une faute sur ce nom, devenu parfois Marcus (!) ; mais ceux qui ont pensé à utiliser, pour traduire le « premier tyran qui... » un de ces pronoms relatifs indéfinis qu'affectionne le latin méritent des félicitations : il ne s'agissait pas d'une « priorité ». Dans tout ce paragraphe, le jury a constaté avec dépit que les candidats ne maîtrisaient pas toujours l'emploi de l'irréel du présent ou du passé en latin.

Le sens du dernier paragraphe était à la fois une conclusion et une menace pour un peuple trop amoureux de la liberté. Les fautes se sont concentrées sur des expressions qu'il n'était pourtant pas difficile de traduire, comme « la plupart des hommes » ou « à la liberté autant de malheurs qu'à la servitude » : les candidats qui ont trébuché sur de tels mots ont montré leur faible pratique de la langue latine. La formule finale, « il faut bien le payer aux dieux », exprime plus une résignation que la volonté d'être exact dans les transactions avec les dieux : le choix des mots dans le dictionnaire de thème était important.

Ce texte ne présentait ni difficultés insurmontables ni pièges sournois pour les candidats : les fautes ont été, dans leur majorité, dues à l'inattention ou bien à un emploi trop mécanique des dictionnaires français-latin : l'exercice de thème latin, il faut encore le redire, ne consiste pas à pêcher des formules dans un recueil de citations privées de leur contexte, mais à employer la langue latine comme une langue vivante : grâce à lui, les correcteurs peuvent mesurer le degré de familiarité des candidats avec les auteurs latins. Les meilleures copies ont su, tout en respectant la correction grammaticale, transposer, parfois avec brio, la pensée de Montesquieu.

6. VERSION GRECQUE

UN BEL EXEMPLE DE LA CONFIANCE QUE PEUT SUSCITER L'AMITIÉ

Εὐδαμίδας Κορίνθιος Ἀρεταίῳ τῷ Κορινθίῳ καὶ Χαριζένῳ τῷ Σικωνίῳ φίλοις ἐκέχρητο εὐπόροις οὔσι πενέστατος αὐτὸς ὢν· ἐπεὶ δὲ ἀπέθνησκε, διαθήκας ἀπέλιπε τοῖς μὲν ἄλλοις ἴσως γελοίους, σοὶ¹ δὲ οὐκ οἶδα εἰ τοιαῦται δόξουσιν ἀνδρὶ ἀγαθῷ καὶ φιλίαν τιμῶντι καὶ περὶ τῶν ἐν αὐτῇ πρωτείων ἀμιλλωμένῳ· ἐγγράπτο γὰρ ἐν αὐταῖς· «Ἀπολείπω Ἀρεταίῳ μὲν τὴν μητέρα μου τρέφειν καὶ γηροκομῆν, Χαριζένῳ δὲ τὴν θυγατέρα μου ἐκδοῦναι μετὰ προικὸς ὅποσιν ἂν πλείστην ἐπιδοῦναι παρ' αὐτοῦ δύνηται — ἦν δὲ αὐτῷ καὶ μήτηρ πρεσβύτις καὶ θυγάτριον ὠραῖον ἤδη γάμου — ἦν δὲ τι ἄτερος αὐτῶν ἐν τοσοῦτῳ πάθῃ, καὶ τὴν ἐκείνου μερίδα, φησίν, ἐχέτω ὁ ἕτερος.» Τούτων ἀναγνωσθεισῶν τῶν διαθηκῶν οἱ τὴν πενίαν μὲν εἰδότες τοῦ Εὐδαμίδα, τὴν φιλίαν δὲ ἢ πρὸς τοὺς ἄνδρας ἦν αὐτῷ ἀγνοοῦντες ἐν παιδιᾷ τὸ πρᾶγμα ἐποιοῦντο καὶ οὐδεὶς ὅστις οὐ γελῶν ἀπηλλάττετο,

Lucien

¹ σοὶ : l'interlocuteur du narrateur

La version proposée cette année aux candidats était un passage du dialogue de Lucien, *Toxaris ou de l'amitié*, c. 22, qui a inspiré Montaigne (*Essais*, I, 28) lequel fut plus tard une source de Poussin : *Le testament d'Eudamidas* de Corinthe (actuellement conservé à Copenhague) fut diffusé par la gravure (Jean Pesne, 1693), admiré de Diderot et fort apprécié des artistes néo-classiques. Outre son intérêt culturel, le texte permettait aux candidats de manifester la solidité de leurs connaissances en grec, et le jury a été satisfait de lire de bonnes copies.

« Eudamidas de Corinthe avait pour amis (φίλοις ἐκέχρητο, plus-que-parfait de χάρομαι- χρῶμαι, + datif) Arétée de Corinthe et Charixénos de Sicyone, qui étaient riches (εὐπόροις οὔσι est apposé aux noms Ἀρεταίῳ et Χαριζένῳ) tandis que lui-même était très pauvre (πενέστατος αὐτὸς ὢν apposé au sujet

Jury: M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M^{me} Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

Εύδαμίδας) ». Commence alors l'exposé des volontés testamentaires d'Eudamidas : « Et lorsqu'il était en train de mourir (le verbe ἀποθνήσκω à l'imparfait suggère que c'est le moment où il rédige son testament), il laissa un testament (διαθήκας, acc. pl. de διαθήκη) qui, aux yeux des autres hommes (τοῖς ἄλλοις), est peut-être ridicule (ἴσως γελοίους), tandis qu'à toi litt. je ne sais pas s'il paraîtra tel (i.e. s'il paraîtra ridicule, comprendre je suis certain que tu l'approuveras), puisque tu es un homme de bien qui honores l'amitié et qui combats pour obtenir le premier prix (τὰ πρωτεῖα) en cette matière (ἐν αὐτῇ = dans le domaine de l'amitié) », cette suite de datifs étant apposés à σοί, l'interlocuteur du narrateur, c'est-à-dire Toxaris. Le contenu du testament est surprenant : « Voici en effet ce qui avait été écrit (ἐγγράπτο est un plus-que-parfait) dans ce testament (ἐν αὐταῖς = ἐν ταῖς διαθήκαις) : 'Je lègue (ἀπολείπω régit les infinitifs τρέφειν, γηροκομεῖν, ἐκδοῦναι) à Arétée ma mère pour qu'il la nourrisse (τρέφειν) et qu'il la soigne dans ses vieux jours (γηροκομεῖν, Montaigne : l'entretenir en sa vieillesse), et à Charixénos ma fille pour qu'il la donne en mariage (ἐκδοῦναι aoriste 2 de ἐκδίδωμι) avec une dot (fém. προῖξ, προικός) – une dot aussi importante (ὀπίσθη πλείστην..., la plus importante dot...) qu'il pourra (ἂν δύνηται avec valeur d'éventualité) y pourvoir sur sa propre fortune' (ἐπιδίδωμι signifie précisément donner en dot) ». On lit chez Montaigne : 'luy donner le douaire le plus grand qu'il pourra'. Suit une parenthèse destinée à expliquer la situation familiale d'Eudamidas : « Il avait en effet (ἦν αὐτῷ) à la fois (καὶ... καὶ...) une vieille mère et une fille en âge de se marier (ὠραῖον ἤδη γάμου, nubile) ». Et le texte du testament continue ainsi : « Et s'il devait arriver quelque chose (ἦν δέ τι... πάθη, éventuel), pendant ce temps (ἐν τοσοῦτῳ, litt. dans cette durée), à l'un des deux (ἄτερος αὐτῶν : Arétée ou Charixénos) [l'euphémisme, comme en français, doit se comprendre comme l'éventualité de la mort], alors, précise Eudamidas (φησὶν), que l'autre (ὁ ἕτερος, c'est-à-dire le survivant) prenne aussi (καὶ) la part (de l'héritage) du premier (ἐκείνου = le défunt) ». La version de Montaigne traduit habilement μερίδα : « au cas que l'un d'eux vienne à défaillir, je substitue en sa part celui qui survivra ». Il fallait ensuite reconnaître un génitif absolu, τούτων ἀναγνωσθεισῶν τῶν διαθηκῶν, « après la lecture de ce testament, ceux qui connaissaient la pauvreté d'Eudamidas, mais qui ignoraient (traduire le balancement μὲν... δὲ...) l'amitié qu'il avait (à nouveau ἦν αὐτῷ) pour ces hommes (πρὸς τοὺς ἄνδρας, Arétée et Charixénos), c'est-à-dire qui le liait à ces hommes, commencèrent par considérer (valeur inchoative de l'impar-

fait) l'affaire (τὸ πρᾶγμα, les dispositions testamentaires) comme une plaisanterie (ἐν παιδίᾳ, litt. sous forme de plaisanterie, sous le mode de la plaisanterie), et il n'y avait personne qui (οὐδεὶς ὅστις οὐ...) s'abstint de rire », c'est-dire que tous éclatèrent de rire en se moquant du testament ; la construction de ἀπαλλάττομαι + participe (s'abstenir de, cesser de) était indiquée par le dictionnaire Bailly, de même que la tournure οὐδεὶς ὅς / ὅστις οὐ... (il n'y a personne qui ne fasse telle ou telle chose, c'est-à-dire que tous etc., la deuxième négation étant explétive). Mais les héritiers se montrent dignes de la confiance d'Eudamidas. Charixénos meurt cinq jours après, et Arétée nourrit la mère d'Eudamidas et marie sa fille le même jour que la sienne propre.

Onze candidats ont composé et la moyenne de l'épreuve est de 12,18 sur 20.

Les meilleures copies ont obtenu les notes de 19,5 (une), 17 (une), 16 (une) et 15 (deux).

Trois copies très faibles ont été notées 4 (deux) et 2 (une).

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

'At last I could row no further. My hands were blistered, my back was burned, my body ached. With a sigh, making barely a splash, I slipped overboard. With slow strokes, my long hair floating about me, like a flower of the sea, like an anemone, like a jellyfish of the kind you see in the waters of Brazil, I swam towards the strange island, for a while swimming as I had rowed, against the current, then all at once free of its grip, carried by the waves into the bay and on to the beach.

'There I lay sprawled on the hot sand, my head filled with the orange blaze of the sun, my petticoat (which was all I had escaped with) baking dry upon me, tired, grateful, like all the saved.

'A dark shadow fell upon me, not of a cloud but of a man with a dazzling halo about him. "Castaway," I said with my thick dry tongue. "I am cast away. I am all alone." And I held out my sore hands.

'The man squatted down beside me. He was black. [...] I lifted myself and studied the flat face, the small dull eyes, the broad nose, the thick lips,

the skin not black but a dark grey, dry as if coated with dust. “Agua,” I said, trying Portuguese, and made a sign of drinking. He gave no reply, but regarded me as he would a seal thrown up by the waves, that would shortly expire and might then be cut up for food. At his side he had a spear. I have come to the wrong island, I thought, and let my head sink: I have come to an island of cannibals.

‘He reached out and with the back of his hand touched my arm. He is trying my flesh, I thought. But by and by my breathing slowed and I grew calmer. [...]

‘Then, since we could not stay thus forever, I sat up and again began to make motions of drinking. I had rowed all morning, I had not drunk since the night before, I no longer cared if he killed me afterwards so long as I had water.

‘The Negro rose and signed me to follow. He led me, stiff and sore, across sand-dunes and along a path ascending to the hilly interior of the island. But we had scarcely begun to climb when I felt a sharp hurt, and drew from my heel a long black-tipped thorn. Though I chafed it, the heel quickly swelled till I could not so much as hobble for the pain. The Negro offered me his back, indicating he would carry me. I hesitated to accept, for he was a slight fellow, shorter than I. But there was no help for it. So part-way skipping on one leg, part-way riding on his back, with my petticoat gathered up and my chin brushing his springy hair, I ascended the hillside, my fear of him abating in this strange backwards embrace. He took no heed where he set his feet, I noted, but crushed under his soles whole clusters of the thorns that had pierced my skin.

‘But I may hope, may I not, Margaret, that some time you will think of me as a lover? Not yet, I see – there is no hurry – but some time – ’

She was silent for a minute or two, trying to discover the truth as it was in her own heart, before replying; then she said:

‘I have never thought of – you, but as a friend. I like to think of you so; but I am sure I could never think of you as anything else. Pray, let us both forget that all this’ (‘disagreeable,’ she was going to say, but stopped short) ‘conversation has taken place.’

Jury: M^{me} Marie de LA MURE,
professeur au lycée Michelet,
Vanves ; M^{me} Emilia LE SEVEN,
professeur agrégé de l’Université.

He paused before he replied. Then, in his habitual coldness of tone, he answered:

'Of course, as your feelings are so decided, and as this conversation has been so evidently unpleasant to you, it had better not be remembered. That is all very fine in theory, that plan of forgetting whatever is painful, but it will be somewhat difficult for me, at least, to carry it into execution.'

J. M. COETZEE, *FOE*, 1986.

Proposition de traduction :

« Je n'eus enfin plus la force de continuer à ramer. Mes mains étaient couvertes d'ampoules, mon dos brûlé, mon corps douloureux. Je poussai un soupir et, faisant à peine une éclaboussure, je me laissai glisser par-dessus bord. À lentes brasses, mes longs cheveux flottant autour de moi, telle une fleur des mers, telle une anémone, telle une de ces méduses que l'on voit dans les eaux au large du Brésil, je nageai en direction de l'étrange île, nageant d'abord comme j'avais ramé, contre le courant, puis, une fois libérée de son emprise, je me laissai porter par les vagues jusque dans la baie et sur la plage.

« Là je restai allongée, étalée sur le sable brûlant, ma tête pleine de l'éclat orangé du soleil, mon jupon (qui était tout ce que je portais au moment du naufrage) séchant sur moi sous la chaleur cuisante du soleil, épuisée, reconnaissante, comme le sont les rescapés.

« Une ombre noire s'étendit sur moi. Ce n'était pas celle d'un nuage, mais celle d'un homme apparaissant auréolé d'une lumière éblouissante. "Naufragée, prononçai-je malgré ma langue desséchée et gonflée. J'ai fait naufrage. Je suis seule." Et je tendis vers lui mes mains endolories.

« L'homme s'accroupit à côté de moi. Il était noir. [...] Je me relevai et examinai son visage plat, ses petits yeux ternes, son large nez, ses lèvres épaisses, sa peau qui n'était pas noire mais gris foncé et sèche, comme si elle était recouverte d'une épaisse couche de poussière. "Água," dis-je, en essayant le portugais et en associant le geste à la parole. Il ne répondit pas, mais il me

regarda de la même manière qu'il aurait regardé un phoque rejeté par les vagues sur le point d'expirer et qui pourrait donc être dépecé pour être mangé. Il tenait une lance à son côté. J'ai fait naufrage sur la mauvaise île, pensai-je, puis je laissai ma tête sombrer : j'ai fait naufrage sur une île de cannibales.

« Il tendit le bras puis, du dos de la main, il toucha mon bras. Il tâta ma chair, me dis-je. Mais peu à peu ma respiration ralentit et je me calmai. [...]

« Alors, puisque nous ne pouvions pas rester ainsi éternellement, je me redressai pour m'asseoir et refis des signes pour mimer l'action de boire. J'avais ramé toute la matinée, je n'avais pas bu depuis la veille au soir; peu m'importait qu'il me tuât après, du moment que j'eus de l'eau.

« Le nègre se leva et me fit signe de le suivre. Fourbue et endolorie, je le suivis à travers les dunes de sables et le long d'un sentier dont l'ascension menait au cœur vallonné de l'île. Mais à peine avions nous commencé la montée que je ressentis une vive douleur et retirai de mon talon une longue épine teintée de noir à la pointe. J'eus beau frotter mon talon, il enfla rapidement, tant et si bien que je ne pus plus que claudiquer sous l'effet de la douleur. Le nègre m'offrit son dos, indiquant par là qu'il me porterait. J'hésitai à accepter, car c'était un homme frêle et plus petit que moi. Mais il n'y avait pas d'autre solution. Ainsi, avançant à cloche-pied sur une partie du chemin, montant sur son dos sur l'autre partie, mon jupon retroussé et mon menton effleurant ses cheveux hirsutes, je gravis la colline, la crainte suscitée par mon compagnon s'atténuant au cours de cette étrange étreinte à rebours. Il ne faisait guère attention à l'endroit où il posait les pieds, à ce que je notais ; il écrasait sous ses plantes de pieds des amas entiers de ces épines qui m'avaient percé la peau. »

Le texte proposé aux candidats cette année était l'incipit du cinquième roman (publié en 1986) de l'auteur Sud-Africain et lauréat du prix Nobel de littérature, John Maxwell Coetzee. *Foe*, comme la note à l'attention des candidats l'indiquait, est une sorte de réécriture du roman *Robinson Crusoe* (1719) de Daniel Defoe. Plus exactement, *Foe* utilise *Robinson Crusoe* comme un hypotexte pour écrire la genèse fictive de ce dernier en mettant en avant des personnages qui demeuraient alors invisibles dans les romans d'aventures du XVIII^e siècle : les femmes et les noirs. Dans la première partie du roman de Coetzee, c'est une narratrice du nom

de Susan Barton qui prend en charge le récit. Elle raconte à Foe, le Daniel Defoe avant qu'il n'ajoute la particule nobiliaire à son nom vers 1695, le récit de son tragique naufrage sur l'île de Robinson Cruso (*sic*) suite à une mutinerie sur le navire qui devait la ramener du Brésil en Europe. Si les candidats ne pouvaient deviner tous les détails du dispositif narratif, les guillemets simples qui ouvrent chaque paragraphe (la marque du dialogue en anglais) devaient néanmoins les mettre sur la piste d'une narration orale.

Au vu du nombre d'erreurs sur le genre de la narratrice, le jury rappelle l'importance de lire minutieusement le texte avant de commencer à traduire. Le jury regrette qu'une grande partie des candidats ne connaissent pas le terme « *petticoat* », qui était pourtant l'indice principal pour déterminer le genre de la narratrice, genre que seule une minorité de candidats a repéré. De même, sachant que ce texte était une réécriture de *Robinson Crusoe*, les candidats devaient se douter que le récit se déroulait au début du XVIII^e siècle et que, dans ce contexte, *petticoat* ne pouvait en aucun cas être traduit par « gilet de sauvetage » qui était un anachronisme, son invention datant de 1854. Une lecture fine du texte et la prise en compte du contexte, nous le rappelons cette année encore, sont primordiales et auraient permis aux candidats d'éviter bien des erreurs. Il est indispensable de visualiser la scène et d'identifier les protagonistes, le lieu et l'époque avant de se lancer dans l'exercice de traduction. C'est ce travail préparatoire qui permettra aux candidats d'inférer le sens des mots qu'ils ne connaissent pas, ou de proposer une traduction qui, à défaut d'être exacte, sera au moins cohérente.

La difficulté du texte était plus lexicale que syntaxique. Le jury ne s'attendait pas à ce que les candidats connaissent le sens de tous les termes, notamment ceux relatifs au domaine maritime, mais l'étude du contexte, encore une fois, devait les aider à surmonter ces difficultés et proposer des traductions logiques. Une étude minimale du contexte aurait ainsi évité aux candidats de traduire « *castaway* » par « chassé » ou « repoussé » (encore plus éloigné du sens). L'expression « *stiff and sore* » a particulièrement posé problème et a donné lieu à des traductions trop souvent éloignées du texte, comme « épuisé et anxieux », alors que l'attention portait sur le corps de la naufragée. Le jury a été surpris de voir que des termes simples, comme les adjectifs « *long* » et « *flat* » qui caractérisaient le visage de Vendredi, ont été traduits par des contresens. Le substantif « *jellyfish* » a donné lieu à une série de traductions toutes plus fantaisistes les unes que les

autres : poisson flasque, poisson qui gonfle, poisson doré, poisson gluant, poisson multicolore, ou encore poisson joyau (à cause de la proximité sonore entre *jelly* et *jewel* ?). Trop souvent, le vocabulaire relatif au corps, pourtant élémentaire, n'était pas maîtrisé. Par ailleurs, une lecture attentive du texte et une étude stylistique rapide aurait aussi permis aux candidats de remarquer que le niveau de langue était tout sauf familier, ce qui leur aurait évité de traduire « *splash* » par « plouf ! » ou « *fellow* » par « gars ».

Si la syntaxe ne présentait aucune difficulté, la simplicité apparente des phrases a pris au piège certains candidats qui ont trop souvent lissé le texte dans leurs traductions. Le travail sur les répétitions et variations de Coetzee (« *into the bay and on to the beach* » ; « *castaway ... I am cast away* » ; « *part-way skipping on one leg, part-way riding on his back* »), le rythme des phrases, sont autant d'éléments qui devaient être pris en compte et préservés dans la traduction. Les candidats qui se sont contentés d'une traduction littérale sont souvent passés à côté du sens de certaines expressions idiomatiques (« *there was no help for it* ») ou ont proposé des traductions françaises maladroitement, notamment lorsqu'un chassé-croisé était nécessaire (« *my petticoat baking dry upon me* »). Les candidats qui ont su rendre dans leur traduction la qualité littéraire du texte, la richesse de ses phrases, et qui ont su parfois prendre des risques pour traduire au plus près l'esprit et le sens du texte (en traduisant « *movement* » par « brasses », par exemple), ont vu leur copie bonifiée. À ce propos, le jury regrette que le sens de « *baking* » ait trop souvent été omis dans les copies. De même, dans « *black tipped thorn* », nombre de candidats ont passé sous-silence « *tipped* » qui signifiait que c'était la pointe de l'épine qui était noire, et non pas toute l'épine. Nous rappelons aux candidats que tous les éléments de sens doivent être traduits, une omission valant toujours plus cher qu'un contre-sens.

Enfin, nous rappelons que l'exercice de version nécessite de bien maîtriser la langue cible, ici le français. Le jury a trop souvent vu des passés simples conjugués comme des imparfaits (« je nageais » au lieu de « je nageai »), des participes passés remplacés par des infinitifs (« qui serait ensuite découper* »), constaté des erreurs de concordance des temps, ou relevé des erreurs d'orthographe (ex : bay* ; rejettais* ; chaire* au lieu de chair). Le jury souhaite féliciter les candidats, car il y en a eu, qui ont su traduire le texte de manière élégante et montrant leur compréhension fine du texte.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

DAS ML-JAHR

1983 war ein ganz besonderes Jahr. Die Jugendlichen nannten es ganz locker das »ML-Jahr«. Es war Martin Luthers fünfhundertster Geburtstag und zugleich der hundertste Todestag von Karl Marx. ML steht ursprünglich für den Marxismus-Leninismus-Lehrgang, den ein jeder im Laufe seiner Ausbildung durchlaufen musste. Im Volksmund gerne »Rotlichtbestrahlung« genannt, konnte es nun für Marx-Luther-Jahr oder Martin-Luther-Jahr stehen.

Leider entdeckten die Genossen viel zu spät, wie kontraproduktiv diese Fügung für ihre Propaganda war. Wir feierten den Geburtstag Luthers, sie gedachten des Todestages von Karl Marx. (...)

Sämtliche Luther-Stätten außer Coburg und Worms befanden sich auf DDR-Territorium (...), Also war die DDR geradezu verpflichtet, die Feierlichkeiten auszurichten und als Gastgeber zu fungieren.

Anlässlich der »Ökumenischen Begegnungstage zum 500. Geburtstag Martin Luthers« erwartete man in Leipzig gut zweihundert Gäste aus aller Welt und allen christlichen Konfessionen. Diese internationale, weltweite Öffentlichkeit wollte Honecker für seine Politik und die gesamte DDR nicht ungenutzt lassen. Zum ersten Mal erschien in der DDR eine lesenswerte Biografie Martin Luthers. Bisher enthielt die Literatur über Dr. Martin Luther eher Propaganda als eine Darstellung der wirklichen Verhältnisse und Umstände seines Lebens. Als wunderbaren Nebeneffekt erfuhren die Luther-Feierlichkeiten tatsächlich eine große staatliche Aufmerksamkeit, und die einzelnen Luther-Städte und -Stätten wurden Stück für Stück restauriert, soweit es im Ermessen des Staates und dem finanziellen Spielraum der staatlichen Mittel lag.

Man legte großen Wert darauf, vor der internationalen Öffentlichkeit einen exzellenten Eindruck zu machen. In der Leipziger Thomaskirche fanden die Luther-Feierlichkeiten dann ihren Abschluss. (...)

Zum zentralen Abschlussgottesdienst der Luther-Feierlichkeiten hatte sich Honecker als Gast angesagt. Einige Jugendliche hatten die Idee, sich an der Ecke des Marktplatzes zu versammeln. Sie wollten mit Kerzen in der Hand und ohne ein Wort zu sagen dasitzen, wenn Honecker aus der Thomaskirche kam und die Besucher der Dokfilmwoche das Kino verließen. In einer Diktatur ist der Geist des Menschen geschärft. Da versteht er ohne Worte. Stumm dort zu sitzen, war eine deutliche Botschaft an den obersten Repräsentanten eines Staates, in dem man die Menschen so lange gezielt ver-dummte und einschüchterte, bis sie stumm waren.

CHRISTIAN FÜHRER, *WIR SIND DABEI GEWESEN*, 2008.

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte proposé aux 13 germanistes était tiré de l'ouvrage de Christian Führer, pasteur de l'église Saint-Nicolas de Leipzig, *Wir sind dabei gewesen*, publié en 2008. Il traitait de l'année 1983 en RDA où contre toute attente Martin Luther et Karl Marx allaient entrer en concurrence.

Le titre du texte, *Das ML-Jahr*, indiquait clairement le caractère singulier de l'année 1983. La structure du texte était simple :

- L. 1-10 : Explication du titre, l'année ML. En 1983, on commémorait aussi bien la naissance de Luther que la mort de Marx, d'où une certaine ambiguïté, ML renvoyant de fait aussi bien à Marx-Luther qu'à Martin Luther (l. 2-7), ce qui ne pouvait que diviser la population, certains célébrant uniquement la mémoire de Luther tandis que d'autres (les *Genossen*, l. 8, i.e. les dirigeants de la RDA mais aussi les communistes convaincus) se concentraient sur Karl Marx (l. 9-10).
- L. 11-31 : Vu que Luther s'était essentiellement illustré dans des lieux correspondant à partir de 1949 au territoire de la RDA, Honecker se vit dans l'obligation d'organiser les festivités (l. 11-14) et souhaita, en raison de la dimension internationale de la commémoration, tirer profit de cet événement culturel afin de soigner son image de marque : publication d'une biographie ne pouvant être taxée de propagande (l. 19-23) et restauration des lieux où Luther avait œuvré (l. 25-27).
- L. 32-41 : Accueil glacial réservé à Honecker par quelques jeunes à Leipzig lors de l'office marquant la fin des festivités en l'honneur de Luther (l. 32-37), considérations générales (l. 37-41) sur la symbolique de gestes ou d'objets anodins : une simple présence silencieuse ou un malheureux cierge sont autrement plus éloquents que des vociférations ou d'énormes calicots dans un État où la population est, de fait, réduite au silence.

Les erreurs grammaticales :

Le passage retenu ne comportait pas de difficultés majeures.

Le jury a toutefois relevé des erreurs portant sur la structure des phrases :

Plusieurs candidats n'ont pas compris que dans *gut zweihundert Gäste* (l. 16-17), *gut* concernait les données chiffrées (pas moins de 200 invités) et l'ont souvent considéré comme portant sur le verbe *erwarten* ou sur *Leipzig* (on attendait bien à Leipzig...).

Si les étudiants ont bien repéré l. 17-19 l'accusatif placé en début de phrase, ils n'ont pas toujours compris que *nicht ungenutzt lassen wollen* concernait à la fois *für seine Politik* et *und die gesamte DDR* (2 copies).

La valeur de *darauf* (l. 28), annonçant la proposition infinitive *vor ... zu machen* (l. 28-29), n'a pas été identifiée dans 2 copies.

Les candidats ont par ailleurs parfois trébuché sur les conjonctions de subordination :

Le *wie* suivi de l'adjectif *kontraproduktiv* (l. 8-9) excluait tout autre sens que « à quel point ». Une valeur temporelle ne pouvait être proposée ici.

Soweit (l. 26), « dans la mesure où », a déconcerté certains qui, en fait, semblaient davantage peiner à retranscrire dans un français correct l'idée simple des limites financières de l'État.

La conjonction *wenn* (l. 36-37), et non *als*, excluait toute traduction française des verbes *kommen* et *verlassen* par un passé simple. Seuls 5 candidats ont adopté le conditionnel qui s'imposait ici. Un étudiant, manifestement troublé, a choisi la traduction « si » qui ne correspondait guère à la réalité des faits.

On notera enfin des erreurs grammaticales classiques :

Le système spatial (l. 35 et 39) a été à l'origine d'étourderies ; *dasitzen* (l. 35) et *sitzen* (l. 39) sont bien évidemment des verbes de position.

Dans la majorité des copies, le masculin faible (l. 39-40) n'a pas été repéré. Le jury a donc trouvé dans 9 copies « aux plus grands représentants de l'État » alors que seul Honecker, mentionné par ailleurs l. 36, était ici visé.

Les erreurs lexicales :

Le jury a fait preuve d'indulgence pour *Fügung* (l. 9) dont la dimension religieuse n'a guère été perçue et a accepté de nombreuses propositions pour *Rotlichtbestrahlung* (l. 6). Il n'a en revanche pas apprécié la transformation de *bisher* (l. 21) en nom propre.

Comme toujours, des confusions classiques ont été relevées : *Genossen* (l. 8)/ *Zeitgenossen* ; *gedenken* (l. 10)/ *denken* ; *Stätten* (l. 11 et 25)/ *Staaten* ; *Stätten* (l. 11)/ *Städte* ; *Öffentlichkeit* (l. 18)/ *Öffnung* ; *wirklich* (l. 22)/ *wichtig* ; *Verhältnis* (l. 22)/ *Verhalten* ; *Kerze* (l. 35)/ *Kreuz* (le registre religieux était certes maintenu) ; *stumm* (l. 38 et 41)/ *dumm*. L'adverbe (l. 38) ou adjectif (l. 41) *stumm* a été traduit comme *dumm* alors que le verbe *verdummen* apparaissait (l. 41) et était bien compris.

À ces confusions s'ajoutent des traductions fantaisistes ou erronées résultant d'un manque de lucidité. L'expression *im Laufe seiner Ausbildung* (l. 5), « au cours de sa formation » a ainsi été rendue par « dans la course de sa formation »

(sic) et *Gottesdienst* (l. 32) a été rendu par « service de Dieu » (sic). *Botschaft* (l. 39), ici « message », signifie certes également « ambassade » mais un minimum de bon sens permettait d'écarter cette acception et de réfléchir à une autre solution, d'autant que la préposition *an* suivie de l'accusatif dans *an den obersten Repräsentanten eines Staates* (l. 39-40) indiquait clairement qu'un message était adressé à Honecker.

On ne saurait en conclusion trop encourager les candidats à consacrer quelques précieuses minutes à une relecture attentive afin d'éviter les étourderies, par exemple traduire le génitif saxon *Luthers* (l. 20) par « de Luthers ». Il convient évidemment d'écarter les propositions absurdes, par exemple *Spielraum* (l. 27) traduit par « salle de jeu ». Les étudiants veilleront également à bien mesurer le poids des mots, ainsi « sans un mot à dire » ne signifie pas « sans dire un mot » et à traduire la totalité du texte : *Thomaskirche* (l. 30) et *Marktplatz* (l. 34) doivent faire l'objet d'une traduction tout comme la ville de *Coburg* (l. 11). Le nombre doit également être pris en compte (l. 15 par exemple). Enfin, la qualité de la langue, quant à elle, doit être particulièrement soignée (conjugaisons, orthographe, ponctuation et style).

Les notes s'échelonnent de 01 à 18,5. La moyenne est de 11,61.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Juan José SAER, *El entenado*, 1983

En el siglo XVI, un joven grumete español, miembro de una expedición al Río de la Plata, es capturado y adoptado por los indios colastiné.

Diez años están hechos de muchos días, horas y minutos. De muchas muertes y nacimientos también. Lo que cuando toqué la playa en el primer anochecer me era extraño, con el tiempo continuo que nos modela y nos cambia fue haciéndose familiar. Si para cualquier hombre el propio pasado es incierto y difícil de situar en un punto preciso del tiempo y del espacio, para mí, que vengo de la nada, su realidad es mucho más problemática. Ninguna vida humana es más larga que los últimos segundos de lucidez que preceden a la muerte. Veinte, treinta, sesenta, diez mil años de pasado tienen la misma extensión y la misma realidad. Del incendio más colosal no queda más verdad que la ceniza. Pero hay también, en toda vida, un período decisivo, que sin duda también es pura ilusión, pero que sin embargo nos moldea, definitivo. Es una ilusión un poco más espesa que el resto, que se nos prodiga para que, cuando la proferimos, podamos de un modo u otro representarnos la palabra vida. Yo era arcilla blanda cuando toqué esas costas de delirio, y piedra inmutable cuando las dejé, aun cuando mi permanencia en ellas haya sido, teniendo en cuenta la edad a la que estoy llegando, relativamente corta, y aun cuando, en los años que siguieron, haya vivido, en apariencia, tantas cosas que otros llamarían importantes y variadas.

30 Mi vida entre los indios, por haber durado tanto, no se parecía a la estada fastuosa de los prisioneros [...] El aprendizaje del idioma que hablaban, por ser rudimentario, me resultaba todavía más difícil. Un observador esporádico hubiese podido pensar que ese idioma iba construyéndose según el capricho del

que lo hablaba. Más tarde comprendí que aun hasta al capricho nuestro entendimiento le inflige leyes que le dan la ilusión del conocer e incluso en eso la vida de los indios contrastaba con la de los otros hombres entre los que había vivido y viviría. Esa vida me dejó —y el idioma que hablaban los indios no era ajeno a esa sensación— un sabor a planeta, a ganado humano, a mundo no infinito sino inacabado, a vida diferenciada y confusa, a materia ciega y sin plan, a firmamento mudo: como otros dicen a ceniza. Durante años, me despertaba día tras día sin saber si era bestia o gusano, metal en somnolencia, y el día entero iba pasando entre duda y confusión, como si hubiese estado enredado en un sueño oscuro, lleno de sombras salvajes, del que no me libraba más que la inconsciencia nocturna. Pero ahora que soy un viejo me doy cuenta de que la certidumbre ciega de ser hombre y solo hombre nos hermana más con la bestia que la duda constante y casi insostenible sobre nuestra propia condición.

A ese horizonte de agua, arena, plantas y cielo, empecé a verlo, poco a poco, como un lugar definitivo. En los primeros meses, en los dos o tres primeros años quizás, mis ojos espían lo que vendría a sacarme menos de las penurias que de la extrañeza. Pero esa esperanza fue borrándose con los años. Lo vivido roía, con su espesor engañoso, los recuerdos fijos y sin defensa. Cuando nos olvidamos es que hemos perdido, sin duda alguna, menos memoria que deseo. Nada nos es connatural. Basta una acumulación de vida, aunque sea neutra y gris, para que nuestras esperanzas más firmes y nuestros deseos más intensos se desmoronen.

Lors de la session 2019 du concours de l'École nationale des chartes en section A (LV1 Espagnol), les candidats ont traduit à l'écrit un texte extrait du roman de Juan José Saer, *El entenado* (1983).

Le protagoniste et narrateur de ce récit est un jeune moussaillon espagnol du xvi^e siècle, capturé et adopté par les autochtones aux premiers temps des explorations du Río de la Plata. Il narre une expérience longue et marquante qui lui inspire des réflexions existentielles ainsi qu'une méditation sur la nature humaine.

Les notes des onze copies évaluées vont de 0,5 à 16. Deux candidats ont très bien compris le texte et bien restitué son sens, même si l'on peut regretter, dans la copie la mieux notée encore, et sans doute par inadvertance, l'usage d'un verbe à l'imparfait, d'aspect duratif (« quand j'accostais ») là où un verbe en castillan au passé simple est d'aspect perfectif (« *cuando toqué esas costas* »).

Trois candidats ont rédigé des copies moyennes, notées 10, 11 et 12. Elles manifestent une compréhension acceptable du texte mais les erreurs de conjugaison sont trop fréquentes. Signalons par exemple l'usage erroné du futur de l'indicatif (« je vivrai ») en lieu et place de la forme conditionnelle (« je vivrais) dont la valeur, en français comme en castillan, est celle d'un futur dans le passé (« *los hombres entre los cuales había vivido y viviría* »). Les erreurs de conjugaison relèvent parfois du solécisme, comme dans « bien qu'elle *aie* ». Dans une copie, un invraisemblable auxiliaire « avoir » au pluriel (« avaient vécu ») prétend traduire un verbe conjugué en castillan à la première personne. Les lacunes lexicales rendent quant à elles malaisée la traduction de vocables relativement courants comme « *ganado humano* ». Celle de la proposition « *aunque mi permanencia [...] haya sido [...] relativamente corta* » par « même si mon séjour s'était éternisé » est un contresens. Tenter de rendre le verbe espagnol « *moldear* » par « modéliser » trahit un apprentissage du vocabulaire trop approximatif, qui contraste avec des choix plus heureux comme « façonner », proposé par les deux copies les mieux notées.

Certaines copies manifestent à l'évidence une insuffisante préparation des candidats à la version et n'ont pas dépassé la note de 5/20. Elles ajoutent aux erreurs et lacunes signalées, ou du même ordre, des négligences régulières inadmissibles au niveau de qualification requis pour se présenter à un concours national sélectif. Ce sont des copies dans lesquelles l'usage des accents est régulièrement négligé (« l'etat », « nous proferons », « je me desesperait », sic), où l'orthographe

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

d'une préposition courante (« parmi ») n'est pas respectée, où parfois même des barbarismes surgissent, comme « fraternaliser », ou comme « espier », rencontré à trois reprises, une invention verbale calquée sur le castillan « *espiar* ». Les notes les plus basses, entre 0,5 et 4/20, sanctionnent de flagrantes mécompréhensions du texte, des formulations aberrantes comme « ce qui m'était étranger [...] fut se faisant familier » ou même des erreurs de conjugaison qui heurteraient tout francophone même à l'oral (« quand je toucha », « les autres dissent »). La pratique rigoureuse et régulière de la version permet de bannir d'aussi grossières erreurs.

Rappelons enfin que les lectures assidues de romans, nouvelles ou pièces de théâtre, sont indispensables dans les deux langues espagnole et française, le plus tôt possible et sans interruption lors de la préparation aux épreuves du concours. Sans ces lectures variées et sans des connaissances morphosyntaxiques suffisantes, il est difficile de maîtriser cet exercice exigeant.

II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 12.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme : La famille en France (1515-1815).

Sujet : Les liens du sang dans la société française du XVI^e siècle à l'Empire.

L'exercice de la dissertation est, dans l'ensemble, beaucoup mieux maîtrisé que celui du commentaire. La plupart des candidats ont fait preuve d'un niveau très acceptable de connaissances et ont fait un effort pour présenter des copies convenablement rédigées et orthographiées. Il faut cependant veiller à proposer des copies dont la longueur raisonnable permette une véritable relecture, à utiliser une encre foncée lisible, noire ou bleue, et bien numéroter toutes les pages du travail. De même, la longueur ne faisant pas la qualité d'une copie, on peut proscrire un propos trop peu dense livrant des connaissances mal rattachées

au sujet et préférer une argumentation construite et rigoureuse. Quant à la conclusion – il faut garder un peu de temps pour la rédiger – elle doit mettre en valeur les apports du devoir et déboucher sur une réflexion plus générale.

On peut noter un effort louable pour définir les termes du sujet en introduction et s'interroger sur les limites. Dans les précédents rapports, le jury avait rappelé la nécessité de cette analyse préalable pour éviter de tomber dans le hors-sujet et l'on peut dire que les candidats ont tenu compte de ces recommandations. Les termes et les limites du sujet définis, il était essentiel de définir une problématique (sans confondre la syntaxe propre à la question directe et à la question indirecte), ce qui a été fait dans la plupart des copies. De même, les candidats se sont efforcés de proposer une annonce de plan claire et précise. On pourrait encore gagner en qualité en justifiant les choix retenus, aussi bien dans les thèmes que la chronologie. De fait, il était nécessaire, pour traiter le sujet, de mobiliser beaucoup de connaissances, sur une période longue, et d'en faire une synthèse. Il est bien clair que si la question posée au concours relève de l'histoire culturelle et sociale et des sensibilités, la dimension chronologique est loin d'être absente et que les attitudes et les comportements du *xvi^e* siècle sont loin d'être ceux de la période révolutionnaire ou de l'Empire. Il était donc important de saisir ces inflexions et de les expliquer, le thème des liens du sang s'y prêtant particulièrement bien. On peut regretter à ce propos que, dans la construction du plan, la Révolution et l'Empire aient souvent été traités soit dans la dernière partie, soit parfois même dans la conclusion, et que les idées qui président au choix de retenir cette période n'aient pas été expliquées. Il était justement intéressant de réfléchir sur le temps long pour mettre en avant les continuités, les évolutions et les ruptures.

Le grand défaut de nombre de copies a été de ne prendre en compte les liens du sang dans leur acception contemporaine, assimilé à des liens entre membres d'une même famille, et d'ignorer toute la richesse de l'imaginaire du sang à l'époque moderne. Cette approche a conduit beaucoup de candidats à livrer un propos trop général et trop peu structuré. Ils doivent, au contraire, présenter une problématique solide et ne pas se contenter de juxtaposer des fragments de cours. Le choix du plan doit être argumenté et aboutir à une véritable démonstration et non à une succession de parties ou des sous-parties mal reliées entre elles. Il était important de proposer des exemples à visée démonstrative et non pas seulement illustrative et de veiller à ce qu'ils soient répartis dans les différentes parties.

Jury: M^{me} Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand HAAN, maître de conférences à Sorbonne Université.

Pour une dissertation, il est capital et nécessaire d'adopter une perspective critique. Aussi était-il nécessaire, comme l'ont fait nombre de candidats, de mettre la solidité et la signification des liens du sang en débat.

L'épreuve de la dissertation n'est pas une épreuve d'historiographie. Il peut néanmoins être utile de citer des auteurs, tout en précisant en quoi leur travail apporte à la réflexion et justifie le fait de les citer à un moment précis de la dissertation. Citer pour citer n'est pas une fin en soi et on peut se dispenser de rappeler le titre d'un manuel.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

Programme : Le pouvoir exécutif en France (1814-1962).

Sujet : Diriger la France en temps de guerre, 1870-1962.

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,74. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 9,68.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

| LANGUES | NBRE CANDIDATS | MOYENNE | MOYENNE BEL |
|----------|----------------|---------|-------------|
| Anglais | 84 | 9,57 | 9,94 |
| Allemand | 19 | 9,83 | 9,63 |
| Espagnol | 21 | 9,10 | 9,67 |
| Italien | 4 | 11,38 | 10 |
| Russe | 2 | 14,25 | 13,03 |

5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 20 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 13,2. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,01.

6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 10 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 12,3. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,15.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Programme : La France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Sujet : Tourisme et patrimonialisation dans les espaces ruraux français.

Cette année, 70 candidats ont composé à l'écrit, nombre en augmentation par rapport à celui de l'année précédente (57 candidats). Parmi les 70 candidats, 25 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 (36 candidats l'an passé), la

moyenne générale s'établissant cette année à 8 (moyenne en baisse par rapport à celle de l'an passé, qui s'établissait à 8,6, mais qui rejoint celle de la session 2017), et la médiane se situant à 7. La distribution des copies diffère quelque peu de l'année dernière. Nous retrouvons deux copies excellentes, et très bien illustrées, notées 18/20, mais aussi six copies hors sujet ou indigentes qui ont dû être sanctionnées par la note de 01/20, ce qui explique la baisse de la moyenne.

Le sujet proposé « *Tourisme et patrimonialisation dans les espaces ruraux français* » a été globalement correctement traité par la majorité des candidats. Néanmoins, l'on note une hausse des copies hors sujet. Cette hausse est imputable à l'évolution du programme désormais aligné sur celui des optionnaires d'histoire de l'ENS ce qui visiblement a entraîné un flottement dans certaines préparations.

Pour cette nouvelle version, les principales difficultés du sujet étaient, d'une part, de bien interroger l'articulation et les interactions entre les termes du sujet, d'autre part, de bien cadrer l'espace questionné par ce dernier. Il s'agissait ainsi d'analyser les espaces ruraux dans toutes leurs particularités, multifonctionnalité, isolement, renaissance, au prisme de la patrimonialisation.

L'enjeu était donc tout à la fois de bien évoquer la pluralité des espaces ruraux mais aussi la pluralité des actions de patrimonialisation.

Les fonctions, les usages et modalités de la patrimonialisation varient selon les contextes territoriaux d'une ruralité loin d'être uniforme, aussi le jury était-il en mesure d'attendre une analyse prenant en compte l'ensemble des espaces ruraux dans leur diversité ainsi que les interactions d'échelles de l'action patrimoniale. Au-delà de la description des projets et des réalisations il fallait interroger les enjeux et les conflits qui pouvaient émerger entre les différents acteurs en présence. Ainsi, le sujet ne pouvait ignorer les questions relatives à l'aménagement du territoire et à l'évolution de la structure de l'économie dans le monde rural.

Les meilleures copies sont parvenues à mettre en évidence les réciprocitys entre la patrimonialisation et le développement rural, en dépassant l'analyse descriptive du pittoresque et soulignant les intégrations différenciées des espaces ruraux à l'espace national et plus largement à une économie mondialisée par le biais de la mise en tourisme.

Plusieurs copies se sont cependant limitées à une introduction. Quelques autres se sont concentrées sur une approche trop restreinte de la patrimonialisa-

Jury: M^{me} Marie CHABROL, maître de conférences à l'Université de Picardie ;
M^{me} Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois.

tion et n'ont traité qu'une partie du sujet. Neuf copies ont ainsi obtenu moins de 2 sur 20 ou moins. En dehors de celles-ci, les copies les moins bonnes se sont bornées à des analyses trop énumératives ou trop abstraites, allusives, déconnectées de la réalité des territoires. Il est essentiel en géographie de développer des exemples concrets, spatialisés et si possibles illustrés par des croquis. Par ailleurs, trop de copies ont servi des développements quasi exclusivement centrés sur l'analyse du tourisme dans son ensemble et non sur la patrimonialisation, oubliant ainsi une partie des enjeux du sujet. Le jury tient à rappeler qu'il est essentiel de porter un regard nuancé et d'éviter les analyses trop binaires, voire caricaturales. Ainsi, une définition du rural bien souvent occultée voire contournée n'a pas permis à certains candidats d'entrer réellement dans le sujet. Enfin, contrairement aux années précédentes, les candidats ont trop peu mobilisé les auteurs dans leurs propos.

Dans quelle mesure la patrimonialisation peut-elle impacter le développement rural ? En quoi, le classement de l'architecture rurale, la protection des espaces naturels, la reconnaissance des pratiques ancestrales aident-ils à la diversification des activités de l'espace rural et quelles inflexions des économies locales peuvent-ils entraîner ?

Après avoir posé les définitions de l'espace rural (dans sa pluri-dimensionnalité et multi-activité actuelle) et de la patrimonialisation, l'on pouvait d'abord, dans une première partie, analyser les interactions entre patrimoine, patrimonialisation et mise en tourisme et mettre en évidence à la fois des logiques spatiales différenciées selon les potentialités et le levier économique que cela peut représenter. Une deuxième partie pouvait ensuite interroger les facteurs et les acteurs avec un regard multi-scalaire. Ainsi en croisant la diversité des espaces ruraux français et l'implication des acteurs locaux, régionaux, nationaux se dessinaient les contours d'une France rurale plurielle ; des régions aux potentialités paysagères, d'autres aux héritages historiques, d'autres pour lesquelles le patrimoine relève de l'activité agricole et du terroir... La question des acteurs était centrale pour le sujet car hétérogène et moteur à différentes échelles : l'Etat avec le développement de plans de développement et de soutiens nationaux (ZRR, PER, PNN...), les régions et collectivités territoriales (PNR...), et les acteurs locaux, privés ou publics. Ces regards croisés pouvaient dans une troisième partie aboutir à une typologie des espaces ruraux, en croisant diversité et aménités rurales, richesses patrimoniales, leviers de développement et degré d'intégration économique.

Comme les années précédentes, il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Des exemples précis sont toujours attendus en illustration de l'argumentation et ce d'autant plus pour un programme axé sur la France. Si la carte de synthèse, au sens traditionnel de l'exercice n'est pas une obligation avec chaque sujet, le devoir de géographie se doit d'être illustré par des croquis pouvant prendre la forme de schémas et/ou carte de synthèse et des croquis intercalaires s'appuyant quelques exemples développés par le candidat. La quasi-totalité des copies a répondu à l'exercice graphique. De très bons croquis de synthèse ont été proposés. Toutefois, trop de copies présentent encore des illustrations mal construites, ne respectant pas les règles de la sémiologie graphique, trop abstraites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet.

Dans l'ensemble, comme l'an passé, les membres du jury ont noté que davantage de candidats semblent veiller à relire leurs copies pour en corriger les coquilles ou fautes d'orthographe. On peut toutefois encore regretter, assez souvent, une imprécision du vocabulaire géographique et un manque de définition des notions mobilisées.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : Art et mémoire.

Sujet : Recréer le passé.

(Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

Le sujet avait été choisi avant l'incendie de Notre-Dame de Paris qui se trouve avoir placé Viollet-le-Duc et ses restaurations au premier plan de l'actualité avant que les candidats ne composent. La question sur le caractère opportun d'une restauration « à l'identique » et sur les documents qui la rendent possible aurait pu aider les auteurs des copies à prendre la mesure de la recréation du passé dans l'histoire de l'art.

Pour cette option, le candidat est libre de traiter les périodes de son choix, aucun passage obligé n'étant attendu même si en l'occurrence le XIX^e siècle

Jury : M^{me} Jeanne BRUN, responsable du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Paris ; M. Adrien GOETZ, membre de l'Institut, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Florian MEUNIER, conservateur en chef au musée du Louvre.

fournissait un éventail riche et représentatif des questions qu'il fallait se poser. Les larges domaines artistiques que sont la peinture d'histoire, y compris l'histoire religieuse, mais aussi l'Antiquité rêvée du xv^e au xviii^e siècle, les néo-styles en architecture et mobilier, l'histoire des musées, les monuments publics pouvaient fournir autant d'exemples utiles.

Les notes inférieures à 10/20 ont sanctionné les copies qui cumulaient les trois graves défauts suivants :

- Dissertation littéraire ou philosophique générale sur le sens de la mémoire.
- Devoir préparé à l'avance sur le sujet « Art et mémoire », voire sur un sujet opposé à celui qui était demandé, comme : « fixer le présent en vue de la postérité ».
- À l'intérieur de ces dissertations, et de façon paradoxale, les exemples appris sont inexacts ; les confusions de lieux, de noms, de dates et autres à-peu-près montrent une culture générale faible, inférieure parfois à celle attendue d'un simple bachelier.

L'épreuve impose au minimum de tenter de répondre au sujet posé par une dissertation se fondant sur des exemples d'œuvres et monuments à aborder selon la méthode des sciences historiques. Il est conseillé de porter une attention particulière à la remise en contexte des exemples choisis et à l'interprétation des volontés du commanditaire et de l'artiste. Il convient de varier les domaines et de ne pas oublier l'existence de l'architecture, des arts graphiques (dessins, estampes) et des objets d'art ou arts décoratifs.

L'analyse du sujet devait conduire le candidat à définir le regard rétrospectif de l'artiste, ce qui impliquait la conscience pour ce dernier de figurer ou de réinventer un monde révolu ou des figures du passé. Même si la plupart du temps de nombreuses générations séparent l'artiste de son sujet, il était tout à fait recevable de considérer que le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale avait entraîné un véritable changement d'époque, même si quelques années seulement séparaient l'artiste de son sujet.

On peut également déconseiller fortement de recourir aux citations littéraires et philosophiques en relation avec le thème au programme car elles ne font qu'alourdir le discours et éloigner le candidat du sujet posé. S'ils souhaitent absolument user de citations, les candidats doivent se concentrer sur des historiens de l'art ou des critiques artistiques.

Bon nombre de copies possédaient les exemples utiles et souhaitables pour construire un discours sur le sujet de la recreation du passé par l'artiste ou l'architecte : Alexandre Lenoir et son musée des Monuments français, Louis-Philippe à Versailles, Viollet-le-Duc (à Pierrefonds et Carcassonne entre autres), des sculptures commémoratives comme les *Bourgeois de Calais*. Malheureusement, leurs auteurs ont préféré les citer en une ligne pour développer des pages hors-sujet visiblement préparées à l'avance sur la mémoire. Le thème du portrait, manifestement très préparé, ne convenait pas au sujet posé, sauf à démontrer le cas échéant leur caractère résolument rétrospectif.

Quant au rapport entre l'art d'une part et l'histoire et l'historiographie d'autre part, il est évidemment bienvenu au concours de l'École des chartes mais doit être strictement soumis au sujet donné.

Malgré le succès actuel de l'*heroic fantasy* en littérature, dans les parcs d'attraction et dans l'audiovisuel, trop peu de candidats se sont posé la question de la recreation d'un passé qui peut ne pas avoir existé, en particulier dans la construction d'images symboliques. Il est conseillé aux candidats de se pencher sur le décryptage des images qui l'entourent : ainsi, même si l'on en ignorait les auteurs, rien n'empêchait de s'interroger sur les gravures des billets de la banque centrale européenne où figure un monument-type inventé pour chaque style de l'histoire artistique de l'Europe.

Outre les aptitudes propres à la discipline de l'option, les correcteurs jugent aussi les qualités du futur élève de l'École des chartes parmi lesquelles on peut citer l'honnêteté intellectuelle et la rigueur dans le maniement des exemples. Le jury a été irrité de découvrir « batisphère » pour baptistère ou de lire que la Révolution française aurait dans les premiers musées brûlé les peintures « passées de mode »...

Les contresens volontaires, le refus de répondre au sujet, le placage d'exemples manifestement à l'opposé du sujet (comme les gisants commandés du vivant du personnage représenté) ont fortement nui à la crédibilité de nombreux candidats. De même, trop d'exemples, alors qu'ils sont à la fois célèbres et surtout choisis par les candidats eux-mêmes, sont trop souvent situés dans une autre ville que la leur et leur graphie est fantaisiste, sans doute parce qu'il s'agit de notes de cours prises phonétiquement, sans aucune lecture pour les consolider et les com-

pléter. Or ce n'est pas ce que l'on attend d'un futur chartiste qui doit au contraire se fonder sur des sources valables et vérifiées.

Vingt-trois candidats ont composé : les notes vont de 6 à 13 et la moyenne de l'épreuve est de 8,24.

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : La France du XIII^e siècle au XV^e siècle.

Sujet : Les papes et le royaume de France.

Le nombre de copies corrigées (89) est comparable à celui de 2018 (91) et 2017 (90), confirmant la hausse constatée depuis 2016 (83). La moyenne des notes s'établit à 8,2, en légère baisse par rapport aux années précédentes (8,31 en 2018, 8,28 en 2017, 8,49 en 2016). La note médiane est de 8. Comme en 2018 et en 2017, plus d'une copie sur trois a obtenu une note inférieure à 7 (dont un 0) : 36 % (32 copies), ce qui n'avait pas été le cas en 2016 (un peu moins de 29 %). La proportion des copies ayant reçu une note inférieure à 10 (61,8 %, 55 copies) est un peu plus élevée qu'en 2018 (59 %, 54 copies), loin toutefois du pic de 2017 (67 %). Parmi celles qui ont obtenu la moyenne et au-dessus (34 copies), pas moins de douze (13,5 %) ont été notées 14 ou plus (trois ont obtenu 15, une 16, une 17) contre quatre l'an dernier (4,4 %) et dix en 2017 (11 %). Elles ont toutes été composées par des candidats admissibles, dont quatre ont été reçus. Le tassement vers le médiocre observé en 2018 se trouve heureusement infirmé.

Le sujet proposé invitait à retracer l'évolution d'une relation. On pouvait s'arrêter sur les termes de son libellé, qui impliquait des individus (« les papes ») et une entité politique (« le royaume ») plutôt que des souverains face à d'autres souverains. Il se prêtait à un plan chronologique, adopté par presque tous (XIII^e siècle, papauté d'Avignon, Grand Schisme le plus souvent), quitte à se satisfaire du seul prisme du rapport de forces. Si l'évolution est connue dans ses grandes lignes – le jury s'inquiète tout de même qu'un nombre non négligeable des candidats n'ait même pas su placer la papauté d'Avignon dans la trame chronologique – il faut déplorer que trop souvent l'on se contente de généralités insuffisamment maîtrisées. La sélection se joue donc dans la précision des mots et dans la mobilisation d'exemples bien choisis. Il n'y a pas de copie qui ne consacre ainsi un développe-

Jury: M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

ment au gallicanisme, mais il est fréquent de constater que le mot s'applique à des durées très variables, pour un contenu parfois très vague quand il ne s'agit pas d'une « religion nationale ». De même, l'administration diocésaine est trop souvent vue comme l'expression directe d'un « pouvoir papal » fantasmé, ce qui mène par exemple à affirmer que les cathédrales sont « emblématiques de la puissance papale ». Plus d'un candidat fait état de la réforme grégorienne comme si elle était mise en place au XIII^e siècle. La dimension universitaire est rarement présente. Quant à la fiscalité pontificale, elle est le plus souvent traitée par prétériton.

Si la plupart des copies maîtrisent l'orthographe et la syntaxe, on y trouve trop souvent des aberrations et impropriétés indignes du concours. Comme les années précédentes, « chrétienneté », « pallier à », « impulser » (ex. « le pape impulse l'autorité religieuse suprême »), « s'autonomiser » ont la part belle. L'expression « dont il est à la tête » revient plus d'une fois. « Canoniser » et « canonisation » sont trop souvent écrits de manière fautive (deux *n*, un *z*). Le pape est « coiffé d'un mytre », le roi est « pieu ». Certaines formulations font sourire, d'autres résistent à la compréhension ou dénoncent un abîme d'ignorance : « le bûcher de Montségur décapite le catharisme », « la chrétienté est le premier dénominateur commun de la société médiévale », les papes « se succède (*sic*) dans leur concordat à la même manière que des rois » et « légifèrent jusque dans l'intimité de l'alcôve », « coq et croix se heurte (*sic*) alors que le spectre de la réforme se profile ». L'image de « la captivité de Babylone » n'est plus comprise : dans une copie, pourtant de qualité, on a lu : «... le pape... part d'abord à Babylone. Il est néanmoins rapidement forcé de revenir en Occident ». Enfin, les papes sont eux aussi en proie à la « réassurance », que l'on croyait limitée aux princes du royaume de France.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

Mr. Beebe was right. Lucy never knew her desires so clearly as after music. She had not really appreciated the clergyman's wit, nor the suggestive twitterings of Miss Alan. Conversation was tedious; she wanted something big, and she believed that it would have come to her on the wind-swept platform of an electric tram.

This she might not attempt. It was unladylike. Why? Why were most big things unladylike? Charlotte had once explained to her why. It was not

that ladies were inferior to men; it was that they were different. Their mission was to inspire others to achievement rather than to achieve themselves. Indirectly, by means of tact and a spotless name, a lady could accomplish much. But if she rushed into the fray herself she would be first censured, then despised, and finally ignored. Poems had been written to illustrate this point.

There is much that is immortal in this medieval lady. The dragons have gone, and so have the knights, but still she lingers in our midst. She reigned in many an early Victorian castle, and was Queen of much early Victorian song. It is sweet to protect her in the intervals of business, sweet to pay her honour when she has cooked our dinner well. But alas! the creature grows degenerate. In her heart also there are springing up strange desires. She too is enamoured of heavy winds, and vast panoramas, and green expanses of the sea. She has marked the kingdom of this world, how full it is of wealth, and beauty, and war [...]. Men, declaring that she inspires them to it, move joyfully over the surface, having the most delightful meetings with other men, happy, not because they are masculine, but because they are alive. [...]

Lucy does not stand for the medieval lady, who was rather an ideal to which she was bidden to lift her eyes when feeling serious. Nor has she any system of revolt. Here and there a restriction annoyed her particularly, and she would transgress it, and perhaps be sorry that she had done so. This afternoon she was peculiarly restive. She would really like to do something of which her well-wishers disapproved. As she might not go on the electric tram, she went to Alinari's shop.

E. M. FORSTER, *A ROOM WITH A VIEW*, 1908.

Proposition de traduction :

Mr. Beebe avait raison. Lucy n'avait jamais une conscience aussi claire de ses désirs qu'après avoir joué un morceau de musique. [également accepté : après avoir écouté] Elle n'avait pas vraiment apprécié les traits d'esprit de l'homme d'Église, ni les pépiements suggestifs de Miss Alan. La conversation

Jury: M^{me} Marie de LA MURE,
professeur au lycée Michelet,
Vanves ; M^{me} Emilia LE SEVEN,
professeur agrégé de l'Université.

l'ennuyait ; elle voulait vivre quelque chose de grand et elle pensait que l'aventure l'attendait sur le quai d'un tramway balayé par le vent.

Mais, cette aventure, elle ne pouvait pas la tenter. Les dames, paraît-il, ne font pas cela. Pourquoi ? Pourquoi donc les femmes ne peuvent-elles pas faire la plupart des grandes choses ? Charlotte lui en avait expliqué la raison un jour. Ce n'est pas que les femmes sont inférieures aux hommes ; c'est qu'elles sont différentes. Leur mission est d'inspirer les autres à la réalisation de soi plutôt que se réaliser elles-mêmes. Indirectement, grâce à son tact et une réputation sans tache, une dame peut accomplir beaucoup de choses. Mais si elle se lance elle-même dans la mêlée, elle serait d'abord censurée, puis vouée aux gémonies, et finalement ignorée. Des poèmes ont été écrits qui illustrent cette idée.

Cette dame du Moyen Âge est immortelle par bien des aspects. Les dragons ont disparu, de même que les preux chevaliers, mais elle habite encore notre siècle. Elle régna dans maints châteaux et elle fut reine de maintes chansons au début de l'ère victorienne. Il est doux de lui porter protection lorsque les affaires en laissent le loisir, il est doux de lui rendre honneur lorsqu'elle a cuisiné un bon repas. Mais, hélas ! la créature dégénère avec le temps. Dans son cœur aussi sourdent d'étranges désirs. Elle aussi est éprise des bourrasques de vent, des vastes panoramas et des étendues vertes de la mer. Elle s'est éveillée au royaume de ce monde ; elle a vu les richesses, les beautés, les guerres qui l'emplissent [...]. Les hommes qui disent y être inspirés par elle, se meuvent joyeusement à la surface du globe, faisant les plus exquises rencontres avec d'autres hommes, heureux, non pas parce qu'ils sont virils, mais parce qu'ils sont vivants.

Lucy n'incarnait pas cette dame moyenâgeuse qui était bien plutôt un idéal vers lequel on l'invitait à se tourner dans les moments graves. Sa révolte n'était pas non plus systématique. De temps à autres une contrainte l'ennuyait et elle la transgressait, peut-être en étant désolée ensuite de l'avoir fait. Cet après-midi-là, elle était particulièrement rétive. Elle sentait poindre en elle le désir de faire quelque chose que ceux qui disent vouloir son bien désapprouveraient. Comme elle ne pouvait pas monter dans un tramway, elle se dirigea vers la boutique d'Alinari.

Le texte donné cette année était tiré du roman *A Room with a View* de l'auteur britannique E.M. Forster, publié en 1908 puis adapté au cinéma en 1985 par James Ivory. À la fois romance et critique de la société édouardienne (1901-1910), elle-même héritière de l'époque victorienne, ce roman raconte l'éveil au

sentiment amoureux et la révolte intérieure naissante de la jeune Lucy Honeychurch. La première partie du roman, d'où est tiré l'extrait, se déroule à Florence où Lucy séjourne dans une pension en compagnie de sa cousine et chaperonne Charlotte Bartlett. Elle y fait la connaissance de George Emerson (autour de qui se nouera une intrigue sentimentale) et de son père qui, par leurs manières plus libres et leurs opinions peu consensuelles, sont mis de côté par la communauté des résidents.

Le voyage de Lucy en Italie est un voyage aux allures d'initiation dans la mesure où le dépaysement lui fait ressentir de manière d'autant plus aiguë, mais pas toujours consciente, le sentiment d'étouffement généré par le carcan moral de la société édouardienne. L'ouverture du chapitre 4, passage donné à traduire, illustre le conflit qui habite Lucy tout au long de ce voyage : le texte décrit d'une part les sentiments d'injustice et de révolte qui naissent en elle et qui lui donnent envie de s'affranchir des codes, et d'autre part le carcan moral victorien qui la paralyse. Le passage de discours indirect libre pour rapporter les paroles de Charlotte montre d'ailleurs bien cette tension entre l'intériorisation des codes et la distance que Lucy prend avec ceux-ci. C'est à cause de ce carcan intériorisé que Lucy ne monte finalement pas dans le tramway du passage donné à traduire, ce dernier symbolisant pour elle l'aventure et la liberté.

Au vu de la difficulté du texte, le jury tient à noter qu'il a, dans l'ensemble, été agréablement surpris de la qualité des copies. Les meilleurs candidats sont ceux qui se sont attachés à traduire le sens du texte et qui en ont perçu l'ironie. Le texte étant riche en expressions idiomatiques et ellipses, peu de phrases pouvaient être traduites littéralement. Il fallait, par exemple, bien comprendre le sens de « *unladylike* » et « *well-wishers* » pour pouvoir proposer une traduction qui convienne. Il était également important, pour effectuer cet exercice, de percevoir l'ironie qui imprégnait le texte, ainsi que la couleur surannée des expressions utilisées. Nous pensons ici tout particulièrement aux références médiévistes qui étaient nombreuses et que les candidats des Chartes, pourtant spécialistes de la période médiévale, auraient dû identifier dans le texte. De nombreux passages devaient en effet permettre aux candidats de montrer qu'ils étaient capables non pas de simplement traduire les mots du texte, mais son esprit. Les copies qui se sont démarquées sont celles qui ont perçu l'emploi de ces expressions marquées, typiques (ou presque) des textes médiévaux et qui ont tenté de rendre cette couleur

particulière dans leur traduction. Ainsi, l'utilisation de tournures de phrases anciennes telles que « maints » ou « moult », « il est doux de », « preux chevalier » etc., était bienvenue, voire essentielle.

Si le jury était bien conscient de la richesse lexicale du texte et du fait que les candidats ne pouvaient pas connaître tous les termes (la phrase « *She has marked the kingdom of this world...* » a d'ailleurs été banalisée), il a néanmoins été surpris de voir que des termes simples ont donné lieu à de graves confusions et/ou contre-sens : un terme aussi simple que « *knight* » a, par exemple, été traduit par « créature de la nuit* » ou « couteau* » ; « *wealth* » a été confondu avec « *health* » ; « *heavy winds* » a été traduit par « vents légers*/paisibles* », montrant ainsi que les candidats en question n'ont pas perçu la dimension romantique du personnage de Lucy ni sa révolte intérieure ; le verbe prépositionnel « *stand for [something]* » a quant à lui été traduit par « vouloir devenir », « aspirer à être », ou encore « être d'accord avec ». Le jury a aussi été surpris de voir le syntagme « *it is sweet* » traduit diversement par « il est beau*/adorable*/gentil*/bien vu de*... ». S'il est vrai que *sweet* peut avoir le sens de « gentil » et « adorable », aucune de ces traductions n'était adaptée au contexte. Nous rappelons donc aux candidats qu'un même mot peut être traduit différemment selon son contexte.

Une traduction littérale du texte menait à la catastrophe et les meilleures copies sont celles qui ont su ne pas se laisser prendre au piège de la langue anglaise et retrouver les expressions idiomatiques françaises correspondantes. L'exemple le plus parlant, et hélas classique, est celui de la traduction du verbe « *pay* » dans l'expression « *to pay honour* » : l'expression anglaise a trop souvent été traduite par « payer hommage/honneur à » au lieu de « rendre hommage à quelqu'un. » Nous ne saurions que conseiller aux candidats de bien relire leur traduction en mettant de côté le texte anglais pendant quelques minutes et se concentrer sur la qualité et l'authenticité de l'expression française. Nous incitons également les candidats à revoir les procédés de traduction tels que la transposition, le chassé-croisé etc.

Enfin, une autre difficulté de texte concernait la valeur des modaux, notamment de « *might* » dans « *This she might not attempt* » et « *As she might not go on the electric tram...* ». « *Might not* », dans ce texte, n'exprime pas tant une faible probabilité qu'une impossibilité. Plus que *MAY*, *MIGHT* insiste sur ce qui fonde le possible ; il suggère une prise en compte des conditions du réel. Ici, ce n'est pas que Lucy hésite à monter dans le tramway (ce que certains candidats ont compris),

mais bien plutôt qu'elle ne *peut pas* monter dans le tramway en raison des codes qui régissent ce qu'une jeune fille a le droit de faire et de ne pas faire (parce que telle ou telle action serait *unladylike*). On retrouve alors dans l'utilisation de ce modal toute la tension inhérente au texte entre éveil intérieur et paralysie due aux mœurs de la société édouardienne.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

BERLINER SCHULZEIT

Nicht zuletzt wird die Schule der Ort, an dem das Beben der Zeit zu spüren ist. Weizsäcker erinnert sich deutlich daran, wie die Elf- und Zwölfjährigen in den Pausen debattierten – über die permanenten Regierungskrisen und die in immer kürzeren Abständen stattfindenden Reichstagswahlen. Sie tauschen sich aus über die Berichte von den Straßenkämpfen, bei denen sich Tag für Tag weit hinten im Wedding oder in Friedrichshain Kommunisten und Nazis gegenseitig verprügeln: «Wir spürten, wie nervös und in einem uns nicht durchschaubaren Sinne gefährlich die Zeiten waren. Wir bekamen als Kinder ein noch unbegriffenes, aber elementares Verhältnis zur Politik.» Die Jungens sind wach – ohne dass sie viel von dem verstehen, was sich vollzieht –, denn das Bismarck-Gymnasium, in das Richard von Weizsäcker neunjährig eintritt, wird vor allem von Akademikerkindern besucht. Fast die Hälfte seiner Klasse ist jüdischer Herkunft, Weizsäcker erinnert sich, dass sie besonders eifrig an den Streitgesprächen teilnahmen.

Dagegen kann er sich antisemitischer Äußerungen nicht entsinnen. Selbst 1937, als er aus Bern für drei Monate zurückkommt, um in der alten Klasse das Abitur abzulegen, ist davon noch nichts zu spüren. Die meisten Lehrer bemühen sich gegenüber den jüdischen Mitschülern um Fairness. In dieser gutbürgerlichen Gegend ist das offenbar kein Einzelfall: Marcel Reich-Ranicki macht ein Jahr später an einem zwei Straßenecken entfernten Gymnasium Abitur und berichtet, dass die Lehrer sich überwiegend anständig verhielten und die Mitschüler die Juden in der Klasse respektierten. Der Preis dafür ist hoch: eine Gleichgültigkeit, die die Absonderung der deutschen Juden und ihre rapide zunehmende Auswanderung gar nicht ins Bewusstsein dringen lässt. Ähnlich zweifelnd betrachtet Richard von Weizsäcker im Rückblick das Verhältnis zu den jüdischen Mitschülern in seiner Klasse: Waren sie Freunde, blieben «aber doch eben andere»? Immerhin: Bis zum Abitur waren alle jüdischen Mitschüler noch dabei. Und alle in der Klasse standen sie «gegen die Welt da draußen eng zusammen».

HERMANN RUDOLPH, *RICHARD VON WEIZSÄCKER*, 2010.

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte proposé cette année aux 5 candidats de LV2 était tiré de la biographie que le journaliste Hermann Rudolph a consacrée en 2010 à l'ancien Président fédéral Richard von Weizsäcker (1920-2015). Dans le passage retenu, l'auteur revient sur le passé de lycéen du futur homme politique, qui, bien qu'ayant vécu une partie de son enfance à l'étranger en raison de la carrière diplomatique de son père Ernst, assista pour une grande part de l'intérieur à l'accession au pouvoir des nazis alors qu'il était lycéen à Berlin. C'est à travers le regard des élèves que nous vivons cette période politique troublée et les persécutions de la population juive. Il s'avère que son lycée a été un milieu préservé où l'antisémitisme était pour ainsi dire absent, ainsi que le décrit également Marcel Reich-Ranicki, élève d'un établissement voisin à la même époque.

La principale difficulté grammaticale a porté sur les participiales *die in immer kürzeren Abständen stattfindenden Reichstagswahlen* (l. 4-5) et *ihre rapide zunehmende Auswanderung* (l. 29) que les étudiants n'ont pas été à même d'analyser à défaut de les identifier comme telles.

Comme dans la version de première langue vivante, le *wie* suivi des adjectifs *nervös und (...) gefährlich* (l. 8-9) excluait tout autre sens que « à quel point ».

La conjonction *denn* (l. 12) a été confondue avec l'adverbe *dann*.

Le sens des prépositions *aus* et *für* dans *als er aus Bern für drei Monate zurückkommt* (l. 19-20) a donné lieu à des confusions.

L'interrogative *Waren sie Freunde, blieben „aber doch eben andere“?* (l. 32-33) pourtant clairement identifiable par la syntaxe et la ponctuation n'a pas toujours été rendue comme telle.

Sur le plan lexical, le jury n'a pu que constater comme par le passé la méconnaissance de nombreux termes pourtant courants ainsi que des erreurs et confusions.

Que dire quand des verbes tels que *sich erinnern* (l. 2 et 16), *stattfinden* (l. 5) ou encore *betrachten* (l. 30) ne sont pas connus !

Que dire également de *besuchen* (l. 14) traduit comme *suchen* ou même *besichtigen*, et de *bekommen* traduit comme l'anglais *to become* !

Wahl dans *Reichstagswahlen* (l. 5) n'est pas davantage connu que *Kampf* dans *Straßenkämpfe* (l. 6), de même que *Einzelfall* (l. 23) ou *Bewusstsein* (l. 29-30).

Ces quelques exemples, qui soulignent un cruel manque de connaissances de base, doivent faire prendre conscience aux futurs candidats des efforts à fournir pour espérer produire une traduction satisfaisante.

D'autres lacunes ont été constatées :

spüren (l. 2) ; *verprügeln* (l. 8) ; *sich vollziehen* (l. 12) ; *sich entsinnen* (l. 18-19) ; *sich bemühen* (l. 21) ; *berichten* (l. 25) ; *zusammenstehen* (l. 34-35).

Beben (l. 1) ; *Abstand* (l. 4-5) ; *Bericht* (l. 6) ; *Sinn* (l. 9) ; *Verhältnis* (l. 11) ; *Akademiker* dans *Akademikerkinder* (l. 14) ; *Äußerung* (l. 18) ; *Fairness* (l. 22) ; *Gegend* (l. 23) ; *Absonderung* (l. 28) ; *Auswanderung* (l. 29).

Unbegriffen (l. 10) ; *zunehmend* (l. 29).

Neunjährig (l. 13-14) ; *offenbar* (l. 23) ; *anständig* (l. 26) ; *überwiegend* (l. 26).

Selbst (l. 19) ; *immerhin* (l. 33) ; *bis* (l. 33).

Le jury a aussi constaté un certain nombre de confusions : *wach* (l. 11)/ *wahr* ; *ohne dass* (l. 12)/ *außer dass* ; *sie* (l. 12)/ *Sie* ; *Gespräch* dans *Streitgespräch* (l. 16)/ *Sprache* ou même *Straße* ; *dagegen* (l. 18)/ *deswegen* ; *Gleichgültigkeit* (l. 28)/ *Gleichheit* ; *Verhältnis* (l. 31)/ *Verhalten*.

Il convient de rappeler que des termes tels que *Abitur* (l. 20, 25 et 33) et *Gymnasium* (l. 13 et 25) doivent être traduits.

Les candidats veilleront également à respecter le temps du récit lors de la traduction de verbes au prétérit (*verhielten* l. 26 et *respektierten* l. 27) et à être attentifs à l'emploi du singulier ou du pluriel.

Le jury apprécierait également le respect d'une certaine cohérence dans la traduction ; le verbe *spüren* (l. 2 et 8) a ainsi été traduit de façons différentes (et erronées !), de même que les termes apparentés *Bericht* (l. 6) et *berichten* (l. 25).

Une relecture attentive permettrait de limiter ce genre d'erreurs et d'éviter des fautes d'étourderie ou des omissions. Elle permettrait également d'apporter une attention particulière à la qualité de la langue, trop souvent malmenée.

Les notes s'échelonnent de 1 à 16,5. La moyenne est de 9,6.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

Julián RÍOS, « Historia de Mortes », *Cortejo de sombras*, 2007

Fue a fines de setiembre, cuando empezaba a insinuarse el letargo otoñal y las horas transcurrían ya más lentas y el tiempo parecía estancarse como el agua triste de las marismas de Tamoga.

5 «Un viajante», dijeron o pensaron sin demasiado interés todos aquellos (gente aburrida y ociosa) que a la caída de la tarde se reunían en la estación, al ver la enorme maleta y después al hombre bajo, cómicamente escorado, que trataba de arrastrarla por el andén. «Un escarabajo pelotero», bromeó alguien del grupo, para reanimar la conversación mortecina. Lo miraron todavía unos instantes y nadie quiso molestarse en añadir otro comentario, todos ellos levemente desganados y nostálgicos después de haber visto desvanecerse el tren en la lluvia interminable.

15 Aquel hombre, aquel forastero, tal vez no supo nunca por qué había elegido este pueblo. O no lo eligió él en realidad: fue el azar, el destino, fue su buena o mala estrella, la fatalidad del momento.

20 Supimos luego que había citado en el pueblo a una mujer y que ella –joven todavía, casi hermosa, con aspecto de recién viuda– era su cuñada; supimos por Cardona, el comisario, la historia de la huida, el disparatado episodio amoroso; supimos también (ella, la cuñada, se dejó confesar largamente por el comisario, entristecida pero serena, orgullosa de su amor, dócil e incrédula al final, indiferente ya a todo y a todos) que se llamaba Mortes y era representante comercial, que iba a cumplir cincuenta años, que tenía esposa y cinco hijos, un pasado intachable, todo vulgar y anodino, deprimente. Y sin embargo, parece como si él, Mortes, el hombre menos misterioso del mundo, hubiese venido a este pueblo con el único objeto de proponernos una charada aparentemente absurda.

Para nosotros, para nuestra curiosidad, todo empezó un martes de septiembre, a comienzos de otoño, el día de su llegada. Desde la ventanilla del vagón de segunda clase, Mortes contemplaría el andén azotado por la lluvia, el letrero descolorido con la T y la M casi borradas que decía extrañamente A OGA, contemplaría un confuso horizonte de nubes y tejados. Debíó de pensar, entonces, que el pueblo era lo suficientemente triste para sus propósitos. Es probable también que lo que le impulsó a apearse en el último momento haya sido el cansancio, el hastío, la certeza de no haber estado antes en este pueblo; la seguridad de no ser reconocido, de no haber arrastrado antes por las calles de Tamoga el inseparable maletón de cuero, de no haber exhibido por sus comercios la sonrisa profesional; también la seguridad y el alivio de saber que aquí no se había recostado sobre ningún mostrador junto a la habitual solterona, para hablar de cintas y botones con la contenida pasión y el aire clandestino del que hace una proposición deshonestas. También es verosímil que le atrayese la situación del pueblo, la proximidad de la frontera (esto habríamos de sospecharlo luego, cuando vino la mujer), quizás haya contado desde el principio con la estupidez y la curiosidad colectiva, con nuestra falta de perspicacia, aunque ninguna de estas conjeturas sirve para explicar el final de la historia, si es que ha de tener un final. Tampoco se puede descartar que estuviese loco o asustado. O quizás él mismo se enredó en su propio juego, en la mentira imposible en que quiso creer.

Les candidats au concours de l'École nationale des chartes en section B lors de la session 2019 ont traduit à l'écrit l'extrait d'un récit de Julián Ríos, *Cortejo de sombras* (2007). Dans ce passage, un inconnu, Mortes, se rend dans une commune où il a donné rendez-vous à sa belle-sœur. Un narrateur à la première du pluriel raconte du point de vue de la communauté l'histoire mystérieuse de ces deux personnages.

La traduction requérait une connaissance convenable du vocabulaire des transports, des relations, des sentiments, de la vie affective et de l'espace, mais aussi une bonne maîtrise des temps, modes et aspects verbaux (alternance imparfait/ passé simple, valeurs du subjonctif en particulier).

Les résultats obtenus couvrent toute l'échelle de notation. Les dix notes attribuées sont comprises entre 0,5/20 et 18/20 (deux 0,5, un 1,5, un 3, un 6, deux 9, un 11, un 13 et un 18).

La copie la mieux notée rend bien le texte, malgré une étonnante traduction de « *pelotero* » par « sportif », compréhensible et cependant improbable dans le contexte, ou encore la celle de « *cuñada* » (belle-sœur) par « maîtresse », cette fois appropriée au contexte, certes, si néanmoins le sens de ce mot présentait quelque ambiguïté, ce qui n'est pas le cas. Le vocabulaire de la famille est élémentaire et doit être maîtrisé. Une « *cinta* » n'est pas un « cintre », c'est un faux-ami, et l'expression « *habitual solterona* » ne peut être traduite par « célibataire endurcie » : il s'agit simplement de l'évocation de célibataires *habituellement* courtisées par Mortes ou par des personnages de son acabit. La qualité de la traduction et l'élégance des formulations, en l'absence d'erreurs de grammaire ou d'orthographe, ont permis au jury d'accorder une excellente note à cette copie malgré quelques faux-sens que la rédaction sans dictionnaire rend bien sûr plus difficile à éviter.

La copie notée 13 témoigne de bonnes idées comme le « récent veuvage » du personnage féminin, mais elle présente aussi de surprenantes erreurs orthographiques, au regard de la qualité de l'ensemble, comme « létargie » et « malhonette », ou sémantiques, comme « criminel » pour « *clandestino* ». Une autre copie notée 11/20 a aussi relativement bien traduit le texte mais n'a pas évité des erreurs grammaticales et orthographiques comme « de ne pas avoir traîner » (enchaînement de deux infinitifs) ou « disproporcionné », outre une erreur de syntaxe telle que « personne ne voulut déranger en ajoutant un commentaire », sans complément d'objet.

Une copie notée 9/20 manifeste aussi une compréhension convenable du texte, mais elle ajoute à des erreurs orthographiques comparables des faux-sens sur du vocabulaire courant : « amonceler » n'est pas synonyme d' « *estancarse* », qui signifie « stagner », « disparate » ne restitue pas le sens de son faux-ami « *disparatado* » et « *solterona* », dont le sens est à l'évidence méconnu par le candidat, n'a pas le sens de « solitaire ». Mais surtout, traduire « *quizás haya contado desde el principio con la estupidez y la curiosidad colectiva, con...* » par « peut-être eût-ce été raconté depuis

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

le début par la stupidité et la curiosité collective, par... » relève manifestement d'une méprise sur le régime prépositionnel de la locution verbale « *contar con* », qui donne à la locution le sens de « compter sur » et non de « raconter ». La proposition « On peut écarter l'hypothèse qu'il soit fou », quand la phrase en castillan commence par un « *Tampoco se puede se puede descartar que estuviere loco* », aboutit, en omettant la négation, à un contresens. Pareilles erreurs devraient être corrigées lors d'une relecture posée de la copie.

Dans la copie notée 6/20 certains verbes sont conjugués phonétiquement. Le « t » de la désinence de la troisième personne du singulier, pour le passé simple du verbe « vouloir » est par exemple oublié. Dans cette copie des contresens assez lourds sont commis, comme « qui parlait de la laisser [sa valise] sur le chemin » : le texte relate au contraire l'effort du protagoniste pour la transporter : « *trataba de arrastrarla por el anden* ». Plus loin, c'est par ailleurs l'aspect perfectif du verbe « vouloir », dans la proposition « *en que quiso creer* », que le candidat traduit par un imparfait inadéquat. Rappelons que comme l'espagnol, le français distingue régulièrement, par l'usage du passé simple et de l'imparfait, les aspects respectivement perfectifs et imperfectifs.

Les copies notées entre 0,5 et 3/20 font preuve d'une méconnaissance du vocabulaire basique de l'espagnol qui ne leur permet pas de traduire correctement la plupart des phrases du texte. Ainsi le verbe « maugréer » pour « *bromear* », « campagnard » pour « *forastero* » qui s'approche du contresens, « cousine » pour « *cuñada* », « intelligent » pour « *asustado* ». Que dire bien sûr d'inventions ou de barbarismes tels que « l'arracher de l'ondin (sic) » (el « *andén* ») ou « un voyageant », ou encore de contresens comme « nous supposâmes plus tard qu'il était marié dans le village » pour « *supimos luego que había citado en el pueblo a una mujer* » ? Sans la maîtrise du vocabulaire de base il est illusoire de prétendre traduire un texte littéraire. Les copies notées 0,5 confondent le passé simple et le futur de l'indicatif, accumulent faux-sens et contresens dus à des erreurs grammaticales ou lexicales.

Nous invitons vivement les candidats au concours de l'École nationale des chartes à lire régulièrement de la littérature narrative en langue espagnole (nouvelles, théâtre et roman), à visionner des séries sous-titrées en langue originale, mais aussi à lire de la littérature française classique afin d'acquérir l'aisance nécessaire à l'écriture de la version, en particulier pour l'usage des temps verbaux, comme le passé simple, inusité à l'oral mais très sollicité par la narration à l'écrit.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

Poi c'ero io. Mi iscrissi a Giurisprudenza perché non sapevo cosa fare, che qualità avessi, e se effettivamente ne avevo, al di là dei superficiali successi scolastici, dipendenti soprattutto dalle mie capacità di improvvisatore.

Se Paolo era attento, io ero distratto. Ero vago, non ero capace di concentrarmi, di mettere a fuoco, ero incapace di portare a termine le mille cose a cui mi interessavo. Dall'esterno potevo sembrare un tipo poliedrico, ma non ero capace di fare niente davvero bene. Nei momenti di consapevolezza sapevo di essere soprattutto una specie di mistificatore ben mimetizzato. Per fortuna questi momenti di consapevolezza erano piuttosto rari. In generale vivevo in una nebbia della coscienza, leggera e avvolgente.

Non avendo le idee chiare su me stesso e sugli altri, nella vita sociale interpretavo personaggi, diversi a seconda delle circostanze e confusamente ispirati a film e a libri.

In realtà non sapevo chi fossi e cosa volessi. Iscrivermi a giurisprudenza fu un modo per prendere tempo e per rinviare queste non secondarie domande.

Insomma, eravamo diversi ma, in quell'ultimo banco di un'aula sovraffollata, diventammo amici. La Facoltà di Giurisprudenza si trova in Piazza Cesare Battisti, alle spalle dell'Ateneo, a due passi da tutto nel cuore della città : il cosiddetto Borgo murattiano⁶. Il centro ottocentesco di Bari ha la conformazione del castrum romano come a Torino. È composto di isolati regolari a forma di rettangolo ; le vie sono diritte ed è impossibile perdersi, sia a piedi, sia in auto.

Sulla conformazione della città murattiana una volta ho letto una cosa che mi è piaciuta molto. L'ha scritto un francese – Paul Bourget – nel 1891, e rende l'idea. « La trovo attraente questa città nuova, con le sue vie larghe ad angoli retti, che consentono di vedere sempre in fondo ad

6. « Borgo murattiano » : du français Joachim Murat, qu'au XIX^e siècle, à la tête du Royaume de Naples, fit aménager la ville de Bari avec la construction de nouveaux quartiers et murs.

*esse il mare, come a Torino si vedono le Alpi. » È nel libro *Sensations d'Italie che peraltro è un bel titolo.**

Oggi in fondo alle vie non si vede più il mare, perché dal 1891 nuovi quartieri sono nati e cresciuti attorno al quadrilatero originario e perché le auto soffocano la vista oltre che il respiro. Però di notte, il pomeriggio della domenica o in certi giorni di festa, quando non c'è traffico e le strade sono sgombre, si può ancora provare quella sensazione rettilinea di itinerari prevedibili e di svolte rassicuranti cui alludeva lo scrittore francese. E paradossalmente è proprio in quei momenti che balena l'intuizione, ambigua e vertiginosa, di essere instabili punti di fuga, diretti verso punti lontani.

La nostra città, in quegli anni, era quasi tutta compressa in quel reticolo ortogonale. Il pomeriggio, poco prima dei seminari, ci incontravamo al Caffè della Posta, su via Nicolai angolo Via Cairoli, centocinquanta metri dalla facoltà. Ci sedevamo a un tavolino, prendevamo un caffè e parlavamo tantissimo. Ragazze, prima di tutto. Ma anche politica, libri, musica. [...].

GIANRICO CAROFIGLIO, *NÉ QUI NÉ ALTROVE. UNA NOTTE A BARI*, BARI, LATERZA, 2013, p. 12-14.

Deux candidats ont passé l'écrit cette année, et aucun candidat n'était admissible à l'oral.

Le texte à traduire était extrait de *Né qui né altrove. Una notte a Bari*, de Gianrico Carofiglio (2013). Les difficultés majeures rencontrées venaient de la longueur des phrases. Ainsi, il fallait identifier la proposition principale italienne comme telle et lui restituer son statut dans la traduction, de manière à obtenir une structure syntaxique française viable et fidèle au contenu et au style du texte. À ce propos, l'alternance d'un style oral et d'un style plus soutenu, voire d'un vocabulaire spécifique, entre autres, de la topographie de la ville (« *strade sgombre* », « *svolte rassicuranti* », etc.), constituaient des difficultés supplémentaires.

La maîtrise du passé simple, de l'imparfait et du subjonctif (en italien comme en français) était par ailleurs indispensable. D'autres difficultés étaient

Jury: M^{me} Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M^{me} Laura TOPPAN, maître de conférences à l'Université de Nancy.

représentées par l'utilisation des prépositions et l'interprétation en français de « *ci* »/« *c'è/ci sono* » et leur traduction en français par « *y* »/« *c'est* »/« *il y a* ».

Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique régulière de l'oral et de l'écrit. On recommande vivement un entraînement constant et sérieux à l'exercice de la version ; il convient de se méfier de la proximité des langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. Ainsi, pour la préparation de l'écrit et de l'oral, est conseillée l'étude d'une grammaire contrastive français / italien. Par ailleurs, une relecture critique et détaillée de la version doit aussi pousser les candidats à vérifier si toutes les parties de la version ont été traduites : pour rappel, les oublis seront sévèrement pénalisés. La lecture d'ouvrages littéraires et, d'une manière générale, une bonne connaissance de l'actualité et des thèmes de sociétés propres à la culture italienne, peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation au concours. Ces recommandations valent bien évidemment pour l'écrit comme pour l'oral.

14. VERSION RUSSE (LVE 2)

Фильм "Иван Грозный"

Успенский собор. Поёт хор. Перед митрополитом стоит молодой князь московский Иван Васильевич. Митрополит передает ему знаки царского достоинства: шапку Мономаха, скипетр и державу. Хор поёт всё громче. Радостно звонят колокола. Два молодых боярина осыпают царя дождём золотых монет..

Так начинается фильм о Грозном.

Роль Ивана Грозного исполняет Н.Черкасов. Напряжённая и страстная воля к возвеличению своей родины является главной чертой характера Ивана. Умный, воодушевленный великой целью человек, видит в своей государственной власти тот подвиг, который он должен совершить во имя отечества.

Вот облечённый в бармы, с державою и скипетром царь Иван произносит свою первую речь. Во всей фигуре молодого царя величие и сосредоточенность. Его лицо, совсем ещё юное, с умными, горящими

глазами, с тонким овалом, дышит уверенностью и волей. Сначала глухо, потом яснее и твёрже слышится его голос. Венчаясь на царство, он тем «навек многовластию — злокозненному, боярскому, — на Руси предел кладёт».

«Нужна сильная власть, — произносит он решительно, — дабы шеи гнуть тем, кто единству державы российской противится...» И крупно показывает режиссёр тех, кто слушает речь царя. В группе иностранцев иронические возгласы. Среди бояр испуг и скрытое возмущение.

Сильной звучит та часть речи царя, в которой он говорит о русской отчизне, как о теле, «по локти и колени обрубленном», «выход к морю — в чужих руках... А посему в день сей, провозглашает он с достоинством, «венчаемся мы на владение и теми землями, что ныне до времени под другими государствами находятся».

Через весь фильм проходит идея преданности царя Ивана делу возвеличения Русского государства. Мудрый, дальновидный политик, имеет широкий кругозор и глубоко верит в славное будущее Русского государства. Иван Грозный прилагает немало усилий, чтобы завоевать достойное международное положение для России. Великие военные предприятия, которые он проводит, возвышают Московскую державу.

В наши дни великих побед, обеспечивших мировое признание могущества и величия нашей славной советской родины, фильм, правдиво рассказывающий о том историческом прошлом, когда впервые утвердилось достоинство державы Русской, не может не возбуждать глубокого волнения. Удача первой серии фильма заставляет нас с интересом ждать второй и третьей серий фильма.

По Б. РОМАНОВУ, "Известия", №29, 4 ФЕВРАЛЯ 1945 ГОДА.

Traduction proposée :

Cathédrale de la Dormition. Le chœur chante. Devant le métropolitain se tient le jeune prince de Moscou Ivan Vassiliévitch. Le métropolitain lui remet les insignes de la dignité impériale : le bonnet de Monomaque, le sceptre et l'orbe. Le chœur chante de plus en plus fort. Les cloches sonnent joyeusement. Deux jeunes boyards répandent sur le tsar une pluie de monnaies d'or..

Ainsi commence le film sur le tsar Terrible.

C'est N. Čerkasov qui joue le rôle d'Ivan le Terrible. Le trait de caractère principal d'Ivan et une volonté inflexible et passionnée d'élever sa patrie. Homme intelligent, inspiré par un grand dessein, il voit dans son pouvoir de souverain l'exploit qu'il doit accomplir au nom de la patrie.

Voici que, revêtu du collier d'épaules, tenant l'orbe et le sceptre, le tsar Ivan prononce son premier discours. Toute la stature du jeune tsar est empreinte de grandeur et de concentration. Son visage, encore très jeune, aux yeux intelligents et brûlants, au fin ovale, respire la conviction et la volonté. Sa voix résonne, d'abord sourde, puis plus claire et plus ferme. En se faisant couronner tsar, il « met un terme pour toujours dans la vieille Russie à l'éclatement du pouvoir dû aux basses intrigues des boyards ».

« Il faut un pouvoir fort », dit-il avec conviction, « pour tordre le cou de ceux qui s'opposent à l'unité de l'Etat russe... » Le réalisateur montre en gros plan ceux qui écoutent le discours du tsar. Dans le groupe des étrangers, des exclamations ironiques fusent. Parmi les boyards, c'est la crainte et une indignation dissimulée.

La partie du discours du tsar où il parle de la patrie russe comme d'un corps « amputé aux coudes et aux genoux » a une résonance forte : « l'accès à la mer est entre des mains étrangères... » Voilà pourquoi, en ce jour, dit-il avec dignité, « nous nous faisons couronner maître également de ces terres qui à présent sont provisoirement en la possession d'autres Etats ».

Tout le film est traversé par l'idée que le tsar Ivan est entièrement dévoué à la cause de l'élévation de l'Etat russe. C'est un homme politique sage, qui voit loin, il a de vastes horizons et croit profondément à l'avenir glorieux de l'Etat russe. Ivan le Terrible n'épargne pas sa peine pour conquérir à la Russie une position internationale digne d'elle. Les grandes entreprises militaires qu'il conduit élèvent l'Etat moscovite.

En ces jours d'immenses victoires, qui ont assuré une reconnaissance universelle de la puissance et de la grandeur de notre glorieuse patrie soviétique, le film, qui raconte avec justesse ce passé historique où pour la première fois fut affirmé le mérite de l'Etat russe, ne manque pas de susciter une profonde émotion. La réussite de la première partie de ce film nous fait attendre avec intérêt la seconde et la troisième.

D'APRÈS B. ROMAŠOV. IZVESTIA. N°29, 4 FÉVRIER 1945.

Le texte proposé est une critique de la première partie du film *Ivan le Terrible* de S. Eisenstein, publiée peu après sa sortie, dans les *Izvestia*, l'un des organes officiels du gouvernement de l'URSS. Il donne les éléments d'appréciations qui, aux yeux du pouvoir, font de ce film une réussite, bientôt couronnée par plusieurs prix Staline. On sait que la deuxième partie de cette fresque, achevée en 1946, fera, en revanche, l'objet de nombreux reproches et restera sous le boisseau jusqu'à l'époque du Dégel khrouchtchévien, tandis que la troisième partie ne sera jamais tournée. Le critique ne manque pas non plus de situer le film dans le contexte de la victoire de 1945 qui donne à l'URSS un accès à la mer Baltique avec la conquête des républiques d'Estonie, Lettonie, Lituanie et de la région de Königsberg (Kaliningrad).

Le ton et le style sont très didactiques, dans l'esprit de l'idéologie officielle marxiste-léniniste, mais, comme le film s'appuie sur les réalités et le discours politico-religieux du xvi^e siècle moscovite, certaines difficultés de compréhension et de traduction pouvaient se présenter.

Un seul candidat a composé. Il a obtenu la note de 12/20.

La confusion entre noms de lieux et noms de personnes, ou noms se rapportant à une dédicace d'église est possible en russe. *Uspenskij* peut être un homme, un toponyme, ou un sanctuaire. Accompagné du terme *sobor*, il désigne une cathédrale, une collégiale ou une abbatale dédiée à la fête de la Dormition, en l'occurrence, la cathédrale du Kremlin de Moscou où s'est déroulé le couronnement impérial d'Ivan le Terrible, premier tsar russe, le 16 janvier 1547.

Barmy, peut être traduit par barmes (adopté par le catalogue du Louvre) ou par « collier d'épaules ».

La phrase la plus complexe, à la fois syntaxiquement et sémantiquement, reprend une partie du discours du couronnement prêté à Ivan le Terrible lui-même : Венчаясь на царство, он тем «навеки многовластию — злокозненному, боярскому, — на Руси предел кладёт». Le terme « Rus' » qui renvoie aux origines de la construction politique et dynastique dont la Moscovie se veut l'héritière, doit être traduit par une périphrase du type « le pays russe », ou « la vieille Russie ».

Le terme *podvig*, encore en usage dans la terminologie religieuse désigne l'exploit ascétique auquel s'astreint celui qui veut accomplir un avancement spi-

Jury: M. Pierre GONNEAU, professeur à Sorbonne Université ; M^{me} Ecaterina RAI, professeur agrégée, chargée de cours à l'École nationale des chartes.

rituel ; on peut aussi envisager des expressions comme « la tâche immense », « la noble tâche »... Le bonnet, ou la chapka de Monomaque est la couronne utilisée lors du sacre des tsars. La légende veut qu'elle ait été offerte par Constantin IX Monomaque à son parent Vladimir Monomaque qui règne à Kiev de 1113 à 1125. Mais il s'agit en fait d'un travail d'orfèvrerie mongole daté du XIV^e siècle, auquel une croix chrétienne a été rajoutée.

Dans l'article, on trouve plusieurs synonymes du terme « patrie » : *otečestvo*, *otčizna*, *rodina*. *Deržava* exprime à la fois les notions de puissance et d'État. Cette dernière est aussi rendue par *gosudarstvo*.

Il fallait trouver un moyen de bien opposer les appels à l'unité (*edinstvo*) que prononce Ivan le Terrible dans son discours à l'idée de « pouvoir multiple » (*mnogovlastie*) qui a caractérisé la période de la minorité du souverain, au cours de laquelle les boyards assuraient une sorte de régence. On pouvait opter pour « éclatement », ou « morcellement du pouvoir ». La centralisation est, naturellement, vue comme la condition sine qua non de la grandeur russe.

Les expressions *naveki* (pour toujours, pour les siècles), *nyne* (à présent), peu usitée en russe moderne, ont été comprises.

III. ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : De la Gaule du iv^e siècle à la France de la fin du xv^e siècle.

Comme en 2018, vingt-cinq candidats avaient été admis à l'oral, tous se sont présentés. La moyenne générale des résultats est de 11,4, en progrès notable par rapport à l'an dernier (9,7) et même par rapport aux années précédentes (11,2 en 2017, 10,9 en 2016). Les notes s'échelonnent de 4 à 18, soit un éventail comparable à ceux de 2018 (de 2 à 17) et 2016 (de 4 à 19), plus large qu'en 2017 (de 6 à 17). Pas moins de dix-sept candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne (contre 10 en 2018, 12 en 2017 et 15 en 2016) ; quatre d'entre eux ont eu plus de 14, soit un de moins qu'en 2018, deux de moins qu'en 2017 et 2016. Il n'est pas rare de constater que des candidats déjà admissibles en 2018 ont fait de sensibles progrès dans la maîtrise de l'exercice.

Les sujets, alternant entre thématique, régional ou biographique, n'ont pas pris de court les candidats. Le temps de parole est le plus souvent bien géré, même si ceux qui n'utilisent pas complètement le quart d'heure imparti sont plus nombreux que ceux qui le dépassent. Comme à l'écrit, l'expression française est satisfaisante.

Le jury n'a pas systématiquement poussé les candidats dans leurs retranchements pour ce qui est de la précision géographique, qui reste une faiblesse récurrente. Comme l'an dernier, il a constaté des insuffisances sur les sujets demandant quelques connaissances techniques, comme la monnaie et les impôts.

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Sujets tirés et notes : Les juifs en France au Moyen Âge (15) – La fin de la dynastie carolingienne (15) – L'abbé Suger (14) – Les rois mérovingiens de Clovis à Dagobert (11) – Le lignage capétien (13) – Le Parlement : son rôle, son organisation, ses membres (14) – Qu'est-ce que la réforme grégorienne ? (12) – La Provence au Moyen Âge (8) – Charles V (18) – La croisade des Albigeois et ses conséquences (7) – Évêques et pouvoir épiscopal dans la France médiévale (12) – L'abbaye de

Saint-Denis (4) – Charles le Chauve (13) – Le renouveau canonial et monastique (XI^e-XII^e siècles) (13) – Nature et environnement dans la France médiévale (14) – Le monachisme dans la Gaule mérovingienne (7) – Le pèlerinage au Moyen Âge (6) – La papauté d'Avignon (6) – Les invasions normandes dans le royaume de France (15) – La France et la mer (13) – Le grand commerce au Moyen Âge (13) – Les reliques dans la société médiévale (14) – L'Inquisition (13) – La Champagne (XII^e-XIV^e siècles) (8) – Les élites urbaines (XII^e-XV^e siècles) (7).

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : La France du XIII^e siècle au XV^e siècle.

Vingt-trois candidats ont été admis à l'oral, comme en 2018 (22 en 2017, 20 en 2016), tous se sont présentés. La moyenne est de 11,8, qui confirme la progression régulière observée depuis plusieurs années (11, 14 en 2018, 11,1 en 2017, 10,6 en 2016). L'éventail des notes s'étend de 2 à 17, ce qui est comparable à l'an dernier (de 3 à 19) et plus large qu'en 2017 (de 5 à 17) et 2016 (de 5 à 16). Dix-huit notes sont supérieures à 10 (treize en 2018), dont neuf égales ou supérieures à 14 (huit en 2018). Seuls trois exposés ont été jugés insuffisants au point d'obtenir un 6 et au-dessous. Ceux qui étaient admissibles pour la deuxième fois consécutive ont fait des progrès notables.

Les sujets proposés s'en tenaient à des formulations classiques et ont donné matière à des exposés aux plans généralement équilibrés et témoignant pour la plupart d'une bonne maîtrise du temps. Quatre candidats ont toutefois mis fin à leur propos au bout de douze minutes, voire avant, ce qui ne pouvait leur être que préjudiciable.

Les questions les plus rebattues sont loin d'être les mieux connues. Il est ainsi frappant de constater que Jeanne d'Arc, son action et les procès dont elle a été l'objet ne font pas partie du bagage commun. De même, ce qui pourrait paraître acquis par l'historiographie, comme les enquêtes archéologiques sur les villages désertés, semble avoir disparu de la formation. La définition des notions fait par ailleurs souvent défaut : aucun des candidats à qui a été demandé de définir l'hérésie n'a par exemple donné une réponse correcte. Certaines expressions reviennent comme des mantras, par exemple « les malheurs des temps », sans être explicitées.

Jury : M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M^{me} Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Sujets tirés et notes : Peut-on parler d'une nouvelle spiritualité à la fin du Moyen Âge ? (15) – La prédication (13) – La « crise » de la fin du Moyen Âge (13) – Les assemblées des trois états (7) – La France à la fin de la guerre de Cent ans (14) – Le paysage urbain à la fin du Moyen Âge (5) – Les impôts (12) – Combattre l'hérésie (xiii^e-xv^e siècles) (13) – Saint-Louis (14) – Charles VII (13) – Les métiers à la fin du Moyen Âge (14) – Les officiers du roi de France (xiv^e-xv^e siècles) (12) – Croisade et idée de croisade (xiii^e-xv^e siècles) (14) – Armagnacs et Bourguignons (12) – La démographie (16) – Jeanne d'arc (2) – L'institution universitaire (11) – Les gouvernement des villes (xiii^e-xv^e siècles) (16) – Le duché de Bourgogne de Jean sans Peur à Charles le Téméraire (14) – Le règne de Charles VI (17) – Exclus et minorités (10) – Faire la guerre à la fin du Moyen Âge (11) – Le royaume de France au temps de Philippe Auguste (4).

3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

Programme de la section A : La France, du xvi^e siècle à 1815.

Programme de la section B : La famille en France (1515-1815).

D'une manière générale, les candidats ont livré des prestations convenables sur le plan formel : ils ont le souci de présenter un discours organisé et de respecter le temps de parole qui leur est imparti. Tous n'ont pas donné une densité et une précision suffisante à leur propos ou ont parfois cédé au découragement, ce qui explique les écarts importants dans les notes attribuées. Un candidat a ouvertement montré le mécontentement que lui inspirait le sujet qu'il a tiré : une telle attitude est inappropriée. Si l'exposé est essentiel, il faut garder autant que possible de l'énergie et de la lucidité pour répondre aux questions posées par le jury, qui ont pour objectif de permettre au candidat d'évoquer des thèmes qu'il aurait oubliés ou évoqués insuffisamment puis de montrer sa bonne connaissance des réalités de la France moderne, en rapport avec le sujet posé, mais aussi un peu au-delà.

Sur le fond, les problématiques annoncées sont généralement vagues ou peu adaptées au sujet : le questionnement en histoire et la pertinence de sa formulation sont capitales. Pour la même raison, les plans sont pour la plupart décevants. Les exposés ont donc largement manqué d'une structure solide, cohérente

et réfléchi. Aussi, le temps de l'introduction, qui est aussi celui de la réflexion sur l'exposé qui va suivre, mérite-t-il toute l'attention des candidats. En section A, nombre d'exposés sont presque dépourvus d'exemples, qui doivent venir enrichir et conforter idées défendues, et n'envisagent qu'une part limitée du spectre social.

Il faut rappeler que les sujets posés n'ont pas vocation à surprendre les candidats : ils ont porté sur divers aspects essentiels de l'histoire de la famille pour la section A, et sur des thèmes classiques de l'époque moderne pour la section B, dont un certain nombre se répètent au fil des années. Pour l'une et l'autre section, une culture généraliste solide sur la France de l'époque moderne, entre autres de l'ensemble de ses institutions, est la clé de la réussite d'un bon oral.

Sujets tirés et notes en section A : Réformer l'État en France de François I^{er} à Louis XVI (7) – Le roi et ses ministres dans la France d'Ancien Régime (8) – Les fins de règne en France de François I^{er} à Napoléon I^{er} (7) – Napoléon (8) – Être curé en France à l'époque moderne (6) – Richelieu (15) – 1789 (16) – Noblesses françaises (1715-1815) (15) – La réforme catholique en France (xvi^e – xviii^e siècles) (5) – Les campagnes françaises à l'époque moderne (10) – L'humanisme en France (fin xv^e – milieu du xvi^e siècle) (10) – Les finances de la monarchie dans la France d'Ancien Régime (12) – Catherine de Médicis au pouvoir (1560-1589) (8) – Louis XV (10) – Les résidences royales françaises à l'époque moderne (18) – La critique de l'institution monarchique (xvii^e – xviii^e siècles) (13) – Les régence en France à l'époque moderne (3) – Livre, pouvoir et société dans la France d'Ancien Régime (8) – Les reines de France (xvi^e – xviii^e siècles) (14) – L'embellissement des villes en France à l'époque moderne (12) – Les pauvres en France à l'époque moderne (4) – La France face à l'Europe (1790-1815) (6) – Les révoltes paysannes en France à l'époque moderne (2) – Les évêques dans la France d'Ancien Régime (7) – La Fronde (1648-1653) (10).

Sujets tirés et notes en section B : Familles et métiers dans la France d'Ancien Régime (5) – Le concile de Trente et le mariage (14) – Amitié et amour entre époux (France, environ 1515 – environ 1815) (7) – Vivre sans héritage (France, environ 1515 – environ 1815) (5) – Famille et éducation des enfants (France, environ 1515 – environ 1815) (12) – Le travail des enfants (France, environ 1515 – environ 1815) (18) – Frères et sœurs dans la France d'Ancien Régime

Jury: M^{me} Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand HAAN, maître de conférences à Sorbonne Université.

(11) – Rapport aux ancêtres et généalogie (France, environ 1515 – environ 1815)
(11) – L'illégitimité en France (environ 1515 – environ 1815) (14) – Droits, familles et institutions en France (environ 1515 – environ 1815) (12) – Fidélité et infidélité dans les couples (France, environ 1515 – environ 1815) (7) – Familles nobles dans la France d'Ancien Régime (14) – Famille et religion dans la France d'Ancien Régime (10) – Baptême et prénomination (France, environ 1515 – environ 1815) (20) – L'amour maternel dans la France d'Ancien Régime (18) – L'autorité parentale (France, environ 1515 – environ 1815) (9) – Les solidarités générationnelles dans les familles françaises (environ 1515 – environ 1815) (11) – La place des enfants dans la famille (France, environ 1515 – environ 1815) (9) – Les familles devant la mort dans la France d'Ancien Régime (14) – Bâtards et bâtardise (France, environ 1515 – environ 1815) (15) – Les mariages clandestins en France à l'époque moderne (5) – Hériter dans la France d'Ancien Régime (13) – L'art de séduire (France, environ 1515 – environ 1815) (5).

4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme de la section A : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Malgré le renouvellement partiel des membres du jury, les considérations générales des précédents rapports conservent toute leur actualité pour l'édition 2019. Les notes s'échelonnent de 2 à 18, avec une moyenne de 9,32 (soit environ 2,5 points de différence de moyenne avec les B). 14 notes se situent en-dessous de la moyenne et seulement 5 au-dessus ou égale à 14, sur 25 candidats. Le maintien d'une année sur l'autre du même programme constitue un atout spécifique pour la préparation des candidats du concours A.

Il convient de rappeler qu'il n'est naturellement pas attendu des candidats une maîtrise des évolutions historiographiques de l'histoire contemporaine de France et que le jury s'est gardé de toute proposition trop directement inspirée des riches débats historiographiques que connaît ce domaine dans ces récentes années. Les questions ne portaient que sur des dimensions classiques de culture générale, à l'attention de candidats à une école d'enseignement supérieur qui a vocation à conduire aux métiers du patrimoine : la culture générale en histoire contemporaine représente l'essentiel du matériau historique auquel les diplômés

Jury : M. Jean-Pierre BAT, professeur agrégé de l'Université ; M. Christophe GAUTHIER, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

més de l'École sont professionnellement confrontés, tant dans les bibliothèques que dans les musées. En ce sens, le thème ne présentait pas de piège particulier et pouvait être aisément préparé sur la base d'ouvrages généralistes accessibles. Malgré ce cadre préparatoire général accessible et classique, le jury ne peut que constater le caractère globalement superficiel et inégal de maîtrise d'une culture générale d'histoire contemporaine à niveau bac +2 chez les candidats. L'histoire contemporaine, épreuve d'oral, n'en reste pas moins un attendu aussi important que l'histoire médiévale ou l'histoire moderne dans la culture générale des candidats qui postulent à l'École des chartes. Le jury est pleinement conscient qu'une telle épreuve nécessite d'être préparée en amont, tout au long de l'année ou des années de classes préparatoires, pour acquérir ces bases solides mais nécessaires.

Certains éléments fondateurs de l'histoire de la République au XIX^e et XX^e siècle sont considérés comme des classiques, notamment pour des élèves fonctionnaires stagiaires de la République française : l'instant fondateur de 1848 pour la II^e République, les processus d'enracinement de la III^e République, des figures biographiques incontournables de l'histoire politique, le rapport aux guerres mondiales (notamment la Seconde, avec les enjeux dialectiques entre histoire et mémoire, d'une part, et, d'autre part, les usages politiques du passé), ou encore la place de la France en Europe. Des erreurs grossières de chronologie ne sont pas acceptables (par exemple l'évocation de la IV^e République en 1968), pas plus que l'appréhension du sujet sous forme de simple récitation de connaissances, plus ou moins justes du reste. Le jury appelle également à ne pas confondre l'approche anecdotique (avec sa part d'extrapolation et de sélection d'un moment historique) et le fait de savoir problématiser un sujet : en d'autres termes, lorsqu'une référence historique est choisie pour introduire ou illustrer, il convient de la maîtriser avec précision et de lui donner une lecture critique qui contribue l'approche privilégiée par la problématisation du sujet par le candidat.

Les dimensions d'histoire coloniale autant que d'histoire sociale ne sont pas des « à-côtés » du programme mais y appartiennent à part entière. La culture générale des grandes idéologies du XX^e siècle fait dans l'ensemble défaut. La France d'après 1968 (voire d'après 1962) est globalement mal connue des candidats, qui peinent dans l'ensemble à trouver la frontière entre histoire contemporaine et mémoire collective. Dans cet esprit, l'histoire coloniale, l'histoire sociale ou encore la part des femmes dans l'histoire de France ne sauraient être considérées

comme de simples éléments supplémentaires à une trame d'histoire politique qui vivrait au fil des grandes dates des régimes, mais participent pleinement de l'histoire contemporaine de France attendue au concours. Enfin, les connaissances biographiques attendues de personnages, hommes comme femmes, de l'histoire de France reposent sur des références collectives connues (par-delà les grandes figures classiques, on pense aussi aux processus de « panthéonisation » qui participent directement de cette culture générale collective).

Le jury a valorisé la maîtrise du temps et de l'exercice intellectuel, la bonne définition et la problématisation du sujet, la précision des références historiques convoquées pour bâtir la démonstration, et enfin la compréhension de l'épreuve d'histoire contemporaine qui ne peut pas répondre aux mêmes attendus que l'histoire médiévale ou l'histoire moderne (ainsi traiter de la monarchie au XIX^e siècle sur un répertoire inspiré de l'histoire médiévale n'est pas sans poser un problème intellectuel), sous peine de susciter des lectures anachroniques de certaines dimensions des sujets proposés (notamment pour le premier XIX^e siècle qui, faut-il le rappeler, intervient après la Révolution française et le Premier Empire). De même, une certaine précision dans la convocation des dates (comme par exemple dans les accélérations politiques de la fin du XIX^e siècle) est considéré comme le repère démonstratif minimal pour jalonner la réflexion – sous peine de confusions lourdes de sens.

Des prises de recul critiques sont attendues des candidats et des candidates dès lors qu'il est question de sujets politiques ou religieux : certaines considérations personnelles ne doivent pas interférer avec l'analyse historique du sujet. Elles n'ont pas toujours eu lieu avec la rigueur qui sied pour une épreuve de concours d'histoire. Ainsi le jury a-t-il pu être surpris par certaines approches de périodes (certes) complexes, telles que l'Occupation et Vichy ou le rapport entre la République et la question confessionnelle, à certains moments par certains candidats.

Enfin, le jury tient à souligner les qualités des prestations qui ont su allier ces dimensions à des qualités orales, d'une part, et, d'autre part, la démonstration d'une certaine maîtrise de références culturelles liées aux périodes traitées.

Les petites questions ont connu des fortunes diverses : le jury a tenu à rappeler à chaque candidat lors de leur passage que cet exercice ne pénalise en

aucun cas la notation finale, mais constitue une opportunité supplémentaire pour mettre en valeur les connaissances des candidats.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : Le boulangisme (Jules Ferry) (13) – La Monarchie de Juillet (Victor Hugo) (9) – La France et son empire, 1870-1945 (Jean Jaurès) (4) – L’Affaire Dreyfus (François Guizot) (12) – La France et la Première Guerre mondiale (Georges Clemenceau) (17) – Les années 1968 (L’Entente cordiale) (15) – La politique extérieure de la France, 1918-1939 (le 6 février 1934) (8) – L’évolution économique de la France dans l’entre-deux-guerres (la drôle de guerre) (8) – Le syndicalisme, de 1870 à 1939 (la séparation des Eglises et de l’Etat) (6) – La politique étrangère du Second Empire (Simone Veil) (11) – La crise des années 1930 (Napoléon III et le Mexique) (13) – La Commune (la guerre du Golfe) (14) – Le régime de Vichy (le congrès de Tours) (2) – Empire autoritaire et Empire libéral (La France et l’Italie 1855-1870) (8) – La France des Trente Glorieuses (Charles Maurras) (17) – L’armée en France, 1914-1962 (le poujadisme) (4) – L’école de la III^e République (les relations entre socialistes et communistes, du programme commun de 1972 à 1984) (18) – L’Église catholique en France de 1870 à 1968 (Valéry Giscard d’Estaing) (3) – La Restauration, 1815-1830 (Jean-Paul Sartre) (13) – La France et l’Europe depuis 1945 (le traité de Versailles) (3) – L’année 1848 en France (Pierre Laval) (4) – La décolonisation, 1945-1962 (Fachoda) (7) – Le nationalisme, de ses origines à 1914 (la France libre, 1940-1944) (10) – La politique étrangère de la France, 1871-1914 (Aristide Briand) (5) – Le radicalisme, 1871-1940 (François Mitterrand) (9) – La France des Trente glorieuses (Charles Maurras) (17).

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme de la section B : 1. Les relations Est-Ouest 1917-1991 ; 2°. Le pouvoir exécutif en France (1814-1962).

Les notes s’échelonnent de 4 à 19, avec une moyenne de 11,74. Sur 23 candidats, 15 notes sont égales ou supérieures à la moyenne ; 9 sont supérieures ou égales à 14 ; et 8 seulement sont inférieures à la moyenne. L’épreuve d’histoire contemporaine du concours B allie une exigence spécifique liée à la maîtrise d’un double programme entre grande et petite questions. Dans l’ensemble, le jury salue

la maîtrise de connaissances des candidats sur les deux programmes, et la compréhension générale des exigences spécifiques aux épreuves d'histoire contemporaine.

Programme des grandes questions : les relations Est-Ouest 1917-1991.

Considérant la largeur du spectre tant géographique que thématique du sujet sur un siècle, le jury a apprécié les efforts des candidats pour connaître, avec le plus de précision possible, des références historiques (acteurs, lieux, événements, etc.) couvrant plusieurs continents et tout particulièrement l'Europe centrale et orientale, l'Asie et l'Amérique. Dans l'ensemble, à quelques exceptions près, le socle de connaissances est acquis par les candidats – malgré quelques rares oraux qui ont mal cerné leur sujet tant chronologiquement qu'intellectuellement. Il est toutefois attendu que les exposés ne soient pas de simples récitations de connaissances, mais bel et bien une démonstration dialectique, dans laquelle la pensée avance : les répétitions du même argument et des mêmes exemples d'une partie à l'autre ne peuvent être acceptées pour tenir le temps.

Un certain déséquilibre de connaissances s'est globalement fait ressentir entre les mondes occidentaux et les mondes communistes – notamment pour l'Europe centrale et orientale. Ce déséquilibre était sensible non seulement dans l'appréhension intellectuelle de l'histoire politique des sociétés, mais aussi dans la précision de certaines connaissances convoquées (avec parfois trop de flou dans les chronologies, induisant des erreurs d'analyse notamment pour les années 1930 et 1940). Le problème ne réside pas que dans l'éloignement géographique de culture générale vis-à-vis de certaines sociétés, mais aussi dans la mauvaise compréhension des impacts induits au sein des pays d'Europe occidentale, à l'image des divisions provoquées au sein du monde socialiste à l'épreuve de l'émergence du communisme marxiste-léniniste. De manière générale, les cultures socialistes, au sens large du terme, sont trop largement évaluées à l'aune de la culture libérale occidentale sans en comprendre les entrelacs européens d'Ouest en Est et les dynamiques ainsi créées.

Si les exigences du concours n'imposent pas aux candidats de maîtriser les évolutions historiographiques du programme en détail, il est en revanche attendu que certains enjeux de mémoire soient connus, surtout quand ils sont célèbres

Jury: M. Jean-Pierre BAT, professeur agrégé de l'Université ; M. Christophe GAUTHIER, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

(Katyn, le pacte germano-soviétique, les grands enjeux idéologiques autour de la question coloniale ne sont que quelques-uns des exemples retenus ici).

De manière générale, le jury a mis en valeur – outre les attendus méthodologiques de l'exercice de l'exposé oral – les prestations qui ont été capables de faire la preuve des qualités de rigueur et de précision historique des candidats. En ce sens, le jury a pris tout particulièrement en considérations les prestations qui ont été capables de marier les connaissances d'histoire diplomatique, politique et culturelle : par exemple la culture de la clandestinité dans le communisme ouest-européen, la culture de propagande dans les grands systèmes étudiés, la compréhension de la notion de dissidence, la sollicitation d'auteurs ou d'intellectuels engagés qui étaient nombreux sur ce sujet, la capacité à décrire des lieux historiques tels que le Mur de Berlin. Ces candidats se sont ainsi démarqués car leur oral évitait des effets de silos trop scolaires dans leur démonstration, pour offrir plus largement une analyse sensible et raisonnée de leur sujet et de la période qu'ils avaient à traiter. Enfin le jury a également mis en valeur la capacité de réaction et de réflexion des candidats aux questions soumises par le jury lors de la reprise, pour permettre de faire la preuve de tout leur potentiel : la part de questions-réponses avec le jury conserve toute son importance après l'exposé oral et permet, parfois, de dissiper des malentendus.

Programme des petites questions : le pouvoir exécutif en France 1814-1962.

Le jury a tenu à rappeler à chaque candidat lors de son passage que cet exercice ne pénalise en aucun cas la notation finale, mais constitue une opportunité supplémentaire pour mettre en valeur les connaissances des candidats.

Le programme de la petite question du concours 2019 occupe une place particulière à double titre : il était le programme des épreuves écrites de la BEL 2019, d'une part, et, d'autre part, il constitue un attendu essentiel pour la suite de la scolarité des candidats à l'École des chartes. En ce sens, certaines connaissances basiques ne peuvent ni ne doivent être ignorées. Le jury appelle les candidats à être plus soigneux sur certaines expressions parfois malheureuses ou maladroitement (notamment sur des sujets tels que l'Occupation) ou qui manquent de la précision légitimement attendue. Le jury a particulièrement apprécié certaines prestations capables, dans les contraintes de l'exercice, de proposer une lecture problématisée

et étayée avec précision pour la petite question, témoignant ainsi d'une sérieuse préparation de l'épreuve en amont.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : La guerre d'Indochine et les guerres du Vietnam (Bordeaux, capitale d'exil) (16) – La question coloniale dans les relations Est-Ouest (les Trois Glorieuses) (11) – Les démocraties populaires d'Europe centrale et orientale, 1945-1989 (Léon Blum) (12) – La détente (Versailles et Paris, 1871) (4) – Le Kominform (Pierre Laval) (8) – Les partis communistes en Europe, 1945-1989 (La Commune de Paris) (17) – L'Asie dans les relations Est-Ouest, 1919-1991 (René Coty) (14) – Le Komintern (le Conseil national de la Résistance) (6) – Les révolutions en Europe, 1917-1919 (Philippe Pétain) (8) – L'URSS et la Pologne (Victor Hugo et Napoléon III) (13) – Le pacte germano-soviétique de 1939 (La charte de 1814) (9) – La Tchécoslovaquie entre Est et Ouest, 1919-1991 (Napoléon III et les plébiscites) (14) – Le Maccarthysme (le parti de l'Ordre) (8) – L'année 1956 (Adolphe Thiers) (19) – La crise de Cuba, 1962 (François Guizot) (15) – La question nucléaire et la course aux armements, 1945-1991 (Charles de Gaulle et les référendums, 1958-1962) (11) – « Classe contre classe » ou « Front populaire » : les gauches socialistes et le pouvoir en Europe occidentale, 1920-1939 (la constitution de la 5^e République) (10) – L'Allemagne dans les relations internationales, 1945-1989 (Georges Clemenceau) (12) – Les intellectuels français et l'URSS (les présidents de la République de 1870 à 1940) (7) – La guerre fraîche (le préfet) (16) – Le plan Marshall (les lois constitutionnelles de la 11^e République) (15) – Le mur de Berlin, 1961-1989 (le Grand Quartier général, 1914-1918) (18) – L'Europe en 1945 (le Front populaire) (7).

6. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Jury : M^{me} Jeanne BRUN, responsable du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Paris ; M. Adrien GOETZ, membre de l'Institut, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Florian MEUNIER, conservateur en chef au musée du Louvre.

Programme : Art et mémoire.

Une candidate sur les deux admissibles de l'option Histoire des arts à l'écrit a choisi de passer l'épreuve orale. Les trois œuvres du dossier tiré au sort, non légendées, étaient en lien avec le thème de la mémoire :

- Statuette reliquaire de la *Majesté de sainte Foy*, trésor de Conques, vers 990-1000 avec remplois antérieurs.

- *Vœu de Louis XIII* du chœur de Notre-Dame de Paris, ensemble de sculptures du maître-autel, 1715-1723.
- Jean Fautrier, peinture de la série des *Otages : Tête d'otage*, 1945, MNAM.

Au-delà de l'identification et de la datation des œuvres, exigées par l'épreuve, le jury attend plusieurs qualités du candidat : une culture historique, des descriptions démontrant une maîtrise du vocabulaire et des concepts de l'histoire de l'art ainsi que des comparaisons précises, qu'elles soient thématiques ou formelles.

7. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

Programme : La France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Sept candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, contre six en 2018.

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Pour cette session orale 2019, le jury avait proposé aux candidats huit sujets couvrant le champ de l'ensemble des études thématiques et/ou régionales relatives à la France :

- Habiter le périurbain
- L'Outre-mer français
- Les banlieues françaises
- La Corse
- La viticulture en France
- Le métropolisation du territoire français
- La France et la mer

Jury : M^{me} Marie CHABROL, maître de conférences à l'Université de Picardie ;
Mme Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT,
maître de conférences à l'Université
d'Artois.

- Les montagnes françaises

Un sujet a été traité de façon très pertinente, la candidate proposant une très bonne analyse et compréhension du sujet, bien ancrées dans la discipline géographique, avec des connaissances bien articulées et appuyées sur des exemples très précis, tout en respectant scrupuleusement les 15 mn de temps de parole (comme la majorité des candidats). Le temps de discussion avec le jury a, par ailleurs, été intelligemment mené. La candidate s'est vu attribuer la note de 18/20.

Deux sujets ont été traités de façon satisfaisante (notés entre 12 et 14/20), les candidats étant toutefois pénalisés soit par des exemples un peu foisonnants, soit par une argumentation assez confuse.

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances, avec un plan maladroit ou mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ils ont obtenu les notes de 10, 7 et 4/20.

8. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 minutes
- Durée de passage devant le jury : 30 minutes
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

La commission de latin a auditionné cette année 34 candidats, dont 9 au titre du concours B. Elle a proposé aux uns et aux autres des textes tirés de la correspondance de Pline le Jeune donnant à lire des réflexions et anecdotes écrites sur un mode tantôt badin, tantôt ampoulé, mais dans un style toujours très maîtrisé, et souvent conclues d'un trait piquant. La différence de traitement entre les candidats bénéficiant d'un dictionnaire durant la préparation (concours B) et ceux n'en bénéficiant pas (concours A) consistait dans la longueur des passages proposés et dans l'ajout éventuel du sens précis, en contexte, de certains mots rares plus systématiquement dans les textes proposés au titre du concours B.

Jury: M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne ; M^{me} Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes ; M. Benjamin GOLDLUST, professeur à l'université de Franche-Comté.

Les résultats de l'exercice 2019 sont contrastés : si c'est le concours B qui a vu auditionner le meilleur candidat (18/20), c'est lui aussi qui a connu, proportionnellement, le plus de prestations ratées, tandis que le concours A bénéficie de la meilleure moyenne, frôlant les 12/20 – autant dire que la commission aura entendu de la part des candidats à ce dernier des prestations souvent honorables, rarement propres à emporter l'enthousiasme.

Comme chaque année, les remarques qui suivent s'adressent à tous les candidats, indifféremment, ainsi qu'à leurs préparateurs.

Les différents moments de l'épreuve (lecture du titre, puis du texte dans son intégralité, traduction précise – nous entendons par là ne laissant pas le jury dans le doute quant à ce que propose finalement le candidat – en s'appuyant sur les groupes de mots, et enfin reprise dialoguée) sont bien assimilés, mais appellent, cette année encore, quelques remarques.

La lecture du texte sera, dans la mesure du possible, animée, prouvant ainsi que le candidat a compris globalement le texte à traduire, mais surtout, elle doit être exacte. La commission a trop souvent entendu écorcher le latin, dans les mots rares ou étrangers, sans doute (*enthymema...*), mais aussi – et c'est plus inquiétant – dans leur finale : à entendre *mandatur* pour *mandantur* (le singulier pour le pluriel) ou *fide* pour *fides* (ablatif pour nominatif), on conçoit des craintes trop souvent vérifiées, hélas ! quant à l'exactitude possible de l'analyse du candidat. La phrase latine est une sorte d'équation qu'il faut résoudre en fonction de paramètres morphologiques, syntaxiques et tactiques, ce qui demande une tête claire et du sang froid, dans les conditions du concours. Mal lire la partie finale des mots, porteuse de bien des indications, c'est révéler au moins qu'on ne domine pas les termes du problème, ce qui éveille les soupçons du jury ; il voudra les dissiper lors de la reprise.

La traduction elle-même a donné à constater des faiblesses récurrentes (*ut* suivi du subjonctif *ne doit pas* être systématiquement rendu par « de telle sorte que » après un *sic* ou *ita* corrélatif) ou à la mode cette année, comme l'incapacité à reconnaître le sens restrictif de *tantum* en dehors du totémique *non tantum... sed etiam*. Elle a permis aussi à la commission d'apprécier de réelles finesses dans la maîtrise du lexique latin et de la langue française : et point n'est toujours besoin – rassurons les candidats – d'avoir appris par cœur le « petit Martin », à défaut du *Gaffiot*, pour élucider tel ou tel mot rare : c'est ainsi que, dans un texte évoquant

l'improvisateur mondain Isée, *amicitur* « il se drape » (*surgit, a., incipit*) a été vivement élucidé, lors de la reprise, par une candidate qui était véritablement entrée dans le texte – cela parce qu'elle avait adopté une attitude très constructive lors de l'échange avec le jury.

C'est sur ce dernier point que le jury voudrait en effet revenir, encore une fois. La reprise dialoguée ne consiste pas, de la part du jury, en l'étalage de décourageantes remarques destinées à dépouiller le candidat de ses illusions ; elle ne doit pas non plus être vécue comme une énumération de reproches. Le jury peut s'indigner *in petto* de certaines ignorances, mais il mesure assez l'état de tension des candidats pour ne pas vouloir les déstabiliser davantage, et ne fait jamais une affaire personnelle des carences qu'il regrette. Cette troisième partie de l'épreuve orale est destinée à permettre à la commission d'évaluer le degré de maîtrise par le candidat de la langue latine – et c'est bien là son rôle, après tout. À cette fin, le texte proposé est un support, mais on ne se borne pas à ses limites ; d'où la demande de réciter les temps primitifs de tel verbe mal traduit, et dont on peut présumer que la forme a été mal identifiée ; d'où la demande d'analyser la construction de telle phrase traduite confusément ou avec hésitation, et même si le sens général a été finalement saisi. Le jury est toujours soucieux de tirer le mieux de chaque candidat ; il est dans les dispositions d'une réelle bienveillance. Encore faut-il, pour que cette reprise profite au candidat, que celui-ci adopte une attitude adéquate durant ce dialogue. On a trop vu, cette année encore, de visages interdits, de réponses chuchotées dans un souffle de repentance, de paralysantes humilités. On semblait parfois implorer un pardon quand l'esprit, en éveil, aurait dû s'efforcer de deviner où le jury voulait le conduire ! Du coup, certaines prestations, honorables quant à la compréhension du texte, ont été pénalisées lors de la reprise, du fait d'une passivité déplorable ou d'une apathie qui désolait les membres de la commission. C'est ce qui explique, le plus souvent, les notes moyennes et sans relief – qui ne sauraient, en tout cas, être décisives quant à l'issue des épreuves orales –, rencontrées surtout à l'occasion du concours A.

En concluant ce rapport, la commission tient à rappeler son attitude de bienveillance pour des jeunes gens qui, à une époque dont on ne peut pas dire qu'elle les y invite, consacrent une partie non négligeable de leurs ressources cérébrales à la maîtrise de cette merveilleuse langue latine, qui leur donnera accès à tant de connaissances, comme aussi à tant de joies intellectuelles. Et si elle se fait

un devoir de remercier les préparateurs, dont le dévouement rend encore possible, dans le climat général d'abandon de notre culture occidentale, la tenue d'oraux discriminants de latin, elle leur suggère également d'attirer l'attention des jeunes gens sur les spécificités de cette culture antique : ainsi, cette année, de la pratique de la lecture publique, si présente chez Pline, qui marque une vie sociale et conditionne tout un lexique (*auditorium, dicere, ostentatio*) dont les futurs candidats s'enrichiraient à ajuster les contours.

9. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Trois candidats ont été interrogés à l'oral. Leur ont été proposés des extraits de Xénophon : *Mémorables* I, II, 1-3 et I, VI, 2-3 ; *Banquet*, 34-36.

Les notes attribuées ont été : 13/20, 13,5/20 et 15/20.

Jury: M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M^{me} Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

10. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

Ce rapport sur l'épreuve d'expression orale reprend en partie les rapports des sessions précédentes dont les différents conseils restent toujours d'actualité.

Cette année, le jury a pu apprécier la qualité de certaines prestations des candidats. Il semblerait en effet qu'une grande partie d'entre eux aient fait l'effort de tenir compte des conseils et recommandations suggérés dans les rapports précédents. Nous espérons sincèrement que cette tendance se confirmera dans les années à venir.

L'épreuve en elle-même se décompose en deux parties de 10 minutes chacune : la première correspond à la présentation par le candidat d'un extrait de roman ou d'un article de presse - tirés au sort par le candidat et selon sa préférence - suivie d'un échange avec le jury. Les textes de littérature ou les articles de presse proposés sont de difficulté équivalente. La deuxième partie consiste en un entretien avec le jury.

Jury: M^{me} Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves ; M^{me} Emilia LE SEVEN, professeur agrégé de l'Université.

Langue orale : qualité et efficacité de la communication – phonologie

Au-delà de la correction et de la précision linguistiques, il est essentiel d'attirer l'attention des futurs candidats sur l'acte de communication en lui-même, qui doit être efficace et convaincant.

Tout passage à l'oral devant un jury entraîne une certaine forme de stress. Il convient néanmoins d'être le plus naturel possible, d'adopter une gestuelle appropriée, de veiller à bien gérer ses émotions, ainsi que de maintenir un contact oculaire avec le jury. Il est recommandé également de ne pas avoir les yeux rivés sur ses notes. À partir de notes et d'un plan détaillé, les candidats doivent être à même de faire une présentation dynamique, claire et efficace. Certains candidats ont d'ailleurs fait preuve cette année d'une réelle aisance, tant au niveau de la forme que du fond et du savoir-être.

Par ailleurs, le contrôle de la voix, le volume sonore et le débit doivent être adaptés afin de tendre vers le plus d'authenticité possible. Les candidats doivent en effet s'efforcer à ne parler ni trop vite ni trop lentement et s'astreindre à s'exprimer de façon claire et audible sans pour autant s'interdire d'être naturels. La chaîne parlée et notamment l'intonation, qui est vecteur de sens, sont extrêmement importantes. L'une des erreurs récurrentes est d'utiliser le schéma ascendant à la fin des énoncés déclaratifs. Nous conseillons vivement aux futurs candidats de se renseigner plus précisément sur les tons nommés *high fall*, *low fall*, *high rise*, *low rise*, *fall-rise* et *rise-fall* et de veiller à les utiliser correctement.

Nous tenons également à rappeler à nouveau que l'accent lexical (ou accent tonique) n'est toujours pas suffisamment maîtrisé par de trop nombreux candidats. Il est pourtant indispensable si l'on souhaite s'exprimer de façon authentique. Nous encourageons donc les futurs candidats à apporter un soin tout particulier à cet aspect de la langue anglaise.

Nous incitons donc les futurs candidats à s'entraîner de façon régulière et à s'exposer à un anglais authentique en écoutant régulièrement tous types de documents, tels que des podcasts ou les Ted Talks afin de s'approprier la chaîne mélodique de la langue.

Au-delà de la qualité phonologique de la langue, l'expression lexicale et grammaticale doit être riche et rigoureuse. Le jury a valorisé les prestations qui s'appuyaient sur un lexique varié et précis. Il serait bien que certains candidats fassent preuve de davantage d'ambition lexicale. La maîtrise d'un vocabulaire tech-

nique propre à l'analyse d'un texte littéraire ou d'un article de presse est bien évidemment nécessaire, mais ne saurait remplacer la compréhension ou la réflexion personnelle.

Les textes proposés en littérature allaient du XIX^e siècle à l'époque contemporaine - cadre chronologique imposé par le cadre du concours -. En général, la plupart des textes mettaient en scène un topo clairement identifiable. Quant aux articles de presse, ils traitaient de sujets de l'actualité anglo-saxonne de l'année ou de l'année antérieure. Les candidats capables de mettre en perspective les enjeux de l'article avec leurs connaissances personnelles ont obtenu d'excellents résultats.

But et conseils de l'entretien

La finalité de l'entretien est d'inciter les candidats à approfondir certains aspects de leur présentation, à formuler un complément d'information ou bien prendre du recul par rapport à son propos initial.

L'entretien est un temps fort de l'oral et doit être envisagé comme un prolongement naturel de l'exposé initial. Trop de candidats le négligent encore et manquent de réactivité.

Il est bon de rappeler que les questions ne constituent aucunement une tentative de déstabilisation de notre part. Elles ne visent jamais à mettre en difficulté, mais toujours à valoriser la première partie de la prestation ou à préciser tel ou tel point, ou à éclaircir une piste de réflexion prometteuse.

Une question posée lors de l'entretien ne signifie pas nécessairement que le candidat ait à revoir son point de vue et à revenir sur son argumentation. Nous valorisons les candidats qui parviennent à prendre de la hauteur et à nuancer leur point de vue.

Nous ne pouvons que saluer à nouveau la qualité et la justesse de certaines prestations, qui reflétaient à la fois la curiosité du candidat ainsi qu'un véritable travail de fond en amont.

Conclusion

Nous tenons à féliciter les candidats qui ont fourni des prestations de grande qualité et qui ont fait preuve d'une réelle réactivité lors de l'entretien. Nous avons bien conscience qu'il s'agit d'une épreuve exigeante, mais aucunement

inaccessible pour ceux qui s'astreignent à un entraînement régulier. Nous souhaitons également adresser tous nos encouragements aux futurs candidats et tous nos vœux de réussite.

11. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

Cette année dix candidats se sont présentés à l'épreuve orale d'allemand, (trois en section A et sept en section B). Comme le plus souvent, les candidats de la section A ont opté pour la presse tandis que la majorité de la section B a préféré miser sur le texte littéraire.

Le niveau en allemand était plutôt satisfaisant. Cependant, des erreurs récurrentes persistent, dont certaines pourraient être évitées assez aisément :

- Le genre des noms n'est pas toujours connu, même lorsqu'il s'agit des plus basiques : « *das Mensch* » n'existe qu'en tant qu'insulte dans les dialectes du sud de l'Allemagne, mais ne désigne pas l'être humain en général (*der Mensch*) ; l'équivalent en allemand du mot monde – est un féminin (*die Welt*) et le *jeu* ainsi que la *relation* sont des neutres (*das Spiel, das Verhältnis*).
- Le pluriel devrait être appris avec le lexème, surtout lorsqu'il s'agit de substantifs basiques, et notamment de termes relevant de l'analyse du texte littéraire. Ainsi, vouloir démontrer ses connaissances dans le domaine en parlant de *viele Novelle und Romanen* ne permet pas de briller devant un jury (*viele Novellen und Romane*). De même, faire tout un développement sur les partis allemands en les reprenant systématiquement au masculin est mal venu (*die Partei*).
- Les candidats hésitent à employer un génitif alors qu'il s'impose pourtant lorsqu'il s'agit d'un complément du nom : *die Beschreibung des Körpers, das Klischee des menschlichen Schriftstellers* ;
- Il semble étonnant de voir des particules verbales qui sont systématiquement séparables mal placées dans l'énoncé : « *sie austauschen Briefe* », « *das ablehnt er* » à la place de *sie tauschen Briefe aus* et *das lehnt er ab*.
- L'emploi du passif avec *werden* devrait être la règle ;
- La confusion entre *als* et *wie* dans une subordonnée de type *comme / tel que c'est marqué ligne 3* (*Wie es in Zeile 3 steht*) n'a pas lieu d'être.

Jury: M^{me} Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M^{me} Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; M^{me} Sibylle SAUERWEIN, professeur à l'université Paris Nanterre.

D'autres erreurs pourraient être évitées avec un minimum de travail de fond :

- Les participes des verbes les plus courants devraient être connus : *hat beschrieben* et non « *hat beschreibt* », *wurde erfunden* et non pas « *wurde erfindet* », ainsi que *wird unterstrichen* plutôt que « *ist unterstreicht* ».
- La déclinaison des adjectifs et participes épithètes est indispensable. Une maîtrise imparfaite est plus pardonnable que l'omission systématique de marques.
- L'emploi de la conjonction *ob* dans la construction d'une interrogative indirecte devrait être connu.
- Il faut se méfier du vocabulaire appris de façon approximative. Ainsi *sauber* ne correspond nullement à sobre, et l'utilisation de *unterzeichnen* à la place de *unterstreichen* constitue une confusion malheureuse. Il faut en outre veiller à bien maîtriser le champ lexical relatif à la géographie et à la politique et connaître des termes tels que *der Westen*, *der Osten* (et non pas « *der Öst* »).

Le jury a été frappé par les capacités très inégales des candidats en matière de prononciation. Si certains ont pu donner l'impression d'être bilingues, d'autres ont tellement de mal à prononcer et même à articuler correctement que la compréhension devient difficile, voire sérieusement entravée. L'exercice oral au cours de l'année est d'autant plus recommandé que le manque de pratique ne peut que renforcer ce type de difficultés.

Les textes de presse tirés au sort par les candidats provenaient du *Spiegel* et de la *Frankfurter Allgemeine*, les extraits littéraires proposés étaient issus d'une nouvelle et d'un roman : *Einen Blick werfen* de Joachim Zelter et *Hagard* de Lukas Bärfuss.

Pour la section A, la moyenne des notes obtenues est de 10 ; pour la section B, elle s'élève à 13,57. Comme l'an dernier, les notes vont de 6 à 19,5.

12. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Pour l'épreuve orale, les candidats admissibles choisissent d'être interrogés sur un texte littéraire ou sur un article de presse. Nous reprenons les rapports des sessions précédentes afin de rappeler les modalités de l'épreuve.

Après avoir fait son choix en salle de préparation et avoir tiré un texte au hasard, le candidat dispose de 45 minutes pour en élaborer l'explication. L'in-

terrogation orale, comprenant le commentaire et l'entretien, dure quant à elle 20 minutes. Il convient de ne pas dépasser les 12 minutes d'exposé afin de pouvoir mener à bien un entretien qui permet généralement d'améliorer les prestations, mais le candidat peut dépasser cette durée indicative si sa démonstration le requiert. Nous le répétons cependant : la note finale n'est en aucun cas proportionnelle à la longueur du commentaire. Inversement, certains candidats n'utilisent pas tout le temps de parole dont ils disposent, alors que les textes proposés sont riches et que les entretiens révèlent qu'une explication plus étoffée était possible.

D'un point de vue méthodologique, le candidat a une grande liberté pourvu que le principe de l'épreuve soit respecté : il s'agit de mettre en lumière les rouages et la spécificité d'un texte littéraire ou, dans le cas d'un article de presse, d'examiner la manière dont un sujet d'actualité est traité. Rappelons une règle fondamentale : à aucun moment le texte ne doit être perdu de vue. Un commentaire littéraire qui s'éloignerait du passage à étudier et qui en ferait un simple prétexte, le point de départ d'un discours autre que celui de l'analyse rigoureuse de son contenu et de son fonctionnement, serait lourdement pénalisé. Même s'il ne faut pas en abuser, une maîtrise sommaire des notions d'analyse littéraire doit permettre d'éviter un tel travers. Fort heureusement, les candidats de cette session 2019 ne sont pas tombés dans cet écueil. En ce qui concerne l'explication de l'article journalistique, le jury a pu constater qu'un exposé en deux parties, une première résumant l'information et une deuxième proposant l'analyse personnelle du candidat, est rarement convaincant, l'idéal étant de mener les deux étapes de front afin d'éviter la plate paraphrase. Là aussi, un plan linéaire qui épouse les mouvements du texte est souvent le choix le plus judicieux. Soulignons également que l'analyse, historiquement nourrie, doit porter essentiellement sur la manière dont l'information est traitée. Au passage, le jury a remarqué que les candidats adhèrent trop souvent aux propos tenus par tel ou tel auteur, sans oser analyser un point de vue ou qualifier des options idéologiques. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit dans le commentaire journalistique et ce qui en fait sans doute toute la difficulté. Nous y reviendrons.

Au terme de l'explication, le jury engage avec le candidat une conversation à seule fin d'améliorer sa prestation. Elle permet de revenir sur d'éventuelles erreurs de langue et sur les axes d'analyse développés. Cette année encore, le jury

Jury: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

a fortement apprécié l'attitude adoptée par la quasi-totalité des candidats, presque tous attentifs et réactifs aux questions posées.

Le jury a entendu cette année sept prestations, deux en section A et cinq en section B (soit respectivement une de moins et une de plus que la session précédente). Une candidate seulement passait l'espagnol en LV2. Comme l'an dernier, la répartition des textes a été équitable : quatre candidats ont opté pour l'article de presse, trois pour le texte littéraire. Les sujets tirés cette année ont été les suivants :

- « ¿Disculpas... ? ¿A quién... ? », tribune de Francisco Martín Moreno parue dans *El País* du 31 mars 2019.
- « La España vaciada », tribune de Carmen Ferreras parue dans *La Opinión de Zamora* du 1er avril 2019.
- Un extrait de *Herrumbrosas lanzas*, de Juan Benet, publié en 1983.
- Un *cuento* de Andrés Neuman, « El fusilado », publié dans le recueil *Hacerse el muerto* (2011).

Le niveau de cette session est sensiblement en hausse par rapport aux précédentes, plus homogène aussi, les notes allant de 11,5 à 16. Le jury a été agréablement surpris par le niveau de langue, bien meilleur que ce que l'écrit laissait espérer. Si certains candidats ne commettent quasiment aucune erreur, presque tous parviennent à se corriger lors de l'entretien. Par ailleurs, même si tous les commentaires ne se valent pas et si certains sont encore quelque peu défailants, nous tenons à signaler que les modalités de l'épreuve sont dans l'ensemble maîtrisées. Le jury tient à encourager les futurs candidats à poursuivre dans cette voie.

Les notes pour l'explication de l'article de presse ont été les suivantes : 15, 14, 13,5 et 11,5. Dans ce dernier cas, plusieurs raisons justifient la note un peu plus basse : tout d'abord, le candidat a commis de lourdes erreurs de conjugaison, qu'il n'a pas pu corriger lors de l'entretien (« *se disculpó* », « *ha provoco* »), et de syntaxe (« *familias cuyas miembros* »), dues sans doute à quelque nervosité. L'oral est certes un moment éprouvant, mais les candidats doivent apprendre à ne pas perdre leurs moyens lors de leur présentation. Concernant l'explication, l'article portait sur les excuses exigées à l'Espagne par Andrés Manuel López Obrador (surnommé AMLO), président du Mexique, eu égard aux actes commis pendant la colonisation. Il s'agissait d'examiner et de mettre en perspective, pour tenter de la qualifier, la thèse présentée par le mexicain Martín Moreno : selon lui, AMLO se livre à

une manipulation absurde de l'histoire, en tirant profit d'une légende noire qui a fait date, afin de masquer, dans une stratégie populiste, les abus présents et les défaillances de sa politique. Le candidat avait de toute évidence de nombreuses connaissances, à la fois historiques et critiques (la référence à l'historien français Serge Gruzinski, par exemple, était la bienvenue), mais ces allusions ont eu tendance à prendre le dessus sur le commentaire, danger que nous avons déjà signalé l'an dernier, et n'ont pas permis d'éviter quelques contresens qu'une lecture plus attentive du texte aurait écartés. Le candidat a par ailleurs monopolisé la parole lors de l'entretien, en lançant diverses considérations sur l'époque de la conquête : si ces précisions, de surcroît justes et précises, étaient appréciables, et si elles ont sans doute permis de rassurer le candidat, elles ont toutefois enrayé le principe même du dialogue, empêchant le jury d'aborder d'autres points qui auraient éventuellement permis d'améliorer la note finale. Rappelons qu'il est peu judicieux d'étirer outre mesure une réponse afin de diminuer le nombre de questions, d'autant plus s'il s'agit de réciter un cours au lieu de l'utiliser afin d'analyser l'article.

En règle générale, le jury a regretté, ici mais aussi dans les autres prestations, un manque de recul par rapport au texte lui-même, les candidats adoptant sans sourciller les propos avancés par les auteurs alors que certains sont, et c'est une des raisons pour lesquelles ces textes sont proposés, polémiques. Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à pratiquer la critique raisonnée tout en évitant une adhésion trop immédiate à des textes qui ne sont que très rarement une exposition transparente de faits (encore cela fût-il possible). Dans l'article en question, le jury a été surpris par exemple de voir qu'un propos qui présentait de façon péremptoire Hernán Cortes comme « *[el que] sin duda fue el padre del mestizaje mexicano* » n'ait suscité aucun commentaire, même chez la candidate ayant obtenu la note de 15/20. Cette dernière a pourtant su tirer profit de ce sujet porteur afin de remettre en cause certains arguments qui lui semblaient biaisés, dans un texte qui se voulait explicitement polémique. Outre des connaissances utilisées à bon escient, la candidate a proposé une explication cohérente, fine et sensée, qui ne perdait jamais le texte de vue. Enfin, le jury a pu observer que les candidats n'interrogent jamais les circonstances ou le support de publication. Ici, il s'agissait d'un auteur mexicain qui écrivait dans un journal espagnol (nous avons pris soin de le préciser), ce qui était loin d'être anodin.

Quant au second article, il s'agissait d'une publication régionale. Là aussi, le support pouvait faire l'objet d'un commentaire, dès lors que le problème abordé était celui de l'« *España vaciada* », cette Espagne abandonnée et vidée, sans ressources, sans infrastructures, sans service public, et qui se plaint d'être oubliée par la presse nationale. Les deux candidates ayant dû travailler sur ce texte ont proposé des explications satisfaisantes et ont su faire preuve de subtilité en tentant d'interpréter l'usage signifiant de différents registres d'écriture. Elles ont pu en outre contextualiser convenablement le problème abordé, alors que cette question épineuse, véritable enjeu des dernières élections générales dans la péninsule, est souvent peu connue des étudiants. Si elles ont su mettre à profit la préparation reçue pendant l'année, le réemploi d'un contenu vu en cours a pourtant atteint des proportions étonnantes : le jury a été surpris d'entendre les deux candidates faire référence, de manière bien vague, à un autre article journalistique (le même dans les deux cas) qui portait sur un fait divers, une série d'assassinats morbides ayant eu lieu dans une région dépourvue d'un système de sécurité efficace. Rappelons que le rapprochement avec un autre article n'a de sens, d'un point de vue de l'argumentation, que si ce dernier a fait date ou s'il est très précisément remis dans son contexte, ce qui n'a pas été le cas ici.

Le commentaire du texte littéraire a donné lieu, une fois de plus, à la meilleure note de cette session (16) et à deux notes plus moyennes (12,5). Le candidat ayant obtenu la note de 16/20 a proposé un excellent commentaire du texte de Benet, portrait à clef de Franco, empreint d'ironie et chargé d'allusions historiques plus ou moins voilées. Le candidat a su montrer comment le texte mettait en scène la transformation progressive d'un petit homme, militaire vil et couard, en dictateur, en opérant tout à la fois un retournement des qualités traditionnellement attendues chez un homme politique telles que la prudence. L'explication était ponctuée de termes propres à l'analyse littéraire, utilisés fort à propos, et de précisions historiques qui ont permis de bâtir un commentaire riche et éclairant. Seul petit bémol : le candidat, plein d'entrain, n'a fait que très peu d'efforts concernant la prononciation de l'espagnol, alors que le respect de la phonologie élémentaire de la langue et de son rythme est bien évidemment pris en compte dans l'évaluation.

L'autre candidat ayant commenté ce texte s'est quant à lui enfermé dans une grille de lecture qui a limité son explication, l'empêchant de déceler, alors que la chose était assez évidente, l'identité du dictateur (ce qu'il a pu faire toutefois en entretien). Le jury tient à rappeler que l'adoption d'une problématique trop limitée —forgée bien souvent à partir des premières lignes de l'extrait proposé—, au détriment d'une lecture plus souple du texte, implique généralement un commentaire répétitif qui laisse de côté des éléments importants, manque de nuances et produit même des contresens. Rajoutons enfin qu'il est toujours bon de s'interroger sur les raisons qui poussent un écrivain à choisir tel ou tel procédé littéraire, l'absence de référent explicite octroyant entre autres, ici, une portée universelle à ce portrait de dictateur.

Le candidat qui a travaillé sur le texte de l'argentin Neuman a présenté un commentaire honorable, qui, malgré une introduction séduisante, n'a néanmoins pas su tenir toutes ses promesses. Plusieurs maladroites sont à signaler, parmi lesquelles le choix de parachever le commentaire sur une réflexion métatextuelle, ce qu'il convient en règle générale d'éviter car elle exige, pour être bien faite, une finesse dans l'analyse qu'il est difficile d'atteindre en si peu de temps. Si le commentaire était certes satisfaisant, le jury a regretté une maîtrise imparfaite de certaines notions littéraires, comme par exemple celle d'« anti-héros », ainsi qu'une méconnaissance de la littérature hispanophone : la forme du *cuento* latino-américain n'était pas connue du candidat ; si le jury n'attendait pas une comparaison détaillée avec le « Miracle secret » de Borges, dont Neuman s'inspire, une référence à l'auteur des *Fictions* aurait été appréciée ; dans un autre domaine, le *Tres de mayo* de Goya n'a pas semblé éveiller le moindre souvenir. Ce sont pourtant là des connaissances que tout candidat en espagnol peut mobiliser.

Ainsi, nous ne pouvons que reprendre les conseils donnés dans le rapport précédent : l'épreuve orale d'espagnol permet d'évaluer à la fois la maîtrise linguistique du candidat, très satisfaisante cette année, mais aussi sa connaissance plus ou moins nourrie du monde hispanique et de sa culture. Si la maîtrise de la grammaire espagnole et l'acquisition tout au long de l'année d'un lexique riche sont des conditions *sine qua non* de réussite, les candidats se doivent de maintenir un contact régulier avec la littérature, la presse ou le cinéma espagnols, et acquérir ainsi un savoir qui permet à coup sûr d'enrichir un discours et une pensée.

13. RUSSE (SECTION B)

Deux candidates ont passé cette épreuve, en optant pour un texte littéraire. Elles ont toutes deux obtenu la note de 16/20.

Les textes à commenter étaient les suivants :

Грозный пятый год

Шел бурный пятый год. Богословская аудитория университета превратилась в зал для митингов. Я часто туда убегал. Рядом со студентами сидели рабочие. Мы пели «Марсельезу» и «Варшавянку». Курсистки раздавали прокламации. По рукам ходили огромные шапки с запиской: «Жертвуйте на вооружение».

Я шел по Моховой. Студенческие фуражки вдруг закружились, как осенние листья. Кто-то крикнул: «Охотнорядцы!» Все бросились во двор университета и начали готовиться к защите крепости. Нас разбили на десятки: я мелом проставил на гимназической шинели номер. Мы таскали камни наверх, в аудитории: если враг прорвется, мы его забросаем камнями. Развели костры; жевали бутерброды с колбасой и до утра пели: «Смело, друзья, не теряйте бодрость в неравном бою!..» Мне тогда еще не было пятнадцати лет, и легко понять, что бодрости я не терял.

Помню похороны Баумана. Когда мы возвращались с кладбища, раздались выстрелы. Помню казака с серьгой в ухе и с нагайкой. Помню декабрь: тогда впервые я увидел кровь на снегу. Я помогал строить баррикаду возле Кудринской площади. Никогда не забуду рождества — тяжелой, страшной тишины после песен, криков, выстрелов. Чернели развалины Пресни. Сапоги семеновцев щемили снег, и снег жалобно поскрипывал. Вернувшись в гимназию после рождественских каникул, я рассеянно глядел по сторонам; думал о своем: нужно найти подпольную организацию — главные бои впереди.

Год я провел в гимназии, как бы не замечая больше, что есть занятия, уроки, отметки: я был занят одним — сравнивал программы эсдеков и эсеров. За последних была романтика: боевые дружины, террор,

Jury: M. Pierre GONNEAU, professeur à Sorbonne Université ; M^{me} Ecatherina RAI, professeur agrégée, chargée de cours à l'École nationale des chartes.

роль личности. Но мне они казались чересчур романтичными: я помнил рабочих Хамовнического завода, и меня тянуло к большевикам, к романтике неромантического. Я уже читал статьи Ленина и понимал, что меньшевики умеренны, ближе к моему отцу. Я часто повторял про себя одно слово: «справедливость». Это очень жесткое слово, порой холодное, как металл на морозе, но тогда оно мне казалось горячим, милым, своим.

Как-то я поспорил с отцом; оказалось, что он и не слышал про большевиков и меньшевиков, ему нравились кадеты. Я долго доказывал, что необходима революция. Он сказал: «Может быть, ты и прав... Но главное — это терпимость». Трудно соблазнить терпимостью мальчишку пятнадцати лет с жестким чубом на голове и с давним желанием раскидать тяжелые неподвижные камни. «Все или ничего!» — это восклицание одного из героев Ибсена я записал как девиз в свою записную книжку и, несмотря на пренебрежение к поэзии, повторял стихи А. К. Толстого:

Коль любить, так без рассудку,
Коль грозить, так не на шутку...

Тысяча девятьсот шестой год определил мою судьбу. Это был шумный и трудный год: еще вскипали волны революции, но начинался отлив. Одни с печалью, другие с радостью говорили, что гроза позади; восстания матросов в Кронштадте и Свеаборге казались последними раскатами грома. Гимназисты уgomонились, вернулись к учебникам: больше не было ни митингов в университете, ни демонстраций, ни баррикад. В тот год я вошел в большевистскую организацию и вскоре распрощался с гимназией. Бухарина и Астафьева я продолжал встречать, но уже не в гимназических коридорах, а на подпольных собраниях. Выбор был сделан.

В 1958 году меня разыскал мой однокашник Вася Крашенинников, по профессии врач. В старости люди начинают тянуться к полузабытым друзьям детства, отрочества. Крашенинников решил собрать тех наших школьных товарищей, которые еще остались в живых и находятся в Москве. Мы ужинали в ресторане «Прага», пятеро граждан того возраста, который теперь называют «преклонным», вспоминали школьные проказы, учителей, девочек.

Зал ресторана постепенно заполнился; я сидел спиной к залу и не видел посетителей; вдруг я оглянулся и замер — кругом были невероятно нарумяненные, растрепанные девушки, мальчишки в клетчатых пиджаках,

с перманентом, прямые наследники гимназистов, носивших лазурные фуражки, и студентов-«белоподкладочников». Они танцевали, а когда музыка замолкала, наступала тишина: оживленно беседовали только пять стариков за крайним столиком.

Не знаю, почему судьба сыграла над нами столь злую шутку: мы назначили свидание в том самом месте, где собираются «стиляги». Их, право же, немного. А мы были самыми обыкновенными гимназистами начала века, которые жили, как все, случайно выжили и которые говорили в тот вечер о молодежи нашего времени не с брюзжанием стариков, а с нежностью и доверием.

«Почему тебе не нравилась Валя Козлинская? — спросил меня Крашенинников. — В нее все были влюблены...» Не знаю почему — не помню. Может быть, потому, что я был влюблен в Надю Белобородову? Может быть, потому, что я жил будущим: к величайшему ужасу матери, ко мне приходил студент-боевик Дмитрий, он показывал мне и моим товарищам, как нужно обращаться с револьвером.

По И. Г. Эренбургу, Люди, годы, жизнь, кн. 1, гл. 5

Что за человек был мой отец ?

Он был человек прошлого века и имел общий молодежи того века неуловимый характер рыцарства, предприимчивости, самоуверенности, любезности и разгула. На людей нынешнего века он смотрел презрительно, и взгляд его происходил столько же от врожденной гордости, сколько от тайной досады за то, что в наш век он не мог иметь ни того влияния, ни тех успехов, которые имел в свой. Две главные страсти его в жизни были карты и женщины; он выиграл в продолжение своей жизни несколько миллионов и имел связи с бесчисленным числом женщин всех сословий. Большой статный рост, странная, маленькими шажками, походка, привычка подергивать плечом, маленькие, всегда улыбающиеся глазки, большой орлиный нос, неправильные губы, которые как-то неловко, но приятно складывались, недостаток в произношении — пришепетывание, и большая во всю голову лысина: вот наружность моего отца, с тех пор как я его запомню, — наружность, с которою он умел не только прослыть и быть

человеком à bonnes fortunes 1, но нравиться всем без исключения — людям всех сословий и состояний, в особенности же тем, которым хотел нравиться. Он умел взять верх в отношениях со всяким. Не быв никогда человеком очень большого света, он всегда водился с людьми этого круга, и так, что был уважаем. Он знал ту крайнюю меру гордости и самонадеянности, которая, не оскорбляя других, возвышала его в мнении света. Он был оригинален, но не всегда, а употреблял оригинальность как средство, заменяющее в иных случаях светскость или богатство. Ничто на свете не могло возбудить в нем чувства удивления: в каком бы он ни был блестящем положении, — казалось, он для него был рожден. Он так хорошо умел скрывать от других и удалять от себя известную всем темную, наполненную мелкими досадами и огорчениями сторону жизни, что нельзя было не завидовать ему. Он был знаток всех вещей, доставляющих удобства и наслаждения, и умел пользоваться ими. Конек его был блестящие связи, которые он имел частью по родству моей матери, частью по своим товарищам молодости, на которых он в душе сердился за то, что они далеко ушли в чинах, а он навсегда остался отставным поручиком гвардии. Он, как и все бывшие военные, не умел одеваться по-модному; но зато он одевался оригинально и изящно. Всегда очень широкое и легкое платье, прекрасное белье, большие отвороченные манжеты и воротнички... Впрочем, все шло к его большому росту, сильному сложению, лысой голове и спокойным, самоуверенным движениям. Он был чувствителен и даже слезлив. Часто, читая вслух, когда он доходил до патетического места, голос его начинал дрожать, слезы показывались, и он с досадой оставлял книгу. Он любил музыку, певал, аккомпанируя себе на фортепьяно, романсы приятеля своего А... цыганские песни и некоторые мотивы из опер; но ученой музыки не любил и, не обращая внимания на общее мнение, откровенно говорил, что сонаты Бетховена нагоняют на него сон и скуку и что он не знает лучше ничего, как «Не будите меня, молоду», как ее певала Семенова, и «Не одна», как певала цыганка Танюша. Его натура была одна из тех, которым для хорошего дела необходима публика. И то только он считал хорошим, что называла хорошим публика. Бог знает, были ли у него какие-нибудь нравственные убеждения? Жизнь его была так полна увлечениями всякого рода, что ему некогда было составлять себе их, да он и был так счастлив в жизни, что не видел в том необходимости.

В старости у него образовался постоянный взгляд на вещи и неизменные правила, — но единственно на основании практическом: те поступки и образ жизни, которые доставляли ему счастье или удовольствия, он считал хорошими и находил, что так всегда и всем поступать должно. Он говорил очень увлекательно, и эта способность, мне кажется, усиливала гибкость его правил: он в состоянии был тот же поступок рассказать как самую милую шалость и как низкую подлость.

Л. Н. Толстой, ДЕТСТВО, гл. 10

Les deux textes, concernant des générations différentes, décrivent, chacun à sa manière, la façon dont le narrateur (qui ressemble par bien des côtés à l'auteur lui-même) est amené à juger la génération des pères, et en particulier son propre père, alors qu'il a entre quinze et vingt ans. Il était aussi intéressant, dans le cas de Tolstoï, de mettre en évidence le mode de vie nobiliaire qui est celui de la famille décrite et les valeurs de la génération romantique qui a vécu sa jeunesse à l'époque des guerres napoléoniennes. Dans le cas d'Ehrenbourg, on pouvait souligner que les souvenirs de 1905, la « répétition générale » de la révolution de 1917, sont à la fois personnels et formatés en fonction du récit conventionnel de l'engagement au service de la cause bolchévique. Les deux candidates ont montré des qualités complémentaires. La maîtrise du russe de l'une, la richesse de son vocabulaire, lui ont permis de donner un exposé presque sans fautes, mais qui n'a pas toujours su saisir les arrière-pensées de l'auteur, ses réserves vis-à-vis de son père, ou en tout cas une certaine distance. L'autre candidate a commis un certain nombre de fautes mineures (d'accent, de déclinaisons), mais a proposé un commentaire littéraire plus approfondi et su montrer les différents niveaux de lecture de son texte. Cette première réapparition du russe à l'oral du concours a été plutôt encourageante.

CONCOURS D'ENTRÉE EN 2^E ANNÉE

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques, sans lien toutefois avec leurs travaux précédents. Il est notamment demandé aux médiévistes d'être capables de comprendre un texte en latin.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise de l'histoire de France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences professionnelles antérieures – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2019

Sept candidats seulement ont concouru en 2019 : on descend ainsi sous le seuil des dix candidats, comme ce fut déjà le cas en 2017, où ils étaient neuf, et 2016, où ils étaient huit. On demeure dans un étiage par rapport aux années précédentes qui voyaient passer entre quinze et vingt candidats.

Même si le concours est ouvert dès l'obtention de la licence (180 ECTS), le profil type des candidats est celui d'un diplômé de master ou sur le point de soutenir son M2. Sur ce faible effectif le jury a retenu comme admissibles trois candidats, ce qui témoigne de la qualité globale des dossiers présentés.

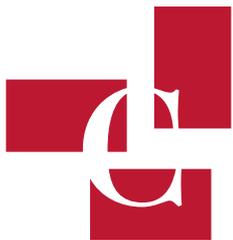
Le lauréat du concours 2019 est titulaire d'un master d'histoire.

Les trois candidats admissibles qui se sont présentées à l'oral ont été interrogés sur les documents et textes suivants :

- Extrait d'un registre des Olim, Arch . nat. X^{1A} 2, f. 77 recto.
- La vision de Constantin (extrait du *Panegyrique anonyme de Constantin*, dans *Panegyriques latins*, VII (VI), 21, 3-7, éd. Galletier, CUF, 1952).
- Les funérailles de Victor Hugo :
 - Exposition du catafalque de Victor Hugo sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, tableau de Georges François Guiaud, après 1885, Musée Carnavalet, D.8164).
 - Extrait du journal de l'abbé Mugnier (1^{er} juillet 1885).

Jury d'admissibilité (examen des dossiers) : M. Frédéric DUVAL, M. Christophe GAUTHIER, M. Olivier GUYOTJEANNIN, M^{me} Christine NOUGARET, M. Philippe PLAGNIEUX, M. François PLOTON-NICOLLET, M. Olivier PONCET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes.

Jury d'admission : M. Olivier GUYOTJEANNIN, M. Olivier PONCET, M. François PLOTON-NICOLLET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes.



École
nationale
des
chartes

À proximité du site Richelieu et du ministère de la Culture, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, est installée au 65 rue de Richelieu, après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation jusqu'à l'ère numérique.

PSL 

65, rue de Richelieu,
F-75002 Paris
et
12, rue des Petits-Champs,
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu